

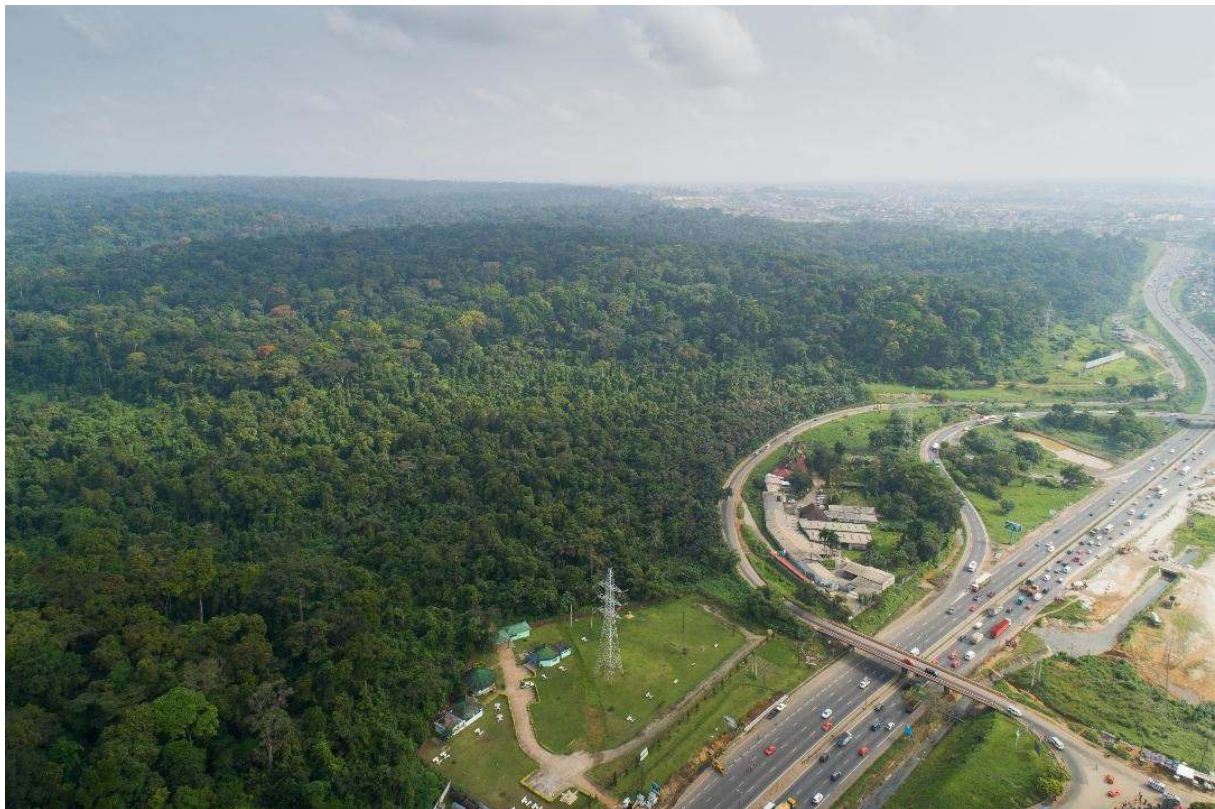
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES

PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATIONAL DU BANCO 2019-2028



SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	iv
AVANT-PROPOS	5
RESUME.....	6
INTRODUCTION.....	9
TITRE I : PRESENTATION DU PARC NATIONAL DU BANCO	11
Chapitre 1 : Désignation et situation	12
1.1 Situation géographique et administrative	12
1.2 Historique.....	13
1.3 Principales actions menées depuis la création	14
Chapitre 2 : Milieu naturel.....	18
2.1 Géomorphologie	18
2.2 Climat.....	18
2.3 Réseau hydrographique.....	19
2.4 Pédologie	21
2.5 Végétation et flore	21
2.6 Faune	29
2.7 Risques naturels majeurs.....	31
Chapitre 3 : Environnement socio-économique et culturel	33
3.1 Populations de la périphérie.....	33
3.3 Aspects sociaux.....	41
3.4 Economie locale	41
3.5 Infrastructures et équipements	45
TITRE II : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	48
Chapitre 4 : Cadre juridique.....	48
4.1 Au plan national	48
4.2 Au plan international	50
4.3 Textes spécifiques aux aires protégées.....	51
Chapitre 5 : Cadre institutionnel.....	52
5.1 Structures de gestion	52
TITRE III : MESURES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION.....	58
Chapitre 6 : Diagnostic de l'état de conservation du PNB et orientations de gestion.....	58
6.1 Atouts, contraintes, enjeux et valeurs du PNB	58

6.2 Analyse des problèmes	63
6.3 Orientations stratégiques	66
Chapitre 7 : Zonage et unités de gestion	68
7.1 Zonage	68
7.2 Définition des unités de gestion	71
Chapitre 8 : Programmes de gestion	72
8.1 Programme « <i>Protection et sécurisation du PNB</i> »	72
8.2 Programme « <i>Suivi-écologique et recherche</i> »	75
8.3 Programme « <i>Aménagement et équipements</i> »	80
8.4 Programme « <i>Ecotourisme</i> »	86
8.5 Programme « <i>Appui aux populations et mobilisation des autres acteurs</i> »	87
8.6 Programme « <i>Management et financement durable</i> »	97
TITRE IV : PROGRAMMATION ET SUIVI	95
Chapitre 9 : Programmation et coût des activités	95
9.1 Cadre logique d'intervention	95
9.2 Coût des activités	99
CHAPITRE 10 : Suivi évaluation	104
10.1 Dispositif institutionnel	104
10.2 Objectifs de suivi-évaluation	104
10.3 Mise en œuvre du système de suivi-évaluation	105
TITRE V: FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	115
CHAPITRE 11 : Ressources internes	116
11.1 Subventions de l'Etat	116
11.2 Ressources propres	116
CHAPITRE XII : Ressources externes	117
12.1 Contribution des partenaires	117
12.2 Apports de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire	117
12.3 Contributions du secteur privé	117
12.4 Autres contributions	117
CONCLUSION	119
BIBLIOGRAPHIE	120
ANNEXES	122

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANAM	: Agence Nationale de Météorologie
BNETD	: Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
CIE	: Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
CSRS	: Centre Suisse de Recherche Scientifique
DPN	: Direction de la Protection de la Nature
DZS	: Direction de Zone Sud
MINAGRA	: Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MINEEF	: Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MINEF	: Ministère des Eaux et Forêts
OIPR	: Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM	: Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer
PCGAP	: Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées
PNB	: Parc national du Banco
SODEFOR	: Société de Développement des Forêts
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
WCF	: Fondation pour les Chimpanzés Sauvages
LCA	: Leadership pour la Conservation en Afrique
GIZ	: Coopération technique Allemande

AVANT-PROPOS

Depuis quelques décennies, les pouvoirs publics, à travers le monde, manifestent une certaine prise de conscience quant à la nécessité de la mise en œuvre de politiques pour une gestion durable des milieux naturels. Ces politiques se déclinent en différents outils opérationnels tels que les stratégies nationales, les plans d'aménagement et de gestion, etc. Dans ce contexte, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves(OIPR) s'est engagé à doter l'ensemble des aires protégées de Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG).

L'exécution du PAG d'une aire protégée permet d'en assurer la gestion durable en collaboration avec les communautés riveraines, de définir la nature précise et la chronologie des activités à réaliser ainsi que les moyens à mobiliser.

Le PAG du Parc national du Banco (PNB) est le fruit de plusieurs séances de travail dont des ateliers, réalisées par le comité de rédaction de la Direction de Zone Sud (DZS) et de la Direction Générale de l'OIPR, mais aussi par des personnes-ressources extérieures. Néanmoins, quelques difficultés apparentes, ont retardé la rédaction du document. Il s'agit essentiellement de l'insuffisance de données actualisées.

L'élaboration du présent plan d'aménagement et de gestion a principalement été conduite par l'équipe de la DZS de l'OIPR, avec un appui technique de l'ONG Afrique Nature Internationale.

Le groupe de travail chargé de la finalisation du document était constitué :

- de cadres de la DZS (Hillihase BAKAYOKO, YEO Kassoum, AZANI Dédé, COULIBALY Fousseni, ZOH Jimmy Patrice) ;
- de cadres de la Direction Générale de l'OIPR (N'GORAN Djè François, GONTO Gbassa, DIARRASSOUBA Issa, N'DRI Kouamé Pascal, AGNIMEL Adhissy Charles, YEO Sifowa Tafa).

Des personnes ressources ont également apporté leur concours par des collectes de données au cours de différentes missions, par des publications ou par des enquêtes de terrain. Ce sont :

- le personnel du Secteur Banco, de la Brigade Mobile Sud ainsi que les auxiliaires de surveillance et de suivi écologique ;
- les chercheurs des universités et instituts de recherche nationaux et étrangers ;
- les étudiants ayant effectué des stages au PNB.

La DZS exprime sa profonde gratitude à tous et particulièrement à la Direction Générale de l'OIPR ainsi qu'aux partenaires à la Conservation pour leur contribution à la finalisation de cet important outil de gestion.

RESUME

Excentré initialement par rapport à la ville d'Abidjan, le massif forestier dit de « Banco » est l'un des écosystèmes ivoiriens qui a suscité très tôt l'intérêt des botanistes occidentaux. Station forestière en 1924, celui-ci est classé successivement Réserve forestière en 1926, Station de recherche forestière et floristique en 1929, puis Forêt classée en 1935. Il est érigé en Parc national le 31 octobre 1953 devenant ainsi le premier du genre en Côte d'Ivoire.

Unique massif bénéficiant d'un titre foncier depuis 1998, le Parc national du Banco (PNB) couvre une superficie de 3.438,34 ha selon le Décret n°2018-510 du 30 mai 2018 et se retrouve à ce jour en plein cœur de la ville d'Abidjan.

Le PNB est limité à l'Ouest par la commune de Yopougon, à l'Est par la commune d'Adjamé, au Sud par la commune d'Attécoubé et au Nord par celle d'Abobo. Au regard du Décret N°80-1184 du 18 octobre 1980 fixant le ressort territorial des communes de la ville d'Abidjan et du Décret n°95-531 du 14 juillet 1995 fixant le ressort territorial des communes d'Attécoubé et de Yopougon, le PNB est situé dans les limites communales d'Attécoubé dont il représente 80 % de la superficie.

L'environnement socio-économique décrit tant à l'échelle du PNB qu'au niveau du District d'Abidjan révèle une aire protégée fortement soumise à des pressions anthropiques au sein d'une agglomération caractérisée par une forte densité démographique et une prolifération de habitats précaires dans les zones mitoyennes du parc.

Dans le cadre de la nouvelle politique ivoirienne en matière de conservation de la nature initiée depuis 1995 et qui a abouti à l'élaboration du Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) en 1996, un appui financier a été apporté par l'Union Européenne pour la réalisation de l'étude de faisabilité du Complexe naturel du Banco.

De cette étude, s'est dégagée l'impérieuse nécessité d'assurer de façon durable la protection, l'aménagement et la valorisation de ce patrimoine naturel.

C'est dans cette optique et conformément aux missions dévolues à la structure de gestion que s'inscrit l'élaboration du présent plan d'aménagement et de gestion selon le canevas type adopté par l'OIPR et ses partenaires en 2005.

L'objectif global assigné à ce PAG est formulé comme suit : « *En collaboration avec les populations riveraines et la communauté internationale, le PNB dispose d'un système de protection et de valorisation efficace et durable, et son rôle environnemental, récréatif et éducatif est développé* ».

Pour atteindre cet objectif, une analyse-diagnostic des forces, faiblesses, opportunités et pressions, faite au cours d'un atelier, a permis de ressortir six (6) principaux problèmes à partir d'une approche basée sur les relations de cause à effet. Ces problèmes sont formulés comme suit :

- **problème 1** : Le niveau de sécurisation du PNB n'est pas optimal ;
- **problème 2** : Les mesures de gestion du PNB ne s'appuient pas sur un suivi écologique et sur les résultats de la recherche ;

- **problème 3** : Le niveau limité des aménagements réduit les fonctions éducative, récréative et touristique ;
- **problème 4** : Le faible niveau des ressources générées par l'activité touristique ;
- **problème 5** : La faible contribution des autres acteurs à la conservation du PNB ;
- **problème 6** : Les capacités opérationnelles pour la gestion du PNB ne sont pas optimales.

En réponse à cette analyse, l'atelier a défini six (6) résultats à atteindre, déclinés en six (6) programmes de gestion :

- **Programme 1**: Protection et sécurisation du PNB ;
- **Programme 2** : Suivi-écologique et recherche ;
- **programme 3** : Aménagement ;
- **programme 4** : Ecotourisme ;
- **programme 5** : Appui aux populations et mobilisation des autres acteurs ;
- **programme 6** : Management et financement durable.

Prévue pour une durée de 10 ans avec une évaluation à mi-parcours, la mise en œuvre du PAG du PNB est estimée à un budget global de **5 319 000 000 F.CFA**. Les potentielles sources de financement ont été identifiées aux plans national et international.

La dotation de l'Etat de Côte d'Ivoire, estimée à environ 20 %, est essentiellement destinée au budget de fonctionnement. Par ailleurs, les recettes propres, taxes et redevances ainsi que le secteur privé contribueront au financement de ce PAG.

Le reliquat est à mobiliser auprès des Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre des coopérations multilatérales et/ou bilatérales, aux moyens d'ONG internationales, des Fondations et du secteur privé.

La répartition du budget total en fonction des programmes de gestion ci-dessus indiqués, se présente ainsi :

- Protection et sécurisation du PNB : **8 %**
- Suivi écologique et recherche : **3 %**
- Aménagement : **57 %**
- Ecotourisme : **4 %**
- Appui aux populations et mobilisation des autres acteurs : **11 %**
- Management et financement durable : **17 %**.

L'analyse de ces chiffres montrent que plus de la moitié de ce budget est alloué aux aménagements du PNB. Une part non moins importante est destinée à l'appui aux populations ainsi qu'au management.

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation du Parc national du Banco.....	12
Figure 2 : Carte des infrastructures	16
Figure 3 : Pluviométrie et température moyennes du District d'Abidjan de 2008 à 2017	19
Figure 4 : Carte de réseaux hydrographiques du Parc national du Banco	20
Figure 5 : Typologie des formations végétales du Parc national du Banco	24
Figure 6 : Carte de l'état de la végétation du PNB (Images Sentinelles 2 2018.....	27
Figure 7 : Carte d'occupation de sol du PNB.....	28
Figure 8 : Localisation des pressions anthropiques sur le Parc National du Banco	39
Figure 9 : Répartition des pistes d'infiltrations	40
Figure 10 : Répartition des agressions sur la flore	40
Figure 11 : Situation des pressions humaines sur le PNB	40
Figure 12 : Répartition des menaces sur la faune.....	40
Figure 13 : Carte du réseau de pistes au Parc national du Banco	56
Figure 14 : Carte de zonage du PNB.....	70
Figure 15 : Répartition du budget par programme de gestion	102
Figure 16 : Répartition annuel du budget du PAG du PNB	103

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Projets réalisés et financements pour le Parc national du Banco.....	15
Tableau 2 : Bassins versants auxquels appartient le Parc national du Banco.....	20
Tableau 3 : Richesse et diversité des types de végétation rencontrés	22
Tableau 4 : Répartition des populations de la zone périphérique par commune	34
Tableau 5 : Organisation sociale des populations vivant en périphérie du parc	35
Tableau 6 : Activités économiques dans le District d'Abidjan	41
Tableau 7 : Infrastructures sociales de base et équipements en périphérique	47
Tableau 8: Texte régissant le Parc national du Banco.....	50
Tableau 9 : Liste des conventions internationales couvrant le PNB	50
Tableau 10 : Répartition du personnel par catégories d'emploi.....	54
Tableau 11 : Atouts et contraintes du PNB	60
Tableau 12 : Matrice des actions.....	66
Tableau 13 : Répartition des sites selon les unités de gestion	69
Tableau 14 : Synthèse des actions à développer pour la Protection et sécurisation du PNB	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 15 : Schéma de planification pluriannuelle	97
Tableau 16 : Coût des activités	99
Tableau 17 : Répartition du budget du PAG du PNB par programme de gestion et par année.....	101
Tableau 18 : Matrice des résultats.....	112

INTRODUCTION

Les forêts jouent un rôle important dans le maintien de la vie sur la planète en ce sens qu'elles interviennent dans la régulation des systèmes climatiques mondiaux et régionaux (Myers, 1996 ; Gedney et Valdes, 2000). Elles sont très riches en biodiversité et contribuent à la séquestration du carbone ainsi qu'à la fourniture de ressources vitales à l'homme. Malgré la reconnaissance quasi universelle de ces fonctions dites écosystémiques, les forêts subissent de nombreuses pressions anthropiques. Par conséquent, élaborer des stratégies et approches de gestion durable reposant sur des bases scientifiques fiables constitue le meilleur moyen d'assurer la protection et la valorisation de ces milieux d'importance capitale.

Dans cette optique, a été entreprise l'élaboration des outils de gestion de chacune des aires protégées de Côte d'Ivoire, notamment les Plans d'Aménagement et de Gestion. En matière d'aménagement, le cadre juridique est fixé par :

- les orientations stratégiques du PCGAP ;
- la Loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves ;
- le Décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les lignes directrices du PAG du PNB.

Créé le 31 octobre 1953, le PNB est situé au Nord-Ouest d'Abidjan, métropole peuplée de 4 395 243 millions d'habitants (19 % de la population ivoirienne) en 2014.

D'une superficie de 3 438,34 ha, le PNB constitue une des dernières reliques de forêt dense humide sempervirente de la zone littorale ivoirienne.

Ce parc subit les effets néfastes de divers types d'agressions tels que les prélèvements des ressources de faune et de flore, les grignotages de limites liés à l'extension spatiale et à l'urbanisation rapide dans la région d'Abidjan du fait de la croissance démographique galopante, ainsi que les rejets de déchets solides et liquides provenant des activités industrielles, ménagères ou commerciales.

Au-delà des valeurs biologiques unanimement reconnues à ce site, deux éléments essentiels ont justifié la rédaction de son PAG. Le premier concerne l'utilité avérée de cette forêt située en pleine agglomération d'Abidjan et son importance sur les plans environnemental, économique et touristique. Le second réside dans l'impérieuse nécessité de préserver les formations forestières couvrant l'assise foncière très accidentée, les nombreuses sources qui alimentent la rivière Banco ainsi que la nappe phréatique qui pourvoit la ville d'Abidjan en eau potable.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc national du Banco a été élaboré suite à un atelier qui a dégagé la problématique de conservation de cette aire protégée. Il présente l'état des lieux, définit les objectifs à long terme et établit un programme d'actions sur dix (10) ans (2019-2028) avec une révision au terme de la cinquième année de sa mise en œuvre. Il constitue ainsi un outil indispensable à la gestion durable de ce parc.

Ce PAG s'articule autour des principales sections que sont :

- les titres I et II qui donnent des informations sur l'état des écosystèmes du parc et son environnement socioéconomique ;
- les titres III et IV qui fixent l'objectif de gestion, puis traitent de l'aménagement et de la gestion du parc, ainsi que de la programmation des activités identifiées, du budget et du suivi-évaluation sur les dix (10) ans à venir.

TITRE I : PRESENTATION DU PARC NATIONAL DU BANCO

Chapitre 1 : Désignation et situation

1.1 Situation géographique et administrative

Le Parc national du Banco est situé au Sud de la Côte d'Ivoire, sur le littoral du golfe de Guinée. Il est caractérisé par sa faune et sa flore typiques de la forêt dense humide tropicale. Il couvre une superficie de 3.438,34 ha au cœur de la ville d'Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, entre 5° 21' et 5° 25' de latitude Nord et 4° 01' et 4°05' de longitude Ouest.

Il est limité :

- au Nord par la commune d'Abobo par le Décret n°95-530 du 14 juillet 1995 fixant le ressort territorial des communes d'Abobo et de Cocody ;
- à l'Est et au Sud-Est par la commune d'Adjamé ;
- au Sud et au Sud-Ouest par la commune d'Attécoubé, par le Décret n°95-531 du 14 juillet 1995 fixant le ressort territorial des communes d'Attécoubé et de Yopougon ;
- à l'Ouest par la commune de Yopougon (**Figure 1**).

Les quartiers riverains que sont Anonkoua-Kouté (Abobo), Abobo-Sagbé (Abobo), Sodeci (Adjamé), Agban-village (Attécoubé), Agban-Attié (Attécoubé) et Andokoi (Yopougon) présentent la particularité d'être des zones à forte densité de population.

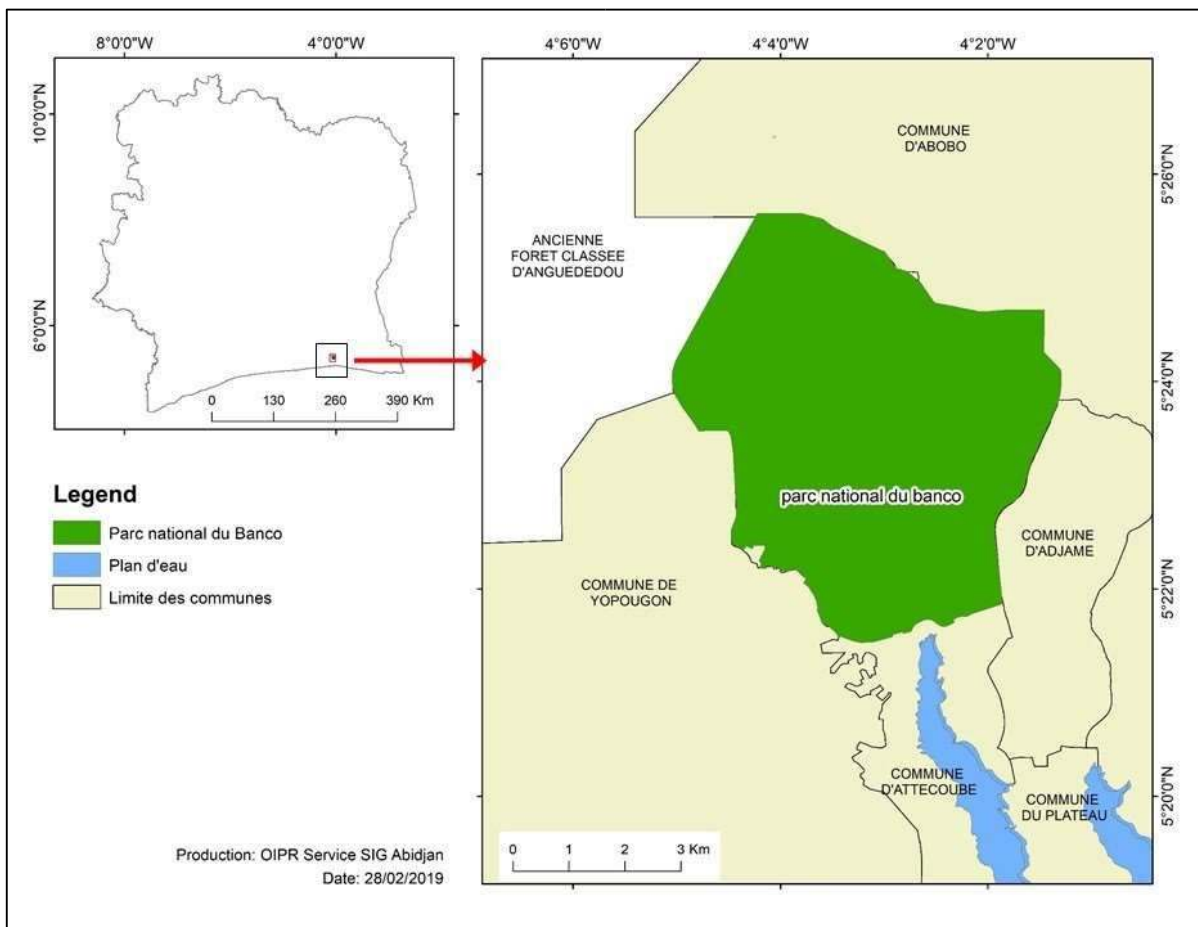


Figure 1 : Localisation du Parc national du Banco

1.2 Historique

L'érection du massif forestier du Banco en parc national a été le résultat d'un processus d'appropriation et de valorisation du milieu naturel entamé par les chercheurs occidentaux qui y ont commencé les prospections botaniques dès 1905. Les critères qui ont prévalu à sa mise en réserve par le Service forestier sont restés d'une grande actualité. Ce sont, entre autres :

- *l'utilité aux points de vue climatique, économique et touristique de conserver une forêt aménagée à proximité d'Abidjan ;*
- *l'utilité de protéger les nombreuses sources qui alimentent la rivière Banco ;*
- *l'utilité d'empêcher le déboisement d'une région forestière très accidentée (Nakouma Sako et al, 2013).*

A la suite de prospections conduites en 1924 dans le but de créer une "**Station forestière**", la forêt du Banco fut l'un des premiers sites naturels de Côte d'Ivoire à être classé "**Réserve forestière**" en 1926. Sa superficie était alors de 1.600 hectares. Elle devient en 1929 la "**Station de recherche forestière et floristique**" de 3.700 ha. Initiés en 1926, les travaux de création de l'arboretum conduits par M. Begue du Service forestier, ont pris fin en 1933. De grands changements sont opérés en 1933 avec l'ouverture au public et la réalisation d'importantes infrastructures (plus de 50 km de piste, piscine, mini zoo, etc.) Toutes ces réalisations sont l'œuvre du Gouverneur RESTE qui portait l'ambition de faire de la station de recherche *le Bois de Boulogne d'Abidjan*. Les préparations sont faites par le Conservateur des Eaux et Forêts MARTINEAU, Directeur de la station depuis 1924. En 1938, est fondée la première Ecole Forestière de l'Afrique Occidentale Française pour la formation pratique et technique de nouveaux cadres du Service Forestier.

En 1935, la station recevait sa forme définitive. Massif homogène, il est érigé en **Forêt classée dite du Banco**. Cette dernière est transformée le 31 Octobre 1953 en **Parc national par la fusion de la forêt classée du Banco et d'une partie de la forêt classée d'Anguededou** d'une étendue d'environ 3.287 ha.

Le Parc national du Banco tire son nom de la rivière qui y prend sa source. Ce nom est dérivé du terme ébrié *Gbango*, attribué à l'origine à un génie des eaux fraîches. Ce terme ébrié signifierait par ailleurs, source d'eau « rafraîchissante » ou « limpide ».

Au début du siècle, elle fait l'objet d'une exploitation forestière limitée puis, après son classement en réserve forestière, de plusieurs expérimentations sylvicoles jusqu'à la création du parc national. La forêt relevait alors des terroirs de la communauté Ebrié d'**Agban**, aujourd'hui intégrée à la commune d'Attécoubé, de la communauté Ebrié d'**Anonkoua-kouté** (commune d'**Abobo**) et des Attié fondateurs d'**Andokoi** (commune de **Yopougon**), peuples hôtes des Ebriés. Ceux-ci y pratiquaient la cueillette de produits forestiers, la chasse, l'agriculture de subsistance et de rente.

Entre 1977 et 1978, une autorisation a été accordée à la société de distribution d'électricité (EECI) pour l'ouverture d'une zone de passage de lignes de haute tension au sein du domaine forestier de l'Etat ; donnant ainsi l'impression de l'existence de deux blocs forestiers de statut différent. Entre autres faits marquants, le parc zoologique est fermé en 1980 suite à un manque

de financement. Quant à l'Ecole forestière, elle est transférée à Bouaké en septembre 1985, puis ramenée au Banco en 1993.

Le PNB bénéficie d'un titre foncier depuis 1998 avec une superficie de 3.474,34 ha grâce à une extension des limites dans des espaces encore non urbanisés utiles à sa protection.

En ce qui concerne les relations « parc-riverains », aucune opposition villageoise majeure n'a été enregistrée lors de l'érection du massif en réserve forestière puis en parc national. Les droits d'usage, y compris les activités agricoles dans les enclaves antérieures au classement, ont été maintenus jusqu'à la transformation en parc national, mais supprimés en 1973, après paiement aux ayant-droits "d'indemnités d'éviction pour dépossession de cultures existantes sur (les) enclaves".

Les litiges fonciers sont apparus en 2005/2006 avec les déboisements de la corne Nord-Est (Triangle de Sagbé) et les contestations d'une portion de 90 ha portées par la communauté villageoise d'Anonkoua-Kouté. Ces litiges ont connu un dénouement en faveur du gestionnaire depuis juin 2014.

En application des dispositions de la Loi de 2002 autorisant la redéfinition des limites des aires protégées et compte tenu des contestations de ces limites, la superficie du Parc national du Banco est passée de 3 474 ha à 3 438,34 ha avec la prise du Décret n°2018-510 du 30 mai 2018 portant modification des limites du Parc national du Banco (*Annexe I*).

1.3 Principales actions menées depuis la création

1.3.1 Projets et aménagements antérieurs

En dehors des travaux réalisés par l'administration coloniale de 1924 à 1953, le Parc national du Banco n'a pas fait l'objet d'aménagement de grande ampleur (*Tableau I*). Seul un don de Mme POMPIDOU a permis de bitumer 15 km de piste intérieure en 1966.

Le souci de pouvoir aménager le PNB a suscité la préparation de nombreux projets dont, celui du transfert du zoo d'Abidjan au nord du parc suivi de la création d'un conservatoire zoologique en 1980 et la transformation de l'Ecole forestière en un Centre polyvalent pour l'éducation environnementale en 1987.

Deux études préliminaires ont été réalisées en 1994 pour établir un diagnostic sur le parc et proposer diverses mesures pour sa sauvegarde (Beligné, 1994), et élaborer des avant-projets pour une amélioration des infrastructures (ENSTP, 1994).

Reprenant et approfondissant des orientations déjà largement esquissées, une étude de faisabilité pour « l'aménagement du Complexe naturel du Banco » a été réalisée en fin 1999-début 2000 (The Environnement & Développement Group, 2000). Elle a permis au Gouvernement de Côte d'Ivoire de déposer auprès de l'Union Européenne une requête pour le financement de ce projet estimé à près de 4,3 milliards de F.CFA sur 5 ans.

Parallèlement à ces études, quelques travaux ont été réalisés par le Fonds Mondial pour la Conservation de la Nature (WWF) (réhabilitation de la maison blanche) et le ROTARY-CLUB (panneautage de l'arboretum). En 2002, grâce à un financement du Fonds National de

l'Environnement (FNDE), certaines infrastructures, notamment 3 garderies, la piscine et les étangs piscicoles, ont été réhabilitées.

Depuis sa création, le parc a bénéficié de cinq (5) garderies autour et à l'intérieur. Elles avaient pour objectif de servir de poste relais aux agents durant les patrouilles. Aujourd'hui, la quasi-totalité de ses garderies sont en état de délabrement très avancé.

Le projet de réhabilitation de pistes, d'aménagement d'aires de pique-nique, de construction de bornes fontaines, d'un barrage écrêteur et d'installation de vidéo surveillance au PNB a été financé par l'Etat de Côte d'Ivoire à hauteur de 800 millions de francs CFA en 2012. En outre, le PNB a bénéficié de l'aménagement d'un espace écotouristique, pour une valeur de 64 millions de FCFA, cofinancé par l'ambassade du Japon à hauteur de 44 million et l'Etat de Côte d'Ivoire pour un montant de 20 millions de FCFA.

Enfin, le projet de Conservation des Forêts de Côte d'Ivoire financé par le Japon a permis la construction d'une clôture de 3200 m linéaire sur un total de 8 km au PNB à hauteur de huit cent millions (800 000 000 FCFA).

Tableau 1: Projets réalisés et financements pour le Parc national du Banco

Projets	Période	Coût (F.CFA)	Source de financement
Projet 1 : Bitumage des pistes	1966	ND	Don du Gouvernement Français
Projet 2 : Aménagement et valorisation du Parc national du Banco	1999	99.000.000	Don de l'Union Européenne
Projet 3 : Réhabilitation des infrastructures du PNB	2002-2003	146.245.000	Don FNDE
Projet 4 : Réhabilitation de la Maison de la Nature	2005-2006	5 000 000	WCF
Projet 5 : Réhabilitation de pistes, aménagement d'aires de pique-nique, construction de bornes fontaines, d'un barrage écrêteur et d'installation de vidéo surveillance	2012	800 000 000	Etat de Côte d'Ivoire
Projet 6 : Aménagement d'un espace écotouristique	2012	64 000 000	Etat de Côte d'Ivoire et le Japon
Projet 7 : Construction d'une clôture de 3,2 Km pour la sécurisation des zones vulnérables	En cours	800 000 000	Japon

Source : (Koula Joseph *et al*, 2013)

1.3.2 Infrastructures et équipements

Le PNB compte 37 pistes intérieures, formant un réseau d'une longueur totale de 79,56 km, ouvertes pour faciliter la circulation des personnes. Mais aujourd'hui, force est de constater que ces pistes, sont d'une manière générale, dans un état de délabrement avancé. La route des Colatiers et celle des Grands vaux sont également détériorées par les eaux de ruissellement issues du Val d'Abobo et de l'emprise des rails. Il n'existe pas de voie directe raccordant l'autoroute de Yopougon à l'entrée des officiels. Celle-ci est difficile d'accès du fait des encombrements au niveau d'Adjamé (*Figure 2*).

En dehors des pistes, plusieurs infrastructures à vocation touristique ont été construites, aménagées et entretenues telles que l'espace écotouristique, l'écomusée, les bornes fontaines et la salle multimédia. Certaines de ces infrastructures ont fait l'objet de réhabilitation et d'équipements par des structures partenaires dont SIFCA et LION'S Club respectivement pour l'écomusée et la Salle multimédia (*Photos 1 à 6*). En outre le parc regorge d'autres infrastructures non fonctionnelles telles que le Restaurant Kossipo et la piscine naturelle. La figure ci-après montre la localisation de ces infrastructures sur l'étendue du parc.

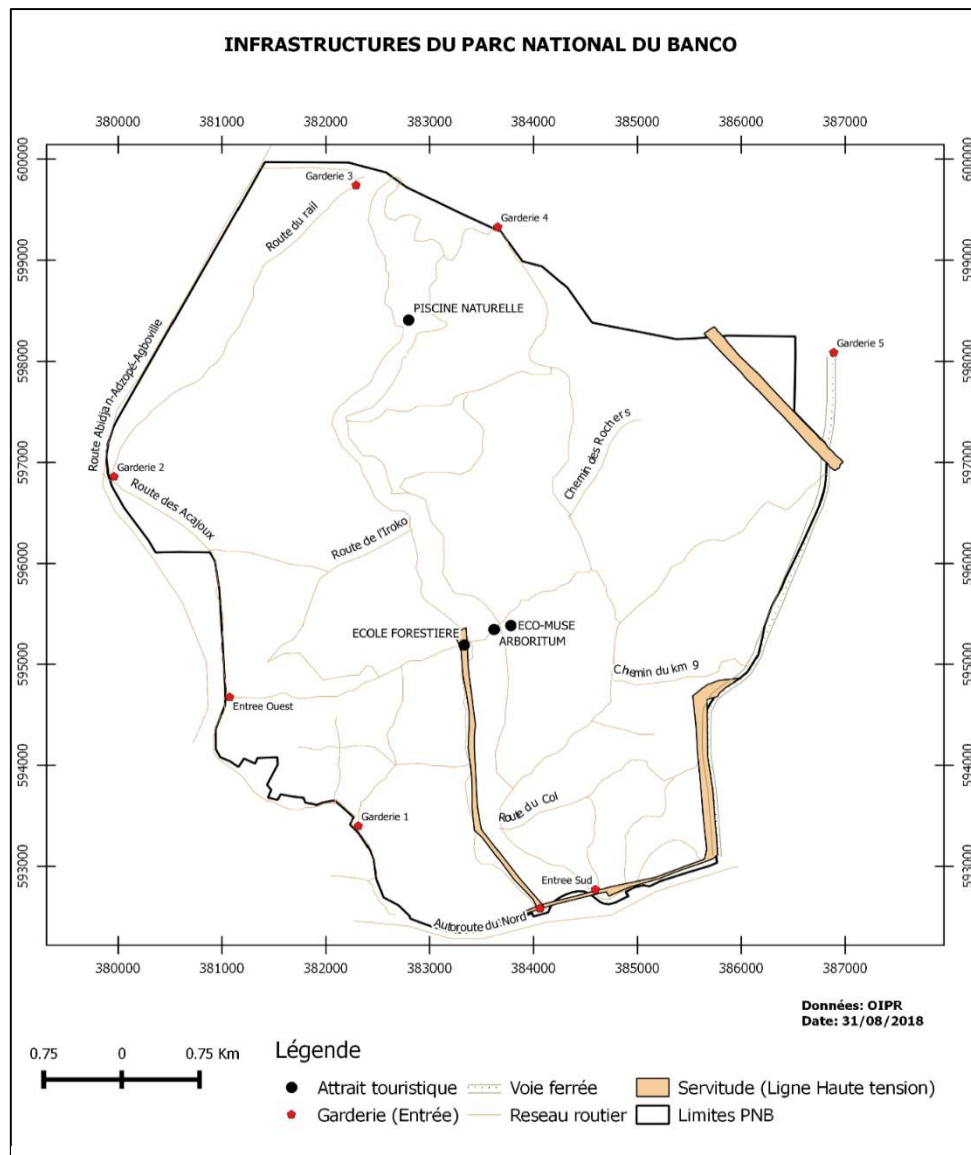


Figure 2 : Carte des infrastructures (OIPR, 2018)



Photo 1 : Vue d'une piste intérieure du PNB (OIPR)
l'Ecomusée du Parc national Banco (OIPR)



Photo 2 : Vue de face de



Photo 3 : Vue de l'Espace Ecotouristique
du PNB (OIPR)



Photo 4 : Vue de l'Arboretum



Photo 5 : Vue d'une portion de clôture construite



Photo 6 : Vue de l'étang piscicole pédagogique

Chapitre 2 : Milieu naturel

2.1 Géomorphologie

Au-delà du littoral, l'arrière-pays d'Abidjan, reposant sur le plateau continental, constitué de roches métamorphiques (schistes, gneiss, roches vertes) et de roches magmatiques (granites et formes voisines), est marqué par la présence de trois (3) grands ensembles géomorphologiques :

- les hauts plateaux à deux niveaux (40 à 50 m et 100 à 120 m), représentés par les buttes du Continental Terminal, au Nord de la lagune Ebrié ;
- des vallées profondes allant de 12 à 40 m, entaillent les hauts plateaux du Tertiaire. C'est l'exemple des ravins du Banco et de la rivière. Ces vallées jouent le rôle de drains de la partie nord de la ville, à l'instar des différents talwegs. De ce fait, tout écoulement se dirige vers l'ensemble le plus affaissé, c'est-à-dire vers la lagune Ebrié.
- les moyens et bas plateaux d'altitude allant de 8 à 12 m, qui constituent les affleurements du cordon littoral du quaternaire, les plaines et lagunes, au Sud, représentent l'ensemble le plus affaissé. Les formations géologiques rencontrées appartiennent au bassin sédimentaire côtier. Du point de vue pédologique, le District Autonome d'Abidjan dispose dans son sous-sol d'aquifères homogènes et très perméables. La colonne lithologique de la partie continentale du bassin sédimentaire montre des sables, des argiles sablonneuses, des limons et des calcaires (Lauginie, 2000).

2.2 Climat

Le littoral ivoirien est sous l'influence du climat subéquatorial caractérisé par l'alternance de quatre saisons (*Figure 3*) relativement marquées :

- une grande saison de pluie d'avril à mi-juillet ;
- une petite saison sèche de mi-juillet à mi-septembre ;
- une petite saison de pluies de mi-septembre à mi-novembre ;
- une grande saison sèche de mi-novembre à mars.

Ce climat se caractérise par la forte variation des hauteurs de pluies annuelles. La pluviométrie moyenne annuelle, enregistrée à la station d'Adioppodoumé ces 10 dernières années, est de 1.550 mm réparties sur 128 à 165 jours. La température moyenne annuelle est de 26°C, avec des valeurs mensuelles de 21°C pour les minima et de 31°C pour les maxima. L'humidité relative minimale moyenne est de 59 % pour le mois le plus sec (janvier).

Le parc entretient un microclimat forestier. La température diminue de la strate supérieure à 45 m à la base à 1 m ; l'écart étant parfois de plus de 4°C. L'humidité relative est proche de la saturation, le gradient étant plus élevé au sol qu'au sommet avec un minimum de 27 % en janvier, le mois le plus sec. La température moyenne est de 26°C avec une amplitude thermique de 3°C. La luminosité décroît de 100.000 lux du sommet à moins de 250 lux au niveau du sol (Cachan et Duval, 1963).

La mousson d'orientation Sud/Sud-Ouest est prédominante. L'harmattan, vent sec du Nord-Est, se fait sentir de façon irrégulière, mais parfois pendant une à deux semaines.

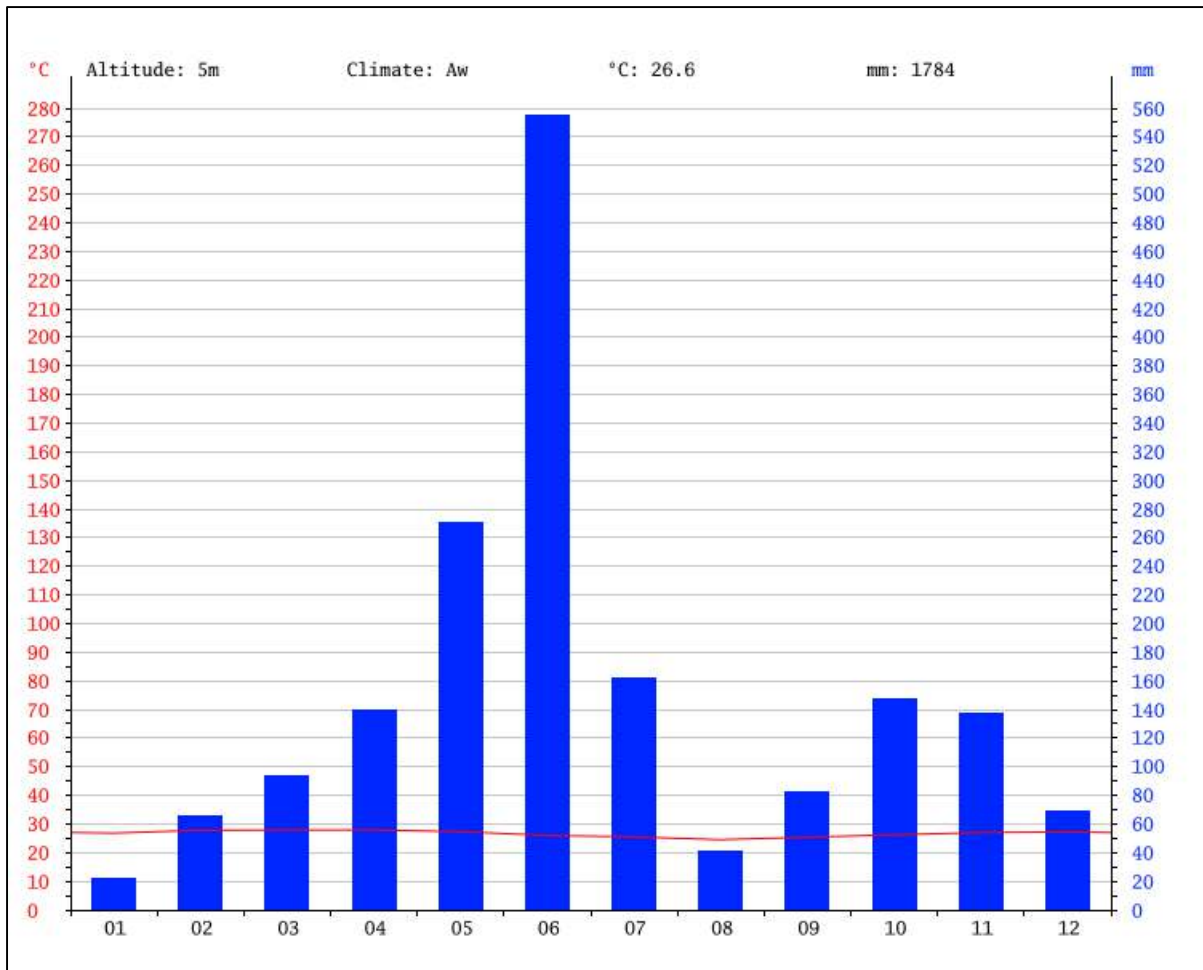


Figure 3 : Pluviométrie et température moyennes du District d'Abidjan de 2008 à 2017

2.3 Réseau hydrographique

2.3.1 Eaux superficielles

Les eaux superficielles sont constituées de la rivière Banco et des eaux du système de drainage des talwegs. Ce cours d'eau, long d'environ 8 km, prend sa source à l'extrémité Nord du parc et se jette dans la lagune Ebrié. D'un débit de 1,35 m³/s, son régime est étroitement lié au régime des pluies (bimodal), mais il ne connaît pas d'étiage prononcé pendant les deux saisons sèches (*Figure 4*).

2.3.2 Eaux souterraines

Le PNB couvre plus de $\frac{3}{4}$ du bassin versant du Banco et en partie le bassin du Gbangbo (Anguédedou) sur près de 200 ha. Ces deux bassins appartiennent au grand bassin sédimentaire du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire. Ceux-ci renferment l'essentiel des surfaces forestières de la zone de la nappe et 60 % de celles du grand Abidjan. Le bassin sédimentaire comporte de nombreuses nappes aquifères qui sont utilisées pour l'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abidjan et pour la production de l'eau minérale.

La Région du Grand-Abidjan correspond à la nappe dite d'Abobo, une des nappes du Continental Terminal. Cette nappe s'étend sur 70 km d'Ouest en Est et 25 km du Nord au Sud, sur environ 1.435 km². A l'exception des zones situées à proximité des cours d'eau permanents

et de la lagune Adjin, l'écoulement principal de la nappe suit une pente faible dans le sens Nord-Sud vers la lagune Ebrié.

Etant une nappe « libre », son alimentation est assurée par les infiltrations des eaux météoriques dont les valeurs sont négligeables en zones urbanisées, mais pouvant atteindre 1.000 mm sous forêt.

Le Parc national du Banco, par sa superficie et sa couverture forestière, joue un rôle très important dans la réalimentation des sables continentaux de la nappe. En année moyenne, l'ordre de grandeur de l'alimentation de la nappe étant d'environ 10^6 m³/an/km² en zone non bâtie, les infiltrations dans le massif peuvent être estimées à environ 34.10^6 m³/an soit 90.000 m³/j. Le parc contribue ainsi donc à protéger au moins 40% des ressources en eau du Grand Abidjan de l'ordre de 300.000 m³/j. (Lauginie, 2000).

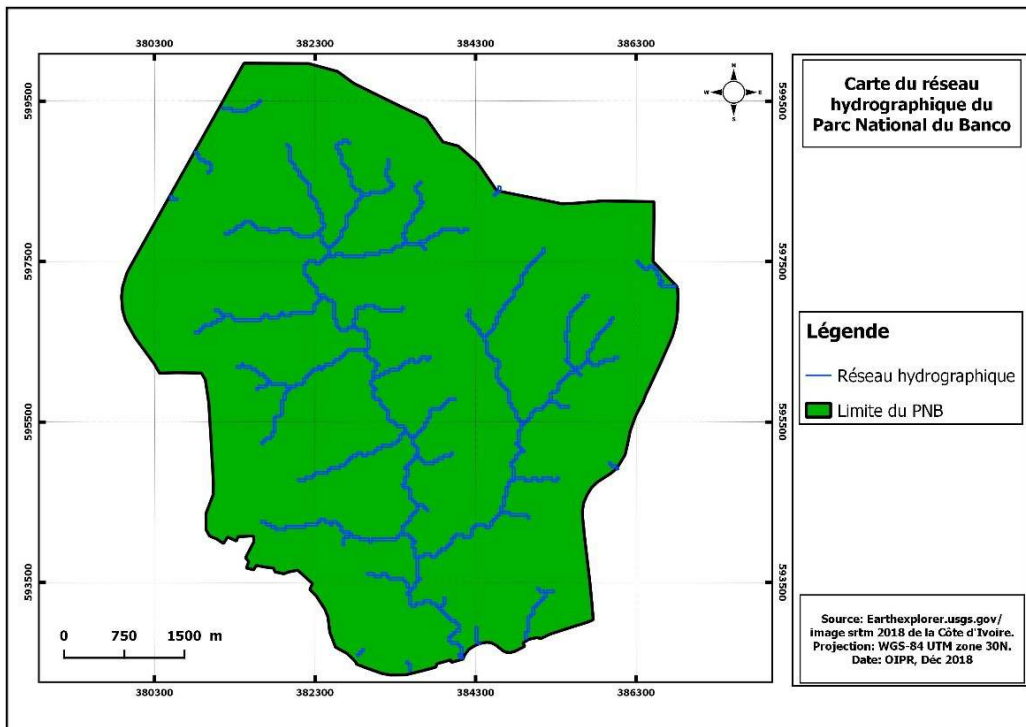


Figure 4 : Carte de réseaux hydrographiques du Parc national du Banco (OIPR)

Tableau 2 : Bassins versants auxquels appartient le Parc national du Banco

Bassin versant				Occupation des sols (km ²)

	Surface totale du bassin (km ²)	Surface de bassin dans le massif (km ²)	% de la surface dans le bassin	forêts	Cultures arborées	Cultures/zones déboisées	Urbanisation
Grand Abidjan	2.100	34,74	33	80	120	1.850	50
Zone de la nappe du continental Terminal	1.435	34,74	33	50	100	1.235	50
Bassin du Banco	45	32,74	31	31	-	6	8
Bassin du Gbangbo	78	2	2	17	15	42	4

Source : (Sako et al, 2012)

2.4 Pédologie

Deux grands types de sols se rencontrent au PNB : des sols ferralitiques typiques sur sables argileux (appauvris en particules fines et en oxydes de fer) et des sols hydromorphes dans les sites où l'évolution est dominée par l'effet d'un excès d'eau (Bourgeon, 1991).

Le sol typique est sableux à sablo-argileux en surface avec une teneur en argile de l'ordre de 20-30 % à 1-2 m de profondeur. Les sables argileux ocres ferrugineux sont des dépôts détritiques sablo-argileux avec quelques lentilles argileuses et peu d'éléments grossiers. Ils sont localisés sur les plateaux et les pentes faibles (< 3 %). Les sols de pentes sont plus argileux dans le haut de la pente et très sableux en bas de pente (colluvionnement) (Perraud, 1971). Les formations fluvio-lagunaires (sables, sables vaseux, argiles, vases et tourbes) se rencontrent dans l'embouchure de la rivière Banco avec la lagune Ebrié.

L'horizon humifère des sols ferralitiques possède des caractéristiques physico-chimiques dont les valeurs sont à peine supérieures à celles de l'horizon sous-jacent malgré la présence de la matière organique. Le pH diminue de 4,1 entre 0 et 4 cm de profondeur à 5,1 entre 80 et 90 cm. La teneur en matière organique est médiocre : 2-3 %. Le rapport C/N est moyen : 10-15. Le rapport "acides fluviques/acides humiques" nettement supérieur à 1 et le pourcentage d'acides humiques gris, voisin de 30 %, révèlent un humus très pauvre en acides humiques polymérisés. L'épaisseur de cet horizon reste faible : 3-5 cm.

Les sables tertiaires montrent une très bonne perméabilité et une dominance des déplacements de l'eau par percolation (Bernard-Reversat et Huttel, 1975), fournissant ainsi des conditions optimales pour la formation d'une nappe phréatique profonde.

2.5 Végétation et flore

Selon la classification éoclimatique, le PNB se situe dans le secteur ombrophile caractérisé par la prédominance de **forêt dense humide sempervirente ou forêt ombrophile** liée à des précipitations abondantes (*plus de 1.600 mm/an*) et bien réparties sur l'année (*saison sèche inférieure à 3 mois*).

Les conditions particulières de l'arrière-pays du système lagunaire (*sols sur sables tertiaires, appauvris et à faibles réserves en eau*) ont favorisé l'existence d'un type particulier de forêt sempervirente dit **forêt psammohygrophile** (psammo : sable ; hygro : humide) ou forêt à *Turraeanthus africanus* et *Heisteria parvifolia*.

2.5.1 Typologie des formations végétales

La végétation et la flore du Banco sont connues depuis longtemps pour leur richesse et leur diversité (Aubreville, 1937 ; De Köning, 1983). Les inventaires réalisés dans le PNB, avec une équipe de botanistes, ont permis de recenser plusieurs espèces issues des essais sylvicoles réalisés à partir des années 1920 (Allou, 1989). Ces espèces se composent essentiellement d'essences commerciales telles *Lophira alata* (Azobé), *Mitragyna ledermannii* (Bahia), *Guarea cedrata* (Bossé), *Petersianthus macrocarpus* (Abalé), *Khaya ivorensis* (Acajou), *Tieghemella heckelli* (Makoré), *Entandrophragma utile* (Sipo), *Dacryodes klaineana* (Adjouaba), *Turraeanthus africanus* (Avodiré), *Milicia Excelsa* (Iroko), *Tectona grandis* (Teck), *Entandrophragma angolense* (Tiama).

Un autre inventaire réalisé sur la ligne périphérique du parc, dans le cadre de la construction de la clôture par N'guessan (2013), a permis de recenser 258 espèces végétales (**Annexe 2**) réparties entre 172 genres et 76 familles.

Les genres les plus représentés sont : Macaranga (4 espèces), Terminalia (4 espèces), Cola, Dichapetalum, Dioscorea, Phyllanthus et Diospyros (3 espèces chacun). Les familles les plus riches en espèces sont celles des Euphorbiaceae (22 espèces), des Apocynaceae et des Poaceae (21 espèces). Les espèces arborescentes les plus fréquentes sont *Musanga cecropioides*, *Ceiba pentandra*, *Macaranga* spp., *Sterculia tragacantha* et *Ficus exasperata*.

L'observation de la structure des peuplements permet d'établir la typologie des différentes formations végétales (**Figure 5**) qui se présente comme suit :

- **une forêt primaire ancienne** qui demeure au stade climacique ;
- **les peuplements secondaires enrichis** à l'acajou bassam, avodiré, abalé, le niangon et framiré qui évoluent progressivement vers le type de forêt primaire ;
- **les zones anthropisées** affectées par les travaux d'aménagements qui ont quelque peu modifié leur équilibre.
- **les forêts marecageuses** sont assez limitées dans l'espace et n'ont été affectées que ponctuellement par des travaux d'aménagement réalisés dans le parc ou en dehors ;
- **les plantations forestières denses** restent les moins "naturels" des peuplements forestiers, par leur structure ou par le caractère "exotique" de l'espèce dominante (N'guessan, 2013).

Pour ces différentes formations, la richesse spécifique calculée à partir de l'indice de Shannon et l'équitabilité, montre que la forêt primaire est plus riche avec 162 espèces, avec un degré d'équitabilité d'environ 98 %.

Tableau 3 : Richesse et diversité des types de végétation rencontrés

Types de végétation	Nombre d'espèces	Shannon	Equitabilité
Forêt ancienne (site de la Digue)	162	3,17	0,978
Forêts marécageuses	16	2,75	0,992
Forêt secondaire	88	4,22	0,943
Plantations forestières	56	3,45	0,857
Zones anthropisées	106	4,33	0,928

Source : (N'guessan, 2013)



Photo 7 : Vue aérienne de la canopée de la forêt du PNB (OIPR)

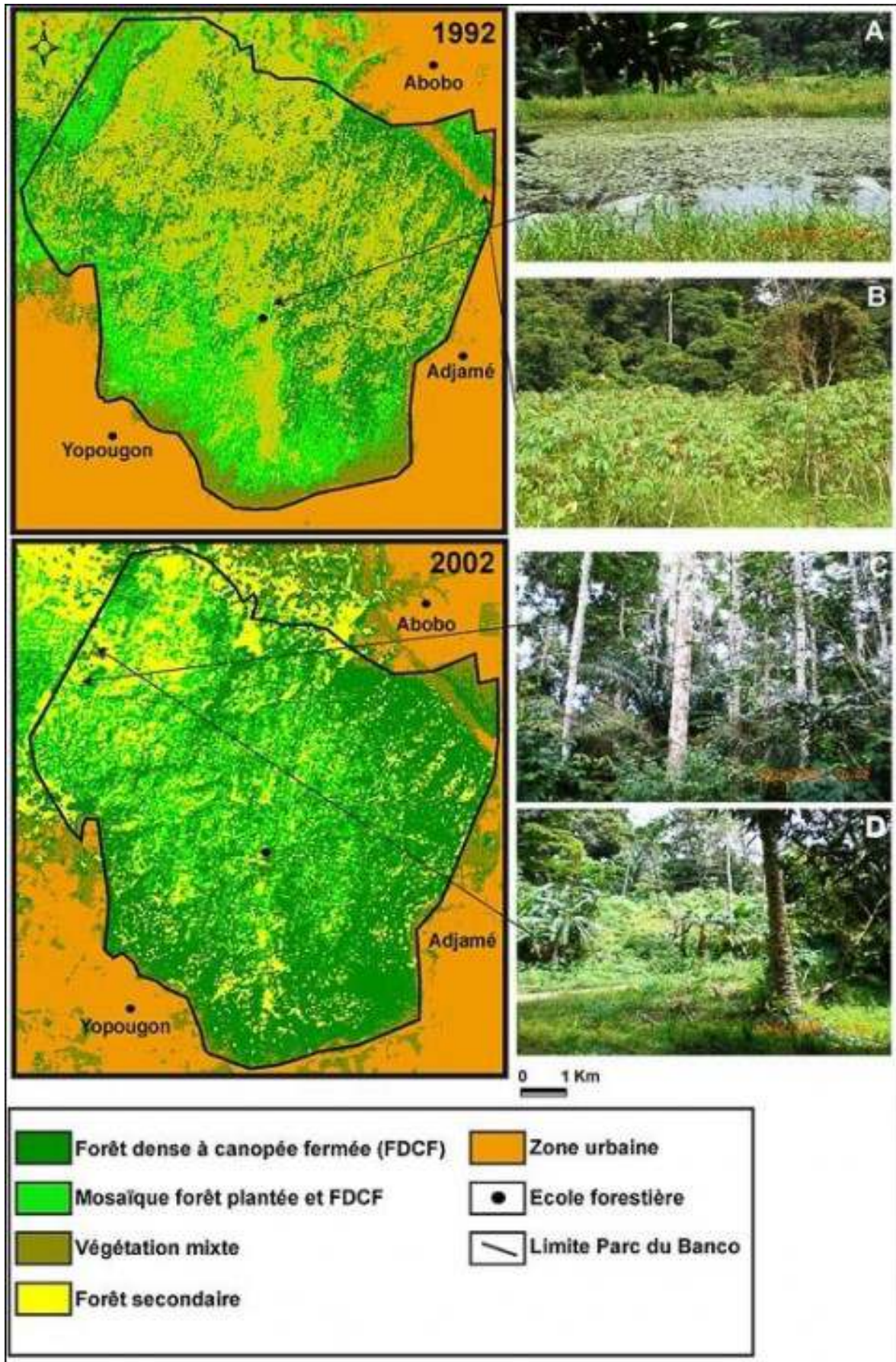


Figure 5 : Typologie des formations végétales du Parc national du Banco (source ?)

2.5.2 Diversité floristique, endémismes et rareté

2.5.2.1 Diversité floristique

Le PNB offre la même richesse floristique reconnue aux forêts denses humides de la Haute Guinée. Un inventaire des végétaux supérieurs réalisé en 1983 par De Koning indique la présence de **622 espèces de Phanérophytes** appartenant à 86 familles, en dehors des espèces exotiques de l'arboretum ou en plantation (*Aracauria excelsa*, *Aucoumea klaineana*). Cette diversité relativement modeste fait de la forêt du Banco **un faciès 'pauvre' des forêts sempervirentes**, comparé aux forêts les plus humides, comme celle de Taï où l'on compte plus de 1 000 espèces végétales.

Par ailleurs, à titre d'expérimentation et pour des raisons touristiques, une collection de 764 végétaux a été constituée au niveau de l'arboretum en 1933. Il ne reste sur ce nombre initial que 409 espèces végétales selon une étude réalisée par le Rotary Club d'Abidjan en 1998, l'écart étant probablement dû à la mortalité et à l'inadaptation au milieu.

2.5.2.2 Espèces endémiques et exotiques

Allou (1989) indique la présence de 47 espèces exotiques réparties en 5 espèces de Gymnospermes et 42 d'Angiospermes.

Les Gymnospermes, au nombre de 5, comprennent une espèce africaine, *Podocarpus mannii* (Podocarpaceae), originaire du Cameroun.

Les Angiospermes, 42 au total, se subdivisent en 20 familles de dicotylédones et 2 familles de monocotylédones réparties comme suit :

- Archichlamydeae : 16 familles, 28 genres, 33 espèces dont une africaine, *Aucoumea klaineana* (Burseraceae), originaire d'Afrique centrale ;
- Métachlamydeae : 4 familles, 5 genres, 5 espèces dont une africaine, *Baillonelle toxisperma* (Sapotaceae) d'Afrique centrale.

Les 2 familles de Monocotylédones (Arecaceae, Poaceae) comprennent respectivement 3 genres dont deux espèces identifiées (*Bactris* sp.; *Chrysalidocarpus lucubensis* et *Cocos nucifera*) et un genre dont une espèce, *Bambusa vulgaris*.

2.5.2.3 Espèces rares ou menacées

Sur la base des travaux du Projet ECOSYN sur la diversité floristique d'Afrique de l'Ouest (UICN, 2001), **150 des 624 espèces de la flore** du PNB ont été classées « **espèces remarquables** ». Il s'agit d'espèces « rares » ou « endémiques », ou encore d'espèces « vulnérables pour cause d'exploitation à des fins commerciales ». Selon le degré de rareté, d'endémisme ou de vulnérabilité, peuvent être distinguées :

- 26 espèces menacées de disparition par la déforestation : Ce sont des espèces « rares en Afrique de l'Ouest et / ou endémiques d'un petit nombre de pays » appartenant à 17 familles. En font partie **cinq espèces endémiques de Côte d'Ivoire** : *Albertisia cordifolia* (arbuste lianescent), *Dichapetalum dictyospermum* (une liane), *Dorstenia embergeri* (plante herbacée), *Polystachya bancoensis* (orchidée épiphyte), *Tapinanthus praetexta* (épiphyte hémi-parasite).

Vingt-six (24) en Afrique de l'Ouest et deux (2) en Afrique centrale. Toutefois, la distribution de ces espèces n'est pas indiquée.

Le PNB constitue la seule station en Côte d'Ivoire sept de ces espèces que sont : *Bowringia discolor* (Papilionaceae), *Dorstenia embergeri* (Moraceae), *Fagara mesoneurospinosa* (Rutaceae), *Hugonia rufipilis* (Linaceae), *Solanum terminale* (Solanaceae), *Iodes liberica* (Icacinaceae), *Pararistolochia mannii* (Aristolochiaceae).

- 63 espèces demandant un effort de gestion pour leur conservation : Ce sont des espèces « rares » ou « endémiques et vulnérables pour cause d'exploitation ». Y sont notamment classées **sept espèces de bois d'œuvre** de grande qualité (*bois rouges*) ;
- 61 espèces assez communes, mais susceptibles de nécessiter dans le futur un effort pour leur conservation.

2.5.3 Etat et dynamique de la végétation

2.5.3.1 Etat de la végétation

Évalué en terme de surface, le degré de conservation du parc peut être considéré comme satisfaisant, eu égard à sa situation urbaine (*Figures 7 et 8*). En effet, par rapport à leur superficie initiale, la réduction des peuplements forestiers dans les limites de 1953 est estimée à près de 6 %, soit 190 ha. Hormis les deux couloirs de passage de lignes à haute tension au Nord-Est et au Sud, les autres empiètements sont restés en périphérie. Le bornage de 1998 a permis d'améliorer la protection de zones sensibles (têtes de talweg) et d'étendre la surface forestière en intégrant des parcelles de la forêt d'Anguédedou.

Selon l'étude biophysique réalisée par N'guessan en 2013, le stock de carbone aérien du PNB obtenu à l'aide des tarifs de cubage nationaux s'élève à 285,83 tC/ha, soit un stock total de carbone de la biomasse de 371,38 tC/ha. Il est largement supérieur au stock moyen de carbone des forêts de Côte d'Ivoire estimé à 177 tC/ha par FAO (2011). Il avoisine même les stocks les plus élevés observés pour les forêts tropicales humides qui sont de l'ordre de 400 tC/ha (sur la base de 800 tMS/ha).

Cependant, la situation est loin d'être satisfaisante d'un point de vue qualitatif :

- la végétation est soumise à une forte pression anthropique pour la cueillette de divers produits forestiers. La récolte est effectuée par les communautés riveraines qui ont, pour la plupart, des conditions de vie précaires et pour lesquelles cela constitue une ressource d'appoint parfois non négligeable. Localement, la structure des peuplements forestiers peut s'en trouver fortement affectée (*ouverture excessive du couvert, etc.*) ;
- sous le double effet du braconnage et de « l'insularisation » (*isolement du parc d'autres écosystèmes naturels*), la raréfaction d'un grand nombre d'espèces animales induit un déséquilibre biologique important, diverses interactions entre la faune et la flore étant moins bien assurées : aide à la dissémination de certaines espèces végétales par les grands mammifères frugivores, amélioration de la germination des graines par passage dans leur tractus digestif ;

- enfin, des perturbations du milieu physique se multiplient. Elles s’observent au niveau des réserves en eau du sol : utilisation de la nappe profonde pour l’approvisionnement d’Abidjan en eau potable, modifications localisées des profils hydriques au niveau des talus et remblais (*cela est sensible en particulier dans les plantations de niangon ou de framiré, deux espèces exigeantes sur le plan hydrique*).

Elles se caractérisent également par un accroissement de divers effets liés à l’urbanisation et à la création d’infrastructures : coups de vent, feux sur les talus routiers ou ferroviaires, crues d’orage dans le vallon descendant d’Abobo-Sagbé et dégradant les peuplements situés sur les rives de la rivière Banco.

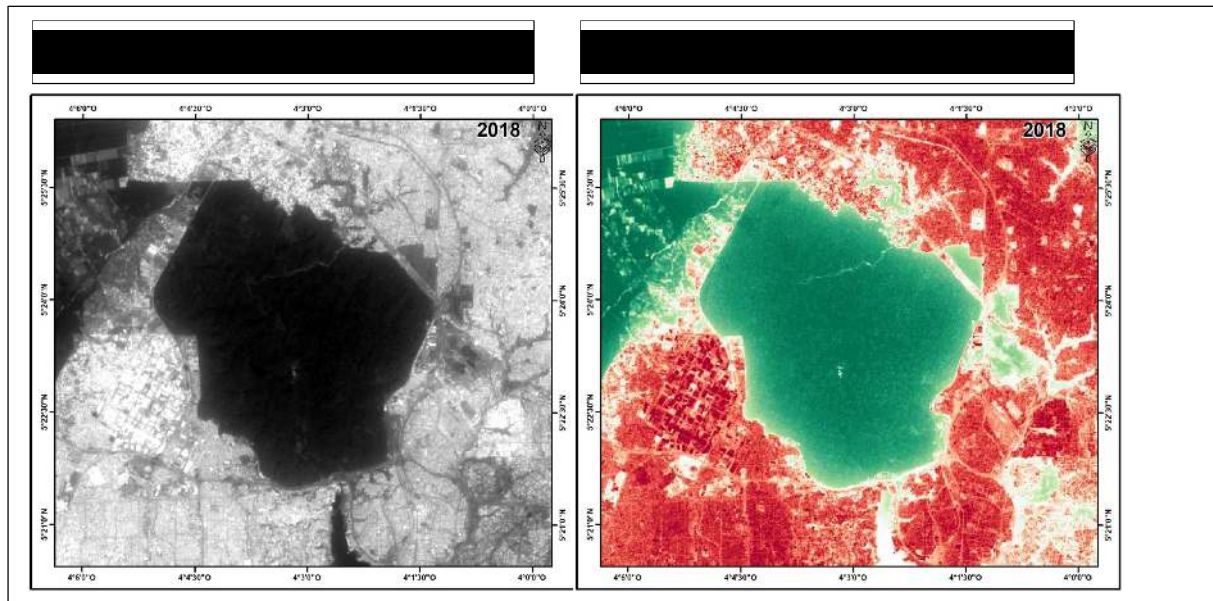


Figure 6 : Carte de l’état de la végétation du PNB (Images Sentinelles 2, 2018)

La carte 6 (A) donne un aperçu du PNB et du contexte urbain dans lequel il est situé. Le développement urbain au Nord-Est (Abobo), Sud-Est (Agban) et Sud-Ouest (Andokoi) est à noter. La carte 6 (B) montre les valeurs de l’indice de végétation par différence normalisée ou indice de Tuckerle (NDVI) du PNB avec la palette de couleur ‘‘Red-White-Green’’, dans lequel les parties vertes correspondent à la forêt, les rouges à des zones urbaines et les blanches à des zones herbacées. Il est à noter que les zones vert foncé correspondent à la forêt la plus dense (apparemment la plus intacte). Les zones le long de la bordure Est et Sud du parc, où le vert tend à se transformer blanc indiquent une nette dégradation de la qualité du couvert forestier (*Figure 6*).

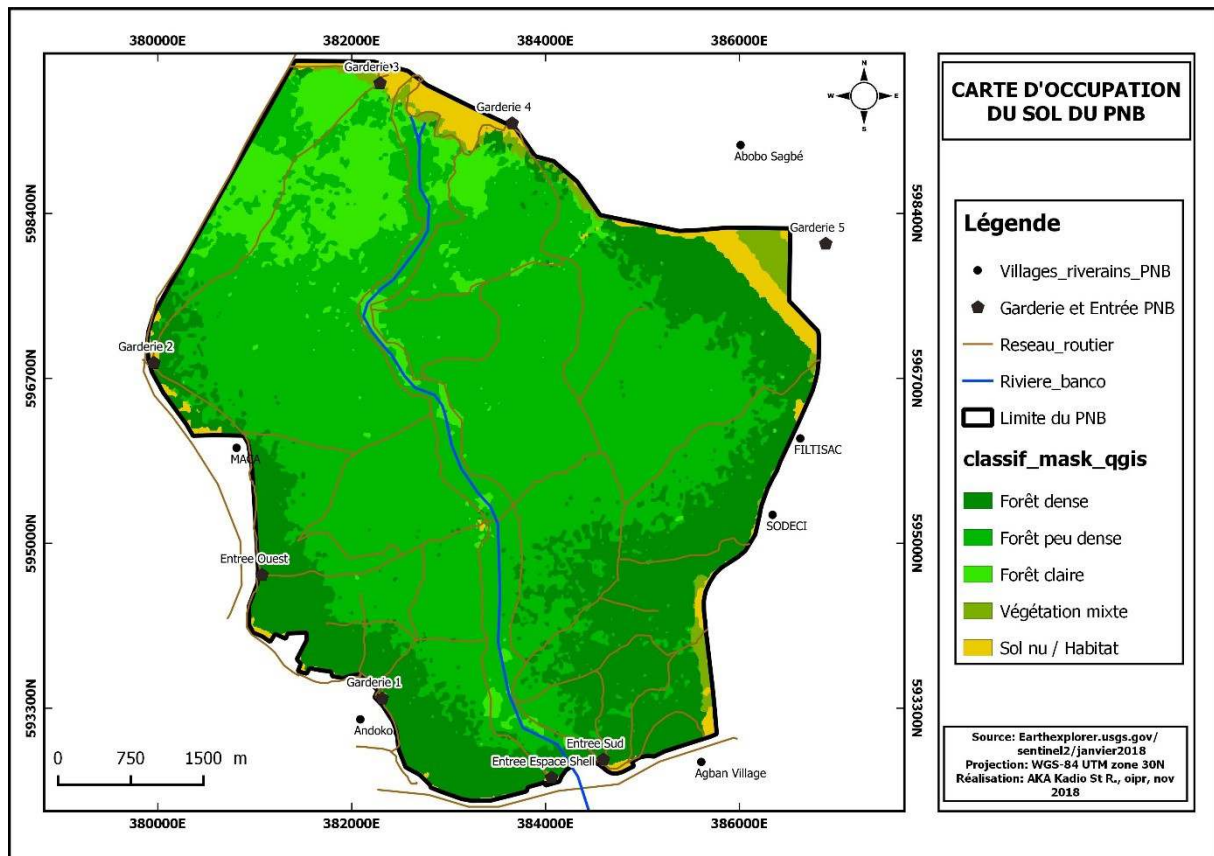


Figure 7 : Carte d'occupation de sol du PNB (OIPR, 2018)

2.5.3.2 Dynamique de la végétation

L'ensemble des peuplements est exposé à des dégradations susceptibles d'affecter à long terme son dynamisme (Béliné, 1994).

La description visuelle de la végétation ligneuse effectuée durant nos relevés en 2008 dans le parc montre que ces espèces ont connu une bonne croissance et une densification de la végétation (couvert végétal dense et sempervirent à l'intérieur du PNB).

Les analyses surfaciques des types de végétation cartographiés à partir de la scène Spot (2002) centrée sur le parc montrent une prédominance des formations forestières avec près de 2.500 ha soit 68 % de la superficie totale au lieu de 1 065 ha soit 31 % en 1992. La forêt dense à canopée fermée constituée avec les forêts plantées issues des expérimentations sylvicoles effectuées pendant l'ère coloniale la végétation dominante du parc.

Au Banco, la domination des espaces boisés (forêt dense ombrophile) et la régression de 44 % de la forêt secondaire et autres surfaces dégradées permettent d'affirmer que ce parc a connu une dynamique contraire aux autres espaces forestiers de la région d'Abidjan. En effet, pendant que toute la région d'Abidjan était soumise à une anthropisation totale (urbanisation galopante, développement industriel et agro-industriel rapide, création d'équipements et d'infrastructures publics...), le PNB a connu une relative stabilité par la seule force de son statut d'espace protégé et des actions de protection menées sur le terrain par l'administration forestière. Les infiltrations illégales (braconnage, exploitation de ressources ligneuses et non ligneuses, de plantes médicinales et autres besoins domestiques et alimentaires...) sont certes nombreuses dans les

parcelles à proximité des limites du parc, mais ne sont pas encore de nature à détruire toute l'étendue de la forêt.

Néanmoins, ces diverses activités sont régulièrement contrariées sur le terrain par les actions de l'OIPR. Certes, la surveillance et la répression ne sont pas suffisantes mais elles ont pour effet de limiter l'ampleur des agressions. Par contre, les nombreuses activités économiques et l'urbanisation empiètent sur les marges du PNB ; ce qui représente une menace. (Nakouma Sako et Gérard Beltrando, 2014).

En somme, les différentes formations végétales évoluent, d'une manière générale, vers un stade de pré-climax ou de climax. Toutefois, la dynamique réelle de ces peuplements ne peut être connue en l'absence d'études approfondies actualisées.

2.6 Faune

2.6.1 Diversité faunique

Malgré la situation et la faible taille du parc, un inventaire approfondi de son patrimoine faunique est encore à entreprendre, pour les mammifères et les oiseaux, mais aussi pour les autres groupes : reptiles, batraciens, insectes, etc.

Cependant, on peut affirmer que la faune est constituée d'Ongulés (35 %), de Primates (29 %), de Carnivores (18 %), de Pholidotes (12 %) et d'Hyracoïdes (6 %) selon N'guessan (2013).

Les mammifères Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le Céphalophe de Maxwell (*Cephalophus monticola maxwelli*) ont réussi à se maintenir (N'guessan, 2013).

Aussi, quelques petits mammifères sont représentés par 45 % de rongeurs, 39 % de chiroptères et 16 % d'insectivores (N'guessan, 2013).

Parmi les rongeurs, la présence du Rat de Gambie, *Crycetomys eminii*, et parmi les petits carnivores, celles de la Civette, *Civettictis civetta*, et de la Genette, *Genetta genetta* est confirmée.

Le très commun Daman d'arbre ou « woya », *Dendrohyrax dorsalis sylvesteris*, confirme sa présence par son cri nocturne très caractéristique.

Les grands singes arboricoles ont aussi pour la plupart disparu sous la pression du braconnage, mais il subsiste une petite population de chimpanzés, *Pan troglodytes Verus*. Le Callitriche ou singe vert, *Cercopithecus aethiops sabaues*, peut être observé au Banco, mais sa présence n'y est pas naturelle, car l'espèce est originaire de savane. La présence de certains primates à comportement très discret est actuellement incertaine: le Colobe de van Beneden, *Colobus verus*, le Galago de Demidoff, *Galago demidovii murinus*, et le Potto de Bosman, *Perodicticus potto potto*.

Au niveau des oiseaux, 184 espèces ont été signalées avec un effectif global de 2 715 individus, répartis entre 44 familles avec cinq (5) espèces qui bénéficient d'une protection d'intérêt dont deux espèces vulnérables (VU) : le Perroquet gris (*Psittacus erithacus*) et le Bulbul à tache jaune (*Criniger olivaceus*); deux espèces quasi-menacées (NT) : le Bulbul à queue verte (*Bleda eximius*) et le Choucador à queue bronzée (*Lamprotornis cupreocauda*) et une espèce

insuffisamment documentée (DD) : l'Indicateur d'Eisentraut Melignomon Eisentrauti. Les autres espèces appartiennent à la catégorie Préoccupation mineure (N'guessan, 2013).

Les cris de divers touracos et calaos de forêt sont encore facilement entendus, témoignant d'une relative richesse de la forêt en grands arbres des fruits desquels ils se nourrissent (Kadio *et al.*, 2013).

Outre les mammifères et les oiseaux, il est signalé 22 espèces d'amphibiens dont deux menacées selon la liste rouge de l'UICN. Il s'agit de *Phrynobatrachus ghanensis* et *Phrynobatrachus liberiensis*.

2.6.2 Endémisme et rareté

La relative méconnaissance actuelle de la faune du parc ne permet pas d'établir le caractère de rareté ou d'endémisme des différentes espèces. Toutefois, deux cas peuvent déjà être relevés :

- pour la liste de mammifères, le **Chimpanzé** est mentionné comme une espèce **menacée d'extinction** par l'UICN¹, pour cause de braconnage et de forte réduction de son habitat. La population encore présente doit être considérée comme particulièrement fragile, eu égard à la faiblesse de son effectif et à son total isolement d'autres populations naturelles de l'espèce ;
- parmi les insectes, plusieurs espèces rares de la famille des **Cetonidae** ont été observées.

2.6.3 Dynamique des populations animales

Exigeant de vastes espaces naturels pour survivre, les plus grands mammifères (Eléphant, Potamochère, Buffle, Bongo, Panthère...) ont disparu depuis des années de cette forêt urbaine. Quelques espèces de plus petite taille ont réussi à se maintenir dans le parc mais elles n'y sont représentées que par quelques individus.

2.6.3.1 Primates

Les grands singes arboricoles ont aussi pour la plupart disparu sous la pression du braconnage, sauf une population de chimpanzés, *Pan troglodytes verus* d'une vingtaine d'individus. Le Potto de Bosman, *Perodicticus potto* et le Galago de Demidoff, *Galago demidovii* sont encore présents. Des mones de *Cercopithecus mona lowei* sont souvent observés, le plus souvent non loin de l'entrée Sud. Quelques autres cercopithèques, comme le Pétauriste *Cercopithecus petaurista petaurista* et même des callitriches *Cercopithecus aethiops sabaeus*, communément appelés singes verts, sont aussi à signaler. La présence de plusieurs autres espèces est à signaler :

2.6.3.2 Pholidotes

Pangolin à longue queue *Manis (Uromanis) tetradactyla* et Pangolin à écailles tricuspidées *Manis (Phataginus) tricuspis* sont bien représentés.

2.6.3.3 Rongeurs

Il s'agit ici des écureuils du genre *Heliosciurus*, Anomalure de Pel *Anomalurus peli* (grand écureuil volant, des Rats d'Emin *Crycetomis emini* et Athérure *Atherurus africanus*.

¹ Union Internationale pour la Conservation de la Nature

2.6.3.4 Carnivores

Civette Viverra (*Civettictis civetta*), Mangouste rouge *Herpestes sanguineus*, Mangouste brune *Crossarchus obscurus* figurent parmi cette catégorie d'espèce.

2.6.3.5 Hyracoïdés

Le cri caractéristique du Daman d'arbre, *Dendrohyrax dorsalis sylvestris*, se fait encore entendre.

2.6.3.6 Artiodactyles

Ils se composent d'Antilope royale *Neotragus pygmaeus*, Céphalophe de Maxwell *Cephalophus monticola maxwelli* et de Guib harnaché *Tragelaphus scriptus*.

2.6.3.7 Oiseaux

Il existe un grand nombre d'espèces d'oiseaux typiques de la forêt dense, dont le Serpentaire du Congo *Dryotriorchis spectabilis*, l'Autour à longue queue *Urotriorchis macrourus*, l'Aigle couronné *Stephanoetus coronatus*, le Francolin de Latham *Francolinus lathamii*, l'Inséparable à collier noir *Agapornis swinderianus*, l'Irrisor à tête brune *Phoeniculus castaneiceps*, le Bulbul à queue verte *Bleda eximius*, l'Apalis de Sharpe *Apalis sharpii*, l'Akalat à ailes rousses *Illadopsis rufescens* et le Choucador à queue bronzée *Lamprotornis cupreocauda*, le Brève d'Angola *Pitta angolensis*.

2.6.3.8 Reptiles

Ils sont représentés par la vipère du Gabon, le python, la vipère cornue, etc.

2.6.3.8 Insectes

La petite faune compte près de 500 espèces de papillons diurnes et des fourmis.

2.7 Risques naturels majeurs

2.7.1 Fragilité des sols

Les sols sableux du tertiaire s'appauvrissent rapidement en raison de leur faible capacité de rétention d'eau et sont très sensibles à l'érosion. Cumulés à l'effet du relief, les vents dominants entraînent de nombreux chablis.

2.7.2 Conséquences sur la flore de la disparition de certaines espèces animales

L'appauvrissement et la raréfaction de la faune risquent d'altérer les modes de reproduction et de dissémination naturelles de certaines espèces, qu'il s'agisse de la pollinisation, de la zoochorie (dissémination par les animaux), de la levée de la dormance des graines ou de leur germination. C'est le cas du Parasolier *Musanga Cercropioides* avec les calaos et les touracos, du Makoré de *Tieghemella heckelii* avec l'éléphant. Il en est le même pour le décorticage des graines à l'exemple de *Turraeanthus africanus* et des rongeurs. Dès lors, l'absence de l'éléphant exerce, de toute évidence, une influence sur la flore car c'est lui qui assure, le plus fréquemment, la dissémination des graines de 30 à 40 % des arbres de la strate dominante. Une fréquence d'arbres de petit diamètre est observée parmi les espèces sciaphiles à gros fruits et aucune

régénération n'a, par exemple, pu être observée pour l'Akouapo *Sacoglottis gabonensis* et *Panda oleosa* qui ont, pour seul disséminateur l'éléphant. (Martineau, 1934)

2.7.3 Risque de consanguinité

Par ailleurs, l'isolement du parc, auquel s'ajoute la surface relativement petite, est de nature à exposer les ressources fauniques existantes au phénomène de consanguinité. C'est particulièrement le cas pour le chimpanzé dont les effectifs sont fortement réduits et du fait de leur isolement (N'guessan, 2013).

Chapitre 3 : Environnement socio-économique et culturel

3.1 Populations de la périphérie

3.1.1 Peuplement

L'espace occupé par le PNB relevait des terroirs des communautés **Ebrié** d'**Anonkoua-Kouté** et d'**Agban**, aujourd'hui respectivement intégrés aux communes d'Abobo et d'Attécoubé. Très tôt sollicitées par des communautés **Attié** désirant s'installer à proximité de la nouvelle capitale, les Ebrié ont autorisé la création des villages d'**Andokoi** (*Commune de Yopougon*) et d'**Agban-Attié** (*Commune d'Attécoubé*). Les Agni reçus plus tard se sont installés à Abobo-Sagbé. Tous ces peuples sont issus de la subdivision du sous-groupe des Akan ou Akwè anciens ou lagunaires venus du Ghana probablement dans la période de pacification (1914-1920).

La structure sociale des Ebrié (propriétaires terriens), est composée de six (6) tribus ou « *goto*¹ ». Elle s'est effritée en diverses sous-tribus suite aux nombreux conflits internes ou tribaux dans leur migration vers le littoral. En effet, suite à des querelles avec les fugitifs Attié d'Attiekwa et d'Awé, une vague d'Ebrié, venus de Bago sur la rivière Agnéby, créent quatre villages dont Agban et Attécoubé. De la division du goto Bidjan sont nés les Yopougon qui s'installent à Nségon devenu Yopougon. Les Nonkwa, voisins des Attié d'Anyama, sont demeurés au Nord du pays Ebrié après les scissions en leur sein.

Le peuplement de l'espace autour du parc se présente comme suit :

- à l'Est, de la voie ferrée à l'ancienne forêt d'Abobo (occupée aujourd'hui par l'Université d'Abobo-Adjamé) s'étendait le terroir de la communauté Ebrié d'Adjamé, devenu le quartier Williamsville (Commune d'Adjamé) ;
- à l'Ouest, les Attié d'Andokoi (Commune de Yopougon) ;
- au Nord, les Ebrié d'Anonkoua-Kouté (Commune d'Abobo) ;
- au Sud, les Ebrié d'Agban-village (Commune d'Attécoubé).

3.1.2 Démographie

Le District Autonome d'Abidjan, étendu sur une superficie de 2 119 km², outre la ville d'Abidjan, se compose des Sous-Préfectures d'Anyama, de Songon et de Bingerville. Sa population estimée à 3.125.890 habitants en 1998, soit une densité de 1504 habitants/km² et à 4 707 404 habitants en 2014, soit une densité de 2 222 habitants/km², est la plus élevée en Côte d'Ivoire. Cette augmentation de la population est notamment due aux déplacés de guerre en provenance des zones septentrionales du pays depuis la crise politico-militaire de 2002. La ville a accueilli beaucoup d'habitants à la recherche à la fois d'emplois et d'un hébergement plus sûr.

Par son taux de croissance naturel et surtout par le fait migratoire, les surfaces occupées et la population de la ville d'Abidjan s'accroissent très rapidement. L'ouverture de l'autoroute du Nord (vers Yopougon) et de la voie express (vers Abobo) favorisent, en particulier, la croissance démographique des communes de Yopougon et d'Abobo.

L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol révèle une densification progressive des zones d'habitat, modérée des communes périphériques, surtout celles du nord qui concentrent plus de 50 % de la population.

Corrélativement, de 1975 à 1998, la taille des populations des quartiers périphériques du parc (**Tableau 4**) a presque quadruplé, avec des taux de croissance particulièrement forts à Abobo-Sagbé (commune d'Abobo) et à Andokoi (commune de Yopougon). Cette population comprend un taux élevé d'allochtones (Baoulé, Gouro, Guéré, Yacouba, etc.) et d'allogènes issus de la sous-région.

La situation démographique actuelle outrepassa ces données avec l'afflux des déplacés de guerre depuis 2002.

Tableau 4 : Répartition des populations de la zone périphérique par commune

Commune	Quartiers	1975	1998	Nombre de ménages en 1998
Abobo	Anonkoua-Kouté	1 219	25 314	4 115
	Abobo-Sagbé	11 032	87 864	10 452
Attécoubé	Agban-Attié	1 161	3 860	480
	Agban-village	3 522	7 942	1 533
Yopougon	Andokoi	6 867	43 258	8 848
Adjamé	SODECI	ND	7 088	1 557
Total	6	-	175 326	26 985

Source : RGPH (1998)

3.1.3 Communautés riveraines

Au fil des années, le développement de la ville d'Abidjan a attiré des communautés d'origine très diverse, des autres régions du pays ou de la sous-région. A la périphérie immédiate du parc, partout où le relief le permet, des quartiers se sont développés.

Une présence humaine quasi continue caractérise donc les espaces entourant le parc. Il s'agit d'une communauté urbaine « multiple » sur le plan socioculturel, appartenant pour la plupart aux tranches de populations ayant des revenus d'un niveau « moyen » à « très bas ». Elle est composée d'ouvriers des structures industrielles, de retraités, d'artisans, d'acteurs du secteur informel, d'ouvriers, d'agents de maîtrise et de chômeurs.

Contrairement aux communautés étrangères dirigées par des chefs de communautés, les sociétés Ebrié et Attié sont organisées en un système de classe d'âges qui est la structure sociale, politique et militaire du peuple Akan (Tableau 5).

Tableau 5 : Organisation sociale des populations vivant en périphérie du parc

Quartier/	Groupes ethniques majeurs			Forme d'organisation sociale
	Autochtone	Allochtone	Allogène	
Anonkoua-Kouté	Ebrié	Baoulé, Gouro, Bété, Wobè, Yacouba.	Malien, Burkinabé	Société matriarcale organisée en 4 générations (Tchagba, Blésoué, Gmandô, et Dougbô) comprenant chacune 4 classes d'âge (Djéou, Dogba, Agban et Assoukrou) et en familles. Le pouvoir est transmis d'une génération à une autre et le chef du village est entouré de 7 notables
Andokoi	Attié	Gouros, Guérés Yacouba	ND	Le Chef de village n'est pas issu du cercle familial du fondateur du village.
Agban Attiés	Attié	Baoulé, Gouro, Bété, Wobè, Yacouba...	Malien, Burkinabé	Les groupes ethniques hôtes sont organisés en associations dirigées par un chef pour la gestion interne des affaires de la communauté. Chaque quartier a son organisation propre et est administré par un chef de quartier.
Abobo-Sagbé	Agni	Baoulé Gouros Guéré...	Maliens, Burkinabé Togolais	Le pouvoir est diffus, chaque communauté ayant son propre chef.
Agban-village	Ebrié	Baoulé Gouros Guéré...	Maliens, Burkinabé Togolais	Société matriarcale organisée en 4 générations (Tchagba, Blésoué, Gmandô, et Dougbô) comprenant chacune 4 classes d'âge (Djéou, Dogba, Agban et Assoukrou) et en familles. Le pouvoir est transmis d'une génération à une autre et le chef du village est entouré de 7 notables
SODECI, ANADOR	-	Baoulé, Gouro, Bété, Wobè, Yacouba...	Malien, Burkinabé Togolais	Les groupes ethniques hôtes sont organisés en associations dirigées par un chef pour la gestion interne des affaires de la communauté. Chaque quartier a son organisation propre et est administré par un chef de quartier.

Source : (UE, 1999)

Concernant l'habitat, les populations autochtones demeurent concentrées dans les villages originels et les extensions occupées par leurs hôtes.

Plusieurs associations de jeunes, de femmes et de travailleurs sont actives dans les quartiers riverains. Ces associations ont comme objectif l'animation culturelle et sportive de la cité, la gestion des affaires communautaires et l'entraide entre leurs membres. Ce sont, entre autres, *(i)* l'Association des Riverains du Banco et de Sagbé (ARIBAS), *(ii)* l'Union des Jeunes d'Agban-Attié (UJA), *(iii)* l'Amicale des Jeunes de Céleste à Sagbé (AMIJEC), *(iv)* l'Association des Jeunes d'Anonkoua-Kouté et *(v)* l'Association des Jeunes d'Andokoi-village (AJA) et le Club des Amis du Banco d'Andokoi.

3.1.4 Activités illégales

Le PNB constitue indubitablement l'aire protégée la plus exposée simultanément aux infiltrations humaines et aux pressions de l'urbanisation (*Figure 8*).

Malgré les efforts de sensibilisation et de surveillance, les menaces sur les ressources naturelles persistent et deviennent préoccupantes. Ces types de menaces sont de trois ordres qui sont :

3.1.4.1 Pressions de l'urbanisation

a. Grignotage des limites

Le grignotage des limites par les habitations est occasionné par le manque de clarification de certaines parties des limites. La démarcation toujours pas visible de certaines portions de limites, a donné lieu à des occupations abusives. Celles-ci sont devenues au fil du temps des occupations de fait entérinées par le droit coutumier. Il en est de même des constructions de fortune réalisées dans les limites du parc et sur les des flancs de pente supérieure à 30%.



Photo 8 : Grignotage des limites (OIPR)

b. Vellétés de morcellement

Des contestations foncières exprimées par les populations d'Anonkoua-kouté sont survenues depuis 2003 avec les vellétés de morcellement de la corne nord-est du parc communément

appelée Triangle de Sagbé et de la parcelle de 90 ha qui devait faire l'objet de compensation lors du projet de transfert du Zoo d'Abidjan au Nord du parc dans les années 80.

L'élaboration du titre foncier est en cours et une nouvelle délimitation est disponible. Cette nouvelle délimitation avec de nouvelles coordonnées a permis de juguler les litiges fonciers récurrents avec les riverains.

c. Occupation illégale

En plus des communautés riveraines, des populations de plus de 1.000 habitants vivent ou exercent des activités économiques sur le domaine du parc. Ce sont :

- les parents d'ex-agents des Eaux et Forêts et journaliers, installés sur le domaine du parc durant la période des activités de l'Administration forestière coloniale, répartis entre les localités campement Banco, cantonnement forestier, résidence N'DA ;
- les résidents n'ayant aucune relation avec l'Ecole Forestière ;
- les opérateurs économiques installés avec le soutien des municipalités riveraines : Garagistes du Banco, garagistes installés au Sud du parc sous l'emprise des lignes de Haute Tension.

Ces opérateurs économiques et plusieurs familles sont installés en toute illégalité sur

l'emprise de la haute tension traversant le parc dans sa partie nord. Ils, squattent le PNB pour y installer leurs garages pour certains et des logements pour d'autres.



Photo 9 : Occupation illégale par les garagistes (OIPR)

- **Pollution**

Les rejets d'eaux usées en provenance, d'une part, de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan et, d'autre part, de l'usine FILTISAC, sont maintenant correctement traités. Néanmoins, ils continuent à créer des éboulements dans les fossés créés. L'un des principaux problèmes persistants porte sur le déferlement des eaux en provenance du val d'Abobo. Ces eaux ont emporté la totalité de la chaussée de la piste du val d'Abobo, depuis le pied de la Route des Aviateurs jusqu'à l'intersection avec la route du Gouverneur Reste. Une zone inondée de près de 60 m entraîne le dépérissement des espèces végétales. Par ailleurs, des plantes domestiques (bananier, tarot) essaient cette bande avec des déchets domestiques accompagnant les pluviâles.

C'est également le cas de matières usées liquides, insolubles et/ou solubles des garagistes, des détritiques rejetés au niveau de l'Ecole forestière, d'Andokoi et d'Abobo-Sagbé.

○ **Prélèvements illégaux de produits biologiques**

Les estimations faites d'une étude réalisée par la fondation WCF sur les pressions anthropiques au PNB révèlent que plus de 99 % du parc subissent l'action de l'homme (*Figures 9 à 12*).

En effet, seulement moins de 10 % de l'aire protégée n'est pas parcouru de pistes d'infiltration. Les fortes densités de pistes (5-10 pistes/km) se concentrent principalement au Nord-Est (Abobo-Sagbé), au Sud-Est (SODECI, Agban) et au Sud-Ouest (Andokoi, garderie 1) qui sont des zones d'intenses prélèvements de produits végétaux. De nouvelles pistes se développent également au Nord-Ouest suite au déclassement de la portion de la forêt classée d'Anguédédou contigüe au parc. D'une manière générale, plus de quatre pistes sont rencontrées au kilomètre parcouru. Il est noté une corrélation entre la densité de piste et les menaces sur la flore qui sont entre autres, les actes de prélèvement de bois de chauffe, de plantes médicinales. Ces agressions de flore apparaissent, d'une manière générale, au rythme de 4 indices/km.

En ce qui concerne les agressions de faune, les seuils critiques (3-6 indices/km) se localisent essentiellement vers le cœur de la forêt, considéré comme une zone de refuge des animaux. Pour ce qui est du creux d'animaux (chasse à l'aide de chien par débusquage des gîtes), les densités les plus fortes (3-6 indices/km) s'observent vers la moitié nord du parc.

Les pièges se retrouvent surtout vers l'ouest en raison de 3-4 unités/km et évoluent vers le nord et le centre du parc.

Les infractions constatées jusqu'à ce jour, mettent en évidence une forte affluence sur le prélèvement de bois énergie (56 %). Les infractions d'ordre divers (défécation, terrassement, introductions sans autorisation) représentent 34 % des cas réprimés.

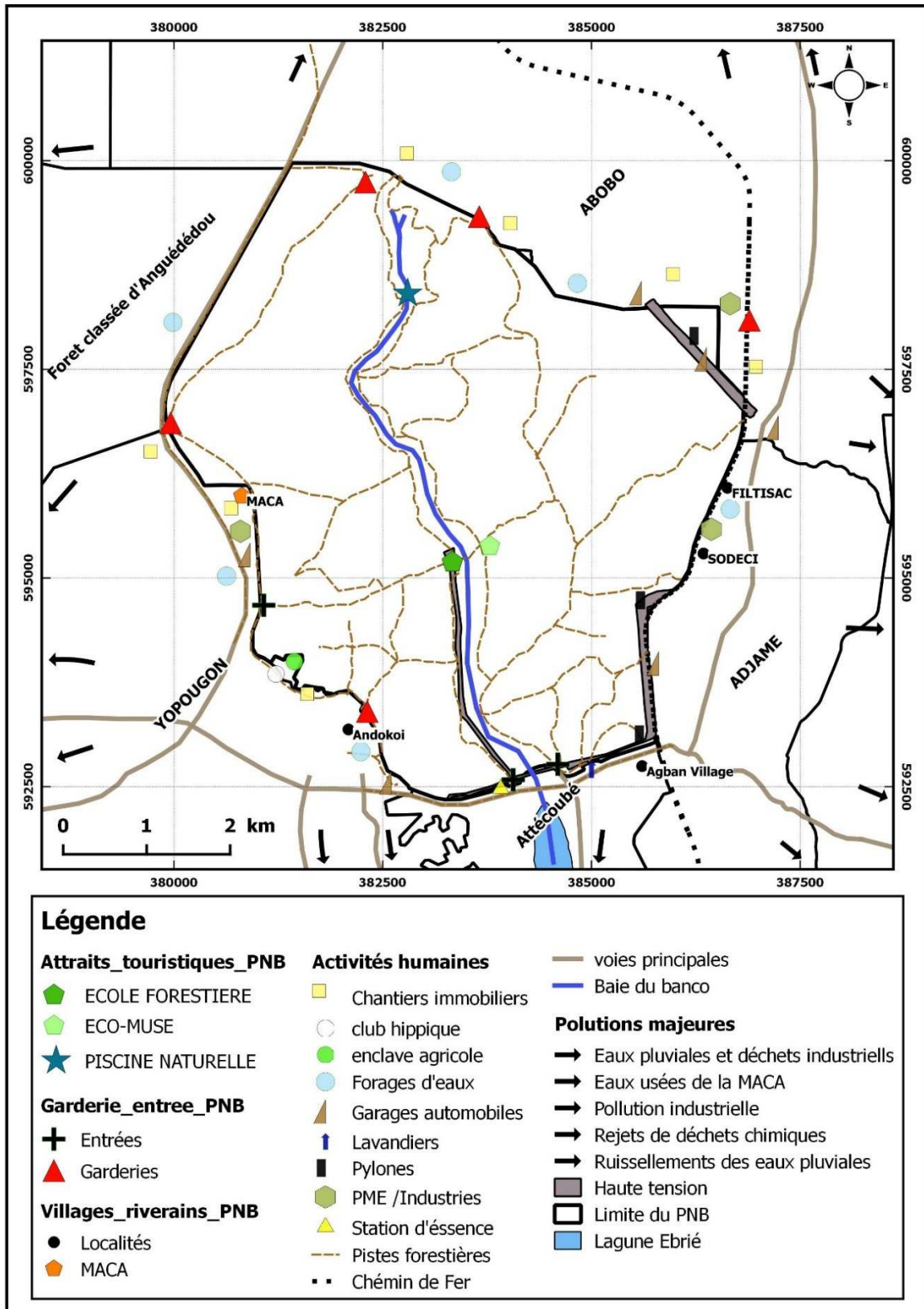


Figure 8 : Localisation des pressions anthropiques sur le PNB (Source, année)

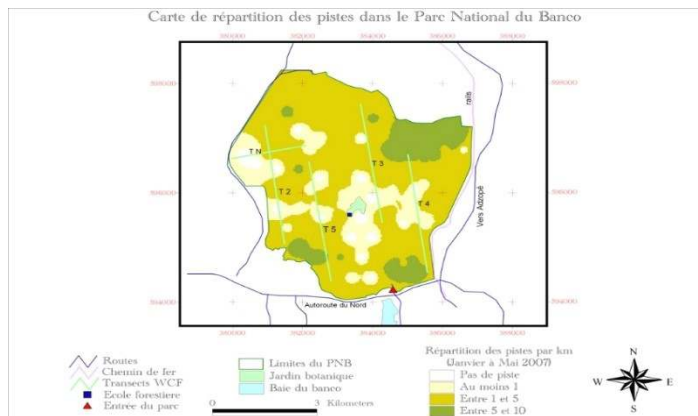


Figure 9 : Répartition des pistes d'infiltrations

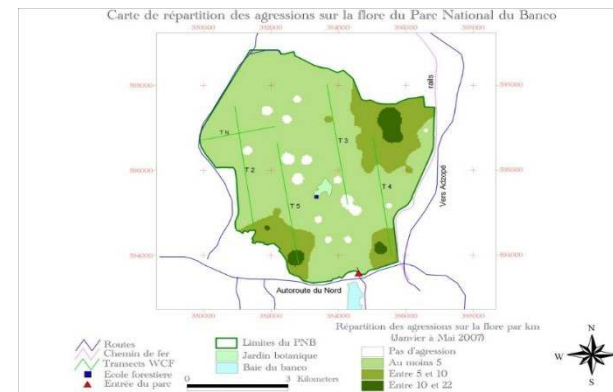


Figure 10 : Répartition des agressions sur la flore

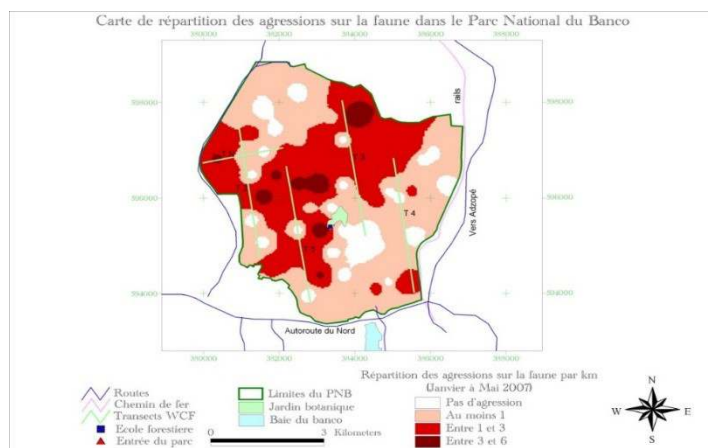


Figure 11 : Situation des pressions humaines sur le PNB

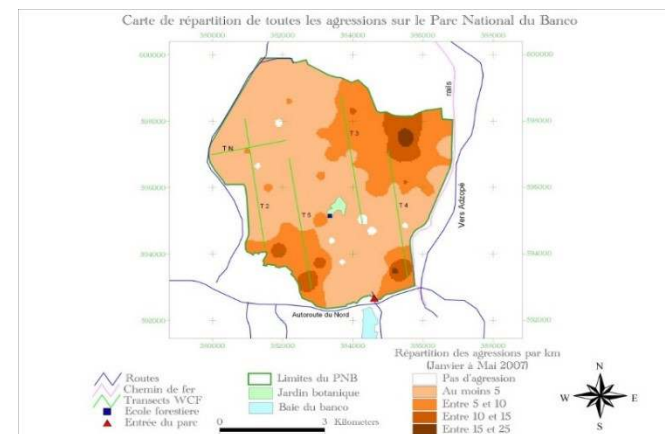


Figure 12 : Répartition des menaces sur la faune

Source : WCF, 2007

3.2 Patrimoine culturel et historique

Les sites culturels et historiques existants dans le parc sont la **Maison blanche** ou **Maison du Gouverneur RESTE** construite en 1938, l'**Ecole forestière** (1937) et les **baptistères** où ont lieu régulièrement les activités culturelles et les rituels.

L'aménagement et la réhabilitation de ces sites culturels peuvent renforcer la valeur écotouristique, éducative et culturelle du parc.

3.3 Aspects sociaux

Contrairement aux parcs situés en milieu rural, le PNB n'abrite officiellement aucun site sacré. Les Agban-Attié avouent y disposer d'un point sacré de la rivière appelé Badjé où annuellement a lieu une cérémonie d'adoration, de purification et de protection pour tout le village. Pour les Ebriés d'Agban Village, une source sacrée du Banco serait utilisée pour des rituels traditionnels des femmes âgées au cours d'une cérémonie ancestrale. L'eau de la source recueillie par celles-ci servait à asperger tous les villageois pour les purifier. Les villageois d'Anonkoua-kouté utiliseraient également une source du Banco pour certains rites traditionnels de guérison et d'adoration. C'est une eau sacrée où la population organise des cérémonies rituelles d'adoration et de prière pour tout le village. Toutes ces cérémonies ont pratiquement disparu.

Les populations urbaines trouvent dans la végétation luxuriante la discrétion nécessaire à la pratique de certains rites magico-religieux, de certaines traditions ivoiriennes, voire africaines.

Depuis ces dix dernières années, une effervescence autour du religieux s'est développée, avec des ramifications diversifiées.

3.4 Economie locale

L'économie du District d'Abidjan représente 80 % des activités économiques et industrielles du pays. Le commerce et les services enregistrent en 1998 ensemble 78,2 % des emplois contre 1,8 % pour le secteur primaire et moins de 20 % pour le secondaire

En effet, depuis la construction du port autonome en 1950, Abidjan s'impose comme le principal pôle de développement de l'industrie et des services en Côte d'Ivoire. La ville regorge des principales activités économiques liées à l'industrie et au secteur tertiaire. On y enregistre la quasi-totalité des industries du pays notamment dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, de la manufacture (ouvrages métalliques, savonnerie, etc.), de la transformation et du conditionnement de produits alimentaires, de la pêche et de la quincaillerie. Le secteur tertiaire y est également très développé. Il est dominé par le commerce, les activités bancaires, les assurances, la microfinance et le transport. Abidjan dispose en outre des plus grands centres commerciaux du pays. Toutefois, en dépit du nombre important d'entreprises modernes et de PME dans la ville, il apparaît nécessaire de souligner la prédominance de l'économie informelle

Tableau 6 : Activités économiques dans le District d'Abidjan

	Agriculture	Mines	Industries	BTP	Commerce	Services	NC	Total
Population	17.872	833	126.556	41.497	358.409	439.759	48.769	1.069.695
% Hommes	2,6	0,1	17,8	6,5	22,4	50,7	ND	
% Femmes	0,5	0	13	0,3	55,1	31	ND	
Total	1,8	0,1	15,9	4,1	35,1	43,1	ND	

Source : (INS, 98). BTP=Bâtiments et Travaux Publics, NC= Non Classé, ND=Non Déterminé

En dehors du secteur minier, les femmes sont présentes dans tous les secteurs d’activités. Les hommes quant à eux, dominent tous les secteurs d’activités, sauf le commerce où ils sont largement peu nombreux que les femmes. Il faut souligner que l’essor de ces activités contribue à l’accroissement de la population active d’Abidjan, une potentielle source touristique.

3.4.1 Agriculture

Les activités agricoles sont observables dans les villes et métropoles africaines. L’agriculture urbaine constitue une grande utilisation du sol urbain à cause de sa souplesse et de sa mobilité par endroits. On la trouve sur toutes sortes de terrains autour du PNB (terrains à bâtir non aménagés, terrains publics inexploités et laissés vacants, terrains d’habitation, terrains physiquement non aménageables, etc.) (Mougeot, 1995). Ces espaces sont dévolus le plus souvent à la culture de vivriers (banane plantain, manioc, maïs, ...) et des maraîchers comme les feuilles de laitue, les carottes et le chou.



Photo 9 : Parcelles de cultures autour du PNB (OIPR)

La périphérie du parc, fortement urbanisée, dispose de moins en moins d’espaces non bâtis pouvant être consacré au secteur agricole.

3.4.2 Elevage et pisciculture

Cette activité dans ses formes diverses (élevage bovin laitier, élevages de porcs et avicoles, etc.) est taxée de nuisances olfactives, d’activité polluante (Franck, 2007) et «a priori illégale» (Robineau, 2013) pour être pratiquée dans les villes. Cependant, il se pratique quelques élevages avicoles dans la périphérie du PNB qui feront l’objet de suivi.

3.4.3 Commerce

L'instar des grandes villes, la ville d'Abidjan regorge toutes les infrastructures commerciales existantes, faisant du commerce un secteur très florissant. Il s'agit, entre autres, des institutions bancaires (BICICI, SGBICI, CITY-Banque, BIAO, etc.), des grandes surfaces commerciales (SUPER-HAYAT, SOCOCE, CASH CENTER, etc.) et des nombreux marchés repartis dans les communes. Les grandes surfaces sont détenues en majorité par les étrangers, notamment les libanais, quand les africains se livrent au commerce de détails.

Les monnaies occidentales sont utilisées, à côté du franc CFA, dans les échanges commerciaux. Ces institutions bancaires et les grandes surfaces offrent leurs services à la clientèle.

3.4.4 Transport

La ville d'Abidjan possède un aéroport international, utilisé pour l'arrivée des liaisons internationales et plusieurs aérodromes. Le trafic aérien d'Abidjan demeure très appréciable.

Le Port Autonome d'Abidjan (PAA) possède un excellent équipement lourd et peut recevoir un parc de 60 bateaux par jour. Il est équipé de 28 quais, 3 terminaux à conteneurs et 11 postes spécialisés pour les pétroliers et les céréaliers. Le trafic annuel qui atteint 12 millions de tonnes est dominé par les produits importés (62 %).

Les transports collectifs urbains sont assurés principalement par la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) qui détient le monopole du transport collectif. Depuis 1991, la baisse de la qualité du service (surcharge des bus, baisse des fréquences, réduction du parc auto) a engendré l'émergence de nouveaux modes de transport informel (*wôrô-wôrô*) et l'accroissement du nombre de véhicules de liaison communément appelés « Gbakas ». La SOTRA s'est engagée dans une politique de renouvellement de son parc. La ville dispose, par ailleurs, d'un impressionnant parc de taxis intercommunaux.

Concernant le transport inter-urbain, Abidjan est quasiment le point de ralliement de toutes les villes ivoiriennes avec un foisonnement de compagnies de transport.

En dehors de ces types de transport, Abidjan a en projet de se doter dans les prochaines années d'une ligne de train urbain et un barreau routier jouxtant le Parc national du Banco, offrant ainsi une facilité d'accès aux amoureux de la nature.

3.4.5 Urbanisation

La croissance rapide de la métropole d'Abidjan accentue la spéculation immobilière et la pression foncière qui menace le PNB depuis les années 1980. Si la superficie du parc n'a pas régressé au niveau des espaces situés dans sa partie centrale, les grands projets d'infrastructures et d'équipements menés dans le District Autonome d'Abidjan ont détruit une partie de sa végétation à la périphérie. Les nombreuses activités humaines illicites et les pollutions liquides et solides provenant des milieux urbains entraînent une pollution et une dégradation des écosystèmes du PNB. En effet, depuis son classement en 1953, ses limites administratives ont reculé sur ses marges de 120 ha, soit environ 4 % de sa superficie totale (Béligné, 1994). En outre, plusieurs servitudes, d'une superficie totale de 65 ha, pour des aménagements et des créations d'infrastructures (autoroutes, voies routières express, prison civile, lignes électriques, voies ferrées) accentuent l'artificialisation de l'environnement du parc et un recul de ses limites

administratives officielles. Face aux conséquences néfastes de l'urbanisation sur le PNB, le gestionnaire multiplie sur le terrain des stratégies adaptatives dans un but de gestion rationnelle des ressources floristiques et fauniques. Ces stratégies sont orientées autour de l'amélioration de la gouvernance du parc et l'implication des riverains du PNB à la gestion participative et durable de ses ressources.

3.4.5 Utilisation des ressources naturelles

L'usage des ressources naturelles dont dispose le PNB est interdit conformément aux dispositions législatifs régissant le secteur des parcs nationaux et réserves naturelles. Paradoxalement, la ville d'Abidjan regorge de nombreux maquis et restaurants qui sont approvisionnés en ressources cynégétiques provenant de tout le territoire ivoirien. La venaison est constituée, entre autres, les rongeurs (aulacodes, athérures, rats de Gambie), les céphalophes, les singes. Cependant, aucune statistique ou autre information sur le volume des prélèvements n'est disponible.

Pour ce qui est de l'aire protégée, le braconnage est pratiqué nuitamment par certaines personnes qui échappent à nos patrouilles pour leur subsistance et la commercialisation.

3.4.6 Pêche

Il est pratiqué en Côte d'Ivoire la pêche maritime articulée principalement sur le port de pêche d'Abidjan avec 156 570 tonnes de poissons débarqués et/ou transbordés des chalutiers, des sardiniers et des thoniers. Il se pratique également dans le pays, le long des 550 km de côte, une pêche maritime artisanale utilisant un grand nombre de débarcadères desservant les principaux marchés locaux. La Côte d'Ivoire connaît enfin une pêche lagunaire pratiquée principalement sur la lagune Ebrié (566 km²), la lagune Aby (425 km²) et la lagune de Grand-Lahou (210 km²).

Cette activité de pêche est principalement le fait du groupe des « lagunaires », notamment les Fante ainsi que les Nzima et accessoirement les Alladian déployant en mer leurs petites pirogues. L'installation des Fante et des Nzima en qualité de pêcheurs est signalée dès le début du XIXe siècle sur la moitié est du littoral. La production lagunaire fournit environ 25 000 tonnes de poissons et de crustacés.

3.4.7 Mines et énergie

Depuis la découverte des premiers puits de pétrole offshore en 1970 au large de l'océan atlantique au sud d'Abidjan, les secteurs des mines, du pétrole et de l'énergie n'ont pas connu un véritable développement. Leur contribution à l'économie nationale se limite en effet à 8 % du produit intérieur brut (**Marius Nouza, ressources minières, juillet 2011**). Cette statistique montre clairement que les richesses minières et énergétiques n'ont réellement pas été la priorité des gouvernements ivoiriens. L'agriculture a été longtemps privilégiée. D'autres ressources minières telles le diamant, l'or, le fer, le manganèse, la bauxite sont de potentielles sources de revenus à même d'insuffler une croissance économique solide.

En termes d'énergie, le District représente environ la moitié de la production nationale d'électricité (600 MW sur 1200), 42 % de la clientèle basse tension et 54 % de la clientèle moyenne tension. La centrale thermique d'Azito, construite en 1997, située dans la commune de Yopougon, fournit à elle seule 300 Mw. Deux autres centrales thermiques sont installées à

Vridi. La production de gaz, qui augmente régulièrement, et le stockage de gaz sont assurés par deux sociétés d'État.

3.4.8 Tourisme

L'écotourisme ou le tourisme vert est une des formes du tourisme durable, plus centrée sur la découverte de la nature (écosystèmes, mais aussi agrosystèmes et tourisme rural), voire d'écologie urbaine (jardins écologiques, espaces verts écologiques, réserves naturelles urbaines et autres sujets du domaine de l'écologie urbaine...).

L'écotourisme est l'un des secteurs qui connaît le plus fort taux de développement dans le monde, à l'inverse du tourisme de masse qui dégrade les milieux naturels, en intégrant une dimension éthique et éco-citoyenne. Des guides de bonnes pratiques apparaissent, dont certains par la prise en compte de la biodiversité dans les hôtels.

Le District d'Abidjan dispose d'un vivier important pour le développement de l'écotourisme à travers sa nature généreuse et variée. Il s'agit des plages, des lagunes, des mangroves, des sites historiques et archéologiques et surtout des aires protégées qu'il abrite, en particulier le PNB.

3.4.9 Industrie

La Région des lagunes est la région la plus industrialisée du territoire national. Ses industries sont réparties sur en divers endroit mais la présence de deux zones industrielles est à signaler dans la périphérie du PNB. Ces unités industrielles ou artisanales implantées autour exercent dans divers domaines tout aussi variés tels que la transformation du coton, les brasseries, les cimenteries, les scieries et les agro-industries, etc. Il s'agit, entre autres, d'entreprises telles que FILTISAC, SHELL, SOLIBRA, SITARAIL, SODECI auxquelles s'ajoutent les savonneries traditionnelles qui toutes, par leurs activités, ont une action négative sur la conservation du parc.

En dehors des zones d'activités économiques formelle, se sont développées également des activités de récupération informelles (ferrailleurs et casse automobile, garagistes, etc.).

Le PNB subit de plein fouet l'impact direct des eaux usées provenant de ces unités industrielles mais aussi le grignotage de ces limites par les garagistes constitue un problème qui mérite des solutions urgentes.

3.5 Infrastructures et équipements

3.5.1 Infrastructures de transport

- **Réseau routier et ponts**

Le District d'Abidjan possède plusieurs boulevards et rues asphaltées reliant les communes entre elles, et menant aux quatre coins du pays. Abidjan est, en outre, doté d'un réseau de rocade urbaines. Abidjan bénéficie d'un réseau de voies hiérarchisées et importantes de 2.042 km dont 1.212 km de voies bitumées et 830 km de voies non bitumées.

L'autoroute au Sud-Est d'Abidjan permettant de relier depuis 2014 Abidjan à la station balnéaire de Grand-Bassam, site culturel du Patrimoine mondial de l'UNESCO, constitue un atout majeur pour la valorisation touristique du PNB.

La Banque Africaine Développement (BAD) soutient la mise en œuvre de projet de transport urbain de la ville d'Abidjan dont certaines composantes devront faciliter un meilleur accès au PNB. Il s'agit de la construction du 5^e pont reliant les communes de Yopougon à Attécoubé et de ses accès routiers et le dédoublement de l'autoroute de sortie Est sur la voie de Yopougon à Anyama.

Par ailleurs, dans le souci d'offrir des services de transport publics de qualité aux usagers, le projet de métro d'Abidjan est en cours d'exécution. Une partie de ce réseau ferroviaire est contiguë aux limites Est au PNB avec des stations prévus le long du tracé.

En dépit de l'existence d'un réseau routier et lagune pour le transport urbain, le problème de la fluidité routière dans le District d'Abidjan continue de se poser. Ce problème a été en partie résorbé, avec la construction de ponts et d'échangeurs reliant plusieurs communes permettant ainsi un accès plus facile au PNB.

Trois grands axes routiers constitués par l'autoroute du nord, l'autoroute d'Abobo, la voie express Abidjan-Adzopé permettent un accès facile au PNB. A ceux-ci, se relie un réseau secondaire de cinq pistes carrossables qui mènent au massif. Le parc se situe à 6 km du centre du Plateau, centre des affaires de la capitale économique.

3.5.2 Infrastructures de télécommunication

- **Medias audio-visuels**

Au niveau des médias audiovisuels, la Ville d'Abidjan bénéficie d'une couverture assez large et de bonne qualité qu'offrent les chaînes de télévision nationales, deux opérateurs de chaînes cryptées, plusieurs chaînes de radios nationales et internationales dont certaines bénéficient de grande audience.

Aussi, le secteur de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire est en pleine expansion. Trois principaux opérateurs permettent un accès aisé aux services de communication prépayé ou post-payé et à l'internet au moyen d'installations implantées dans le District d'Abidjan. Toutefois, ces installations méritent d'être renforcées pour pallier les difficultés de communication liées à l'inexistence d'antennes relais, surtout dans les zones où le taux de couverture forestière constitue un obstacle comme s'est le cas au cœur du PNB.

3.5.3 Equipements collectifs sociaux

En ce qui concerne la desserte en eau potable de la ville d'Abidjan, plus de 85 % des ménages ont accès au réseau de distribution. Une partie des besoins en eau est couverte par l'exploitation de la nappe phréatique d'Abidjan à partir de 29 forages situés autour du PNB. Aujourd'hui, en plus de jouer un rôle de véritable « poumon vert », le PNB contient l'un des plus importants réservoirs hydrauliques de la ville d'Abidjan. La Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI), structure privée, bénéficie d'une concession de l'Etat lui permettant d'exploiter la nappe phréatique du Banco. Des champs de captage de cette entreprise permettent l'approvisionnement en eau pour les usages domestique et industriel dans le district d'Abidjan.

Par ailleurs, deux servitudes que sont les emprises de lignes à haute et moyenne tension de l'E.E.C.I. (Patrimoine de l'Etat), ont été créées dans les années 1980, celles implantées au Sud

dans le cadre du projet Azito en 2000 et la ligne à moyenne tension alimentant l'Ecole forestière. Ces zones traversent le PNB pour la distribution d'électricité dans diverses localités de la ville d'Abidjan et sa périphérie

Comparées aux autres localités du District, les communes et quartiers périphériques du PNB se distinguent d'abord par la faiblesse des équipements collectifs sociaux (sanitaires et scolaires), puis par celle des équipements sportifs, culturels et de loisirs. Ces derniers sont inexistant dans les communes d'Abobo et de Yopougon qui concentrent pourtant près de 40 % de la population de la ville. En effet, les établissements humains dans la plupart des zones proches du parc se font avant la mise en place des infrastructures sociales de base (*Tableau 7*).

Tableau 7 : Infrastructures sociales de base et équipements en périphérie

	Ecole	Maternité	Centre de santé	Marché	Forages
Anonkoua-Kouté	2 (Primaires)	1	1	10	
Abobo-Sagbé	4 (Primaires)	2	3		
Agban-Attié					
Agban-village	2	1	1		
Andokoi	1	1			11
SODECI	1	0	0	0	8

TITRE II : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Chapitre 4 : Cadre juridique

Depuis les années 60, la Côte d’Ivoire a manifesté son intérêt, par divers textes et instruments juridiques, tant au plan international que national pour les questions environnementales.

4.1 Au plan national

4.1.1 Textes de portée nationale

4.1.1.1 Textes relatifs à la protection de la nature

Ces textes prennent en compte des aspects globaux liés à la gestion et à la protection de l’environnement, tant au niveau foncier, culturel qu’au niveau de l’urbanisme, de la gestion des ressources en eau.

- **En matière de foncier**

La gestion de l’assise foncière du PNB repose sur les fondements juridiques ci-après :

- la Loi du 25 juin 1902 sur le bail emphytéotique ;
- le Décret du 26 juillet 1932 portant réorganisation du régime de la propriété foncière en Afrique Occidentale Française ;

- le Décret du 15 novembre 1935 portant réglementation des terres domaniales en Afrique Occidentale Française ;
- le Décret n°71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières.

Il ressort de l'article 83 du Décret de 1979 que l'immatriculation soustrait le parc au droit coutumier. A l'issue de cette procédure d'immatriculation et en l'absence d'oppositions de tiers, l'ensemble du terrain couvert par le PNB a fait l'objet d'une inscription, au nom de l'Etat, au cadastre de la Circonscription de Bingerville sous le **Titre Foncier n°86 426** créé le **15 avril 1998**.

Pour ce qui est de la gestion de la périphérie du parc, il ressort des dispositions de ce même décret que toute occupation de terrain urbain, pour être légale, doit justifier de la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive, délivrée par le Ministère en charge de la construction.

○ **En matière des ressources en eau**

La Loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant **Code de l'Eau** vise, entre autres, *(i)* la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humines, *(ii)* la protection, la mobilisation et la gestion de la ressource en eau.

Au titre de la protection des eaux, des aménagements et des ouvrages hydrauliques, il définit trois types de « *périmètres de protection* » : le périmètre de protection immédiat, le périmètre de protection rapproché et le périmètre de protection éloignée ou bassin versant.

Etant donné que le PNB constitue le socle garantissant la protection, le renouvellement et la disponibilité des ressources en eau, il bénéficie certainement d'un régime de protection particulier que lui confèrent les dispositions en vigueur.

4.1.1.2 Textes relatifs à l'administration territoriale

L'administration territoriale du PNB est fondée sur les textes juridiques ci-après :

- la Loi n°62-253 du 31 juillet 1962 relative aux plans d'urbanisme ;
- la Loi n°80-1182 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale modifiée par la Loi n°85-578 du 29 juillet 1985, la Loi n°95-608 du 3 août 1995 et la Loi n°95-611 du 3 août 1995 ;
- le Décret n°95-530 du 14 juillet 1995 fixant le ressort territorial des communes d'Abobo et de Cocody ;
- le Décret n°95-531 du 14 juillet 1995 fixant le ressort territorial des communes d'Attécoubé et de Yopougon ;
- le Décret n°70-596 du 7 octobre 1970 relatif aux projets de construction.

Selon la Loi n°80-1182 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale et les deux décrets d'application sus-cités, le PNB fait partie intégrante du périmètre communal d'Attécoubé.

4.1.1.3 Textes relatifs à la création du Parc national du Banco

Le statut et les textes juridiques régissant le PNB ont connu diverses évolutions en même que les modifications de ses limites entre 1926 et 1953, année lui consacrant son statut actuel. De façon, chronologique, le tableau 8 récapitule l'évolution de ces textes.

Tableau 8 : Texte régissant le Parc national du Banco

Textes	Objet	Surface (ha)	Surface totale (ha)	Disposition
Arrêté n°1027 du 6 juillet 1926	Classement	1 580	1 580	Transformation de la Station forestière du Banco en Réserve forestière
Arrêté n°483 du 20 mars 1929	Agrandissement	+2130	3710	Agrandissement de la Réserve vers le Nord
Arrêté n°2314 du 22 novembre 1930	Classement en Forêt de l'Anguédédou	Pm*	Pm*	Agrandissement du parc par ajout de 171 ha de la FC d'Anguédédou
Arrêté n°2825 du 30 septembre 1935	Réduction	-920	2790	Institution en forêt classée
Décret du 31 octobre 1953	Transformation et agrandissement	+684	3474	Institution de la forêt classée du Banco en Parc National du Banco
Décret n°2018-510 du 30 mai 2018	Modification des limites	- 36	3 438	Modification des limites

* Surfaces évaluées par grille de points d'après la carte au 1/25.000e des modes d'occupation des sols (MOS Abidjan, Etat 1989 - AUA/DCGTx)

4.2 Au plan international

Les fondements de la législation ivoirienne en matière de conservation des milieux naturels sont basés sur les conventions de Londres (**Convention relative à la conservation de la Faune et de la Flore à l'état naturel**) et d'Alger (**Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles**) qui constitue une base solide pour l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, l'engagement de la Côte d'Ivoire dans la protection de la nature s'est, entre autres, concrétisé par l'adhésion à de nombreuses conventions internationales récapitulées dans le *tableau 9* ci-après :

Tableau 9 : Liste des conventions internationales couvrant le PNB

TEXTES	DATE D'ADHESION	POINT FOCAL
Convention de Londres du 08 novembre 1933 sur la protection de la faune et de la flore en Afrique	Novembre 1977	Ministère de la Recherche Scientifique
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	15 juin 1969	Ministère en charge de l'Environnement

Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Loi n°80-979 du 4 août 1980	21 novembre 1977	-
Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvage menacées d'extinction	Décret n°94-448 du 25 août 1994	novembre 1994	Ministère en charge de l'Environnement
Convention de Rio sur la diversité biologique	Décret n°94-614 du 14 nov. 1994	14 novembre 1994	Ministère en charge de l'Environnement
Convention de Rio sur les changements climatiques	Décret n°94-616 du 14 nov. 1994	14 novembre 1994	Ministère en charge de l'Environnement

4.3 Textes spécifiques aux aires protégées

Les conventions de Londres et d'Alger ont inspiré la Loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant Code forestier et la Loi n°94-442 du 16 août 1994 portant modification de la Loi n°65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse.

Leurs principaux textes d'application sont les suivants :

- le Décret n°66-433 du 15 septembre 1966, portant statut et réglementation de la procédure de classement des réserves naturelles, intégrales ou partielles et des parcs nationaux ;
- le Décret n°73-27 du 17 janvier 1973, fixant les conditions de fonctionnement et de gestion du Fonds spécial des parcs nationaux ;
- l'Ordonnance n°73-459 du 12 septembre 1973, portant affectation à certaines dépenses, du produit unique de sortie sur le chapitre 44 du tarif des douanes (financement des parcs nationaux), ratifiée par la loi n° 73-575 du 22 décembre 1973.

La Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement est ensuite adoptée pour compléter ces bases juridiques.

Dans le cadre du Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP), le Gouvernement ivoirien a décidé d'adapter le cadre juridique du secteur des PNR aux besoins de leur gestion durable en promulguant une loi d'orientation appropriée. Ainsi, la Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, la gestion et le financement des PNR fût-elle adoptée. Les textes d'application de cette loi sont, entre autres :

- le Décret n°2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ;
- le Décret n°2009-05 du 8 janvier 2009 portant reconnaissance d'utilité publique de l'association dénommée « Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire », publié au Journal Officiel le 4 juin 2009.
- le Décret n°2012-163 du 9 février 2012 déterminant les procédures de classement des Parcs Nationaux et des Réserves Naturelles.

En outre, il a été également procédé au renforcement du statut des agents techniques des Eaux et Forêts de rang ingénieur en leur conférant par Décret n°2013-22 du 09 janvier 2013¹, la qualité d'Officier de Police Judiciaire les Agents des Eaux et Forêts, chargés de la constatation et de la répression des infractions en matière de police forestière.

Chapitre 5 : Cadre institutionnel

5.1 Structures de gestion

En raison de l'importance accordée par l'Etat de Côte d'Ivoire à la conservation des ressources naturelles, la gestion des aires protégées avait justifié, de 1972 à 1976, la création d'un Secrétariat d'Etat aux Parcs Nationaux. Les aires protégées se sont ensuite retrouvées sous la tutelle de Directions centrales avec, toutefois, la création de cellules d'aménagement de parcs sous projets rattachées au Cabinet du Ministre. A cette période, marquée par la mise en œuvre du programme transitoire financé par la Commission européenne, un système de cogestion avec des ONG internationales a été développé dans trois aires protégées (WWF à la Comoe, Conservation Internationale à la Marahoué et Birdlife au Mont Péko). Une coopération décentralisée avait également été établie entre le Parc régional du Haut-Jura et le Parc national Mont Sangbé.

¹ Décret n°2013-22 du 9 janvier 2013 portant modalités d'habilitation en qualité d'officier de police judiciaire des fonctionnaires et agents des Parcs nationaux et Réserves naturelles et des Eaux et Forêts

5.1.1 Organisation

L'un des faits marquants de la réforme du secteur des aires protégées en Côte d'Ivoire est l'adoption et la promulgation de la Loi n°2002-102 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves.

Cette loi-cadre, outre le renforcement du statut juridique des parcs nationaux et des réserves naturelles et la mise en place d'organes consultatifs (Comité de Gestion Locale, Conseil Scientifique), a permis la création de deux structures en charge de la gestion et du financement des aires protégées. Il s'agit de :

- l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), établissement public particulier en charge de la conservation des parcs nationaux et réserves naturelles et,
- la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI), destinée à contribuer au financement des activités de conservation menées dans les aires protégées et leurs zones périphériques.

5.1.1.1 Présentation de l'OIPR

En application de la loi ci-dessus citée, a été créé par Décret n°2002-359 du 24 juillet 2002, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) pour la gestion durable des parcs nationaux et réserves naturelles. L'OIPR est un établissement public national de type particulier doté d'une autonomie de gestion administrative et financière.

Placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'environnement et sous la tutelle économique et financière du Ministère chargé des finances, l'OIPR est administré par un Conseil de gestion ouvert à des personnalités extérieures à l'administration publique issues des ONG à vocation environnementale, du secteur privé et des populations riveraines. La mission de l'OIPR, ses organes et ses attributions sont présentés en *Annexe 3*.

Sa Direction Générale est représentée sur le terrain par cinq (5) Directions de Zone (Sud, Centre, Sud-ouest, Ouest et Nord-Est). Pour faciliter ses interventions sur le terrain, l'OIPR s'est doté de Secteurs qui sont des unités opérationnelles qui représentent la Direction de Zone au niveau local.

Ainsi, la Direction de Zone Sud basée à Abidjan a en charge de gérer la Réserve naturelle de Dahliafleur et les Parcs nationaux d'Azagny, des Iles Ehotilé et du Banco.

En particulier, le PNB est administré au quotidien par le Secteur Banco, avec à sa tête un Chef-Secteur, qui en assure la gestion au quotidien. Sous la supervision du Directeur de Zone, il est chargé de :

- faire appliquer la législation en vigueur en matière de protection, de gestion, de surveillance et de valorisation de la Réserve ainsi que de sa zone périphérique ;
- élaborer et mettre en œuvre les outils de gestion de l'aire protégée, notamment son plan d'aménagement et de gestion.

5.1.1.2 Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI)

La FPRCI est une association régie par la Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles et, à titre

subsidaire, la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations en ses dispositions relatives aux associations reconnues d'utilité publique. Créée le 20 novembre 2003, elle est reconnue d'utilité publique par le Décret n°2009-05 du 8 janvier 2009 portant reconnaissance d'utilité publique de l'association dénommée Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire », publié au Journal Officiel le 4 juin 2009.

La FPRCI a pour objectif d'assurer un financement stable à long terme de la conservation des parcs nationaux et réserves notamment à travers les structures publiques, privées et non gouvernementales chargées de leur gestion. A cet effet, elle a pour mission la collecte, l'administration des fonds et l'octroi de financement pour la conservation, en particulier par les placements de ces fonds collectés dans un fonds fiduciaire.

La FPRCI est composée d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration composé de 12 membres issus de l'administration publique (2), de la société civile (8) et des partenaires au développement (2). Elle est gérée par une Direction Exécutive. L'Assemblée Générale adopte la politique générale de la FPRCI définie par le Conseil d'Administration, élit le ou les commissaires aux comptes et approuve les comptes de l'exercice annuel et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

5.1.1.3 Organes consultatifs : Le Comité de Gestion Locale (CGL)

Dans le cadre de la gestion des PNR, le cadre juridique prévoit la mise en place d'un organe consultatif local pour chaque aire protégée. L'arrêté interministériel n°00714 du 6 septembre 2006 précise la composition, les attributions et le fonctionnement des CGL des Parcs nationaux et Réserves naturelles de Côte d'Ivoire.

En application de cet arrêté, le Préfet de région d'Abidjan a pris par l'arrêté préfectoral n°034 /PA/CAB du 18 novembre 2014, portant création, attributions et fonctionnement du Comité de Gestion Locale (CGL) de la PNB (Annexe).

Ce comité est fonctionnel depuis la date de signature le 18 novembre 2014 et comprend 14 membres dont les autorités préfectorales, les collectivités territoriales (Conseils Régionaux), les représentants des populations riveraines et les ONG locales.

Le CGL donne ses avis sur toutes questions d'ordre technique, culturel et budgétaire qui lui sont soumises par le Directeur de Zone, notamment sur :

- le plan d'aménagement du PNB ;
- le programme annuel d'activités ;
- le budget annuel ;
- les contrats de gestion de terroirs ;
- les études d'impact environnemental en rapport avec le PNB ;
- le rapport annuel d'activités de la Direction du Parc.

5.1.2 Personnel

L'effectif prévisionnel du Secteur Banco est de 24 agents. Actuellement, il se compose de 12 agents techniques des Eaux et Forêts et d'un agent de l'Etat (*Tableau 10*).

Tableau 10 : Répartition du personnel par catégories d'emploi

QUALITE	CORPS	EFFECTIF	EFFECTIF PREVISIONNEL
Personnel technique		11	24
Chef secteur	ITEF	1	1
Agent de secteur	APVA	3	4
	MPVA	7	16
Personnel contractuel		1	2
	Agent de l'Etat	1	1

Ce personnel est appuyé par 23 agents de la Brigade Mobile Sud et de 5 agents de la Direction de Zone Siège.

5.1.2 Equipements et infrastructures de gestion

Le PNB abrite plusieurs infrastructures dont certains sont dans un état de conservation plus ou moins acceptable tandis que d'autres sont détériorés ou hors d'usage. Il s'agit de :

- un restaurant-bar situé au niveau de l'arboretum (totalement délabré) ;
- d'un écomusée communément appelé « *Maison de la nature* » destinée à l'éducation environnementale ;
- une salle multimédia récemment rénovée et équipée ;
- un espace dédié à l'accueil et la récréation du public, « *l'Espace écotouristique* » ;
- l'Ecole Forestière du Banco ouverte en 1938 ;
- cinq (5) garderies forestières servant d'abris de relais pour les équipes de surveillance ;
- trois (3) postes de contrôle des entrées ;
- des baptistères ;
- une ferme piscicole pour la formation ;
- un site autrefois aménagé dit « *Piscine naturelle* ».

La direction du parc disposait d'un bureau affecté au personnel, d'un mess et d'un magasin construit en 2001 et détruit en 2015 à la faveur du projet de construction de la Gare routière internationale d'Adjamé. La plupart des bâtiments du parc et les guérites sont vétustes, dégradés et ont besoin de rénovation. La station radio n'est plus fonctionnelle du fait qu'elle ait été endommagée par la foudre.

Depuis 2015, la Direction de Zone siège a été délocalisé de la proximité du parc pour être logée à dans le quartier de Cocody Angré, caféier 5. L'édifice abritant cette Direction est composé d'un bâtiment à deux (2) niveaux où sont logés ses services techniques assurant la coordination des activités de toutes les aires protégées de la DZS, le Secteur Banco Zone y compris.

Les moyens logistiques de l'équipe de gestion restent limités (1 véhicule pick-up, du matériel informatique en nombre insuffisant). Les autres équipements (matériels et mobiliers de bureau, matériel technique) sont listés en *Annexe 4*.

En ce qui concerne les infrastructures routières (*Figure 13*), elles ont été décrites au point 3.6.1.

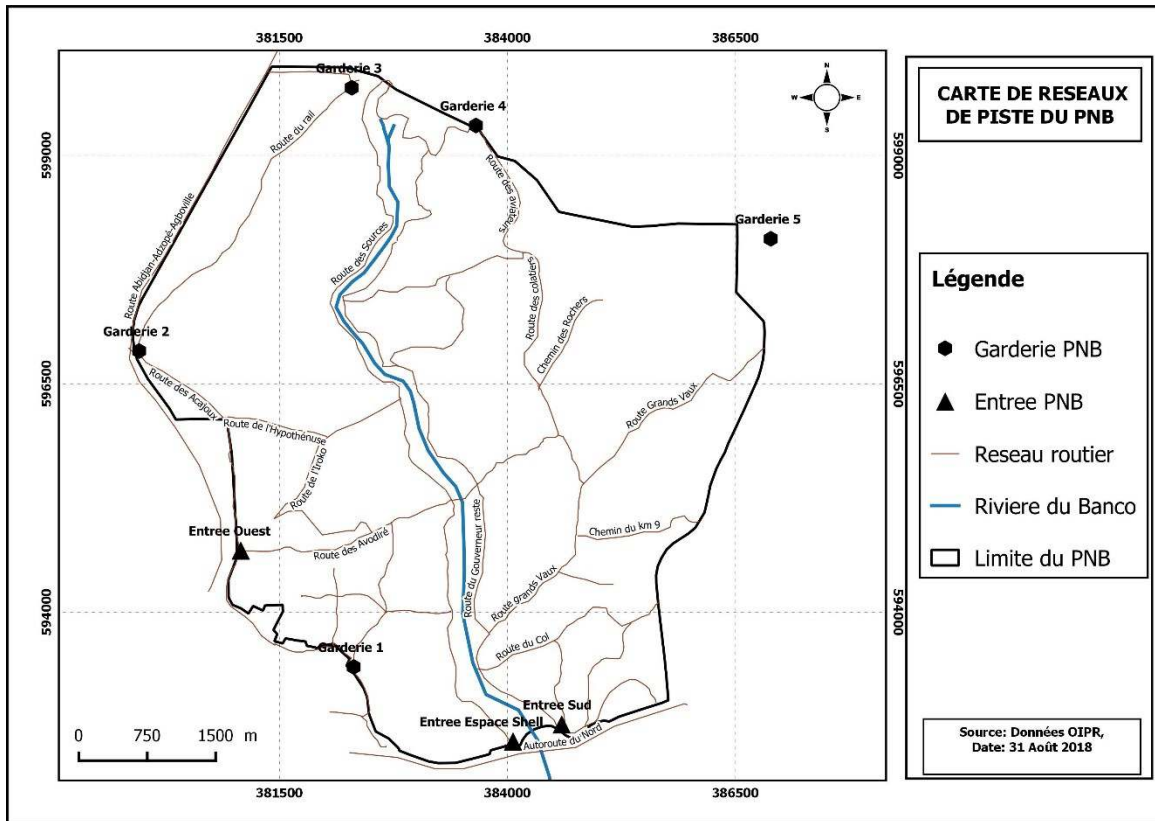


Figure 13 : Carte du réseau de pistes au Parc national du Banco (OIPR)

5.1.2 Institutions partenaires

Les principales institutions partenaires sont constituées d'Universités, de Centres de recherches et d'organismes bailleurs de fonds suivants :

- Université Lorougnon Guédé de Daloa, Université Felix Houphouët-Boigny de Cocody, Université Nangui Abrogoua d'Abobo-Adjamé, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Institut National Polytechnique Houphouët Boigny de Yamoussoukro ;
- Centre Suisse de Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire, Centre de Recherche en Ecologie ;
- Fondation des Parcs et Réserves de Cote d'Ivoire, Agence Française de Développement ;
- le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

TITRE III : MESURES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

Chapitre 6 : Diagnostic de l'état de conservation du PNB et orientations de gestion

6.1 Atouts, contraintes, enjeux et valeurs du PNB

6.1.1 Atouts et contraintes

Grâce aux 3 478 hectares du PNB, l'ambiance de la forêt dense humide peut se vivre au cœur de l'agglomération abidjanaise. Environ le tiers de la superficie de cette forêt peut être considéré comme primaire car elle a fait l'objet d'une exploitation forestière limitée et d'expérimentations sylvicoles avant son classement en parc national. Avoir conservé un tel patrimoine naturel dans la zone urbaine d'une capitale économique constitue un acquis tout à fait exceptionnel puisque, malgré sa situation urbaine, le Banco offre une richesse floristique correspondant aux normes habituelles des forêts denses humides.

La partie la plus au nord du parc s'adosse à un plateau d'où l'on peut profiter de magnifiques points de vue sur la canopée s'étendant à perte de vue tandis, qu'à son pied, la petite rivière Banco prend sa source pour traverser toute la forêt et aller se jeter dans la lagune Ebrié. Des bambouseraies, en bordure du cours inférieur du Banco et des étangs, ainsi qu'un arboretum s'étendant sur une quinzaine hectares avec environ 750 espèces de végétaux d'origines diverses, complètent l'attractivité du site.

Quelques espèces de mammifères de petite taille ont réussi à se maintenir dans le parc mais elles n'y sont, pour la plupart, représentées pour l'instant que par un faible nombre d'individus (rongeurs, petit carnivores, lémuriens, singes et deux espèces d'ongulés, le Guib harnaché et le

Céphalophe de Maxwell). Fait exceptionnel, un groupe de chimpanzés, estimé à une douzaine d'individus, a pu se maintenir, le parc s'étendant sur un peu plus que le minimum de la superficie de trois mille hectares nécessaire pour assurer l'espace vital requis pour le maintien d'une famille de ces grands primates. Plusieurs espèces d'oiseaux sont relativement faciles à observer. Enfin, le parc peut permettre de découvrir toute une microfaune avec même des raretés zoologiques dans la famille des Cétonidés.

D'accès très facile en toutes saisons, le Parc national du Banco est un lieu de détente très apprécié des abidjanais et touristes mais aussi de découverte pour les écoliers et étudiants. Une des opportunités du PNB, est le pôle économique qu'est la ville d'Abidjan qui, en plus de sa population, enregistre un flux important de visiteurs ou opérateurs économiques qui pourraient accroître sa fréquentation.

Aucune autre ville de la zone tropicale ne possède, dans le monde, un tel espace forestier à vocation récréative et pédagogique et touristique. Et cet exceptionnel potentiel n'attend que d'être mieux mis en valeur.

In fine, son importance au plan environnemental, économique, social, scientifique, culturelle, éducatif et historique est indéniable. Il bénéficie, par ailleurs, d'un cadre juridique et institutionnel favorable avec d'une part, le renforcement de son régime juridique et d'autre part, la mise en place de structures autonomes pour la gestion et le financement de l'ensemble des parcs nationaux et réserves naturelles de Côte d'Ivoire. Par ailleurs, les aménagements existants tels que le réseau de pistes intérieures, l'arboretum, l'écomusée, la salle multimédia sont autant d'atouts que regorge cette aire protégée.

Toutefois, le niveau des aménagements ne permet pas sa valorisation optimale, eu égard à ses énormes potentialités. La valorisation insuffisante de ce potentiel touristique s'explique par la combinaison de facteurs désavantageux dont l'absence de mécanisme de financement durable ; le faible développement et promotion des infrastructures de récréation et de loisirs, la forte porosité de la forêt. A cette panoplie de contraintes, se subordonnent la précarité des conditions de vie de la population environnante et l'absence de gestion concertée de l'occupation foncière à sa périphérie.

Les détails des atouts et contraintes majeurs sont consignés dans le tableau 11.

Tableau 11 : Atouts et contraintes du PNB

Localisation	Milieu naturel	Environnement socio-économique et culturel	Cadre juridique	Cadre institutionnel
ATOUS				
<p>Accès facile en raison de son caractère urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Site vallonné, idéal pour le tourisme - Massif conservé pour la protection de la ressource en eau (préservation de la nappe aquifère pour l'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abidjan et pour la production de l'eau minérale) - Rôle de régulation microclimatique et de filtre de la poussière atmosphérique de la ville d'Abidjan - Diversité structurelle actuelle proche de la diversité structurelle originelle (formations végétales d'un état de conservation exceptionnelle) - Site des premiers essais sylvicoles en Côte d'Ivoire (divers essais, existence d'un arboretum abritant des essences réparties en série de forêt dense, en série de savane et en série d'espèces exotiques) - Sanctuaire de conservation de 26 espèces végétales rares menacées de disparition en Afrique de l'Ouest, d'une dizaine d'espèces endémiques et d'une centaine d'espèces végétales en danger 	<ul style="list-style-type: none"> - Aire protégée de forte valeur récréative, culturelle, touristique et historique - Bonne organisation sociale de la population riveraine - Proximité des services urbains de bonne qualité - Contribution à la production de services et de bénéfices significatifs pour la communauté (apport de près de 40 % du volume d'eau potable de la ville d'Abidjan) 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect d'une législation internationale riche 6 conventions relative à la protection de l'aire protégée - Existence d'un statut de protection à long terme consigné par la loi nationale - Bonne disposition des structures étatiques à l'application des lois - Existence d'un titre foncier - Renforcement du pouvoir de police administrative par l'octroi par décret de la qualité d'Officiers de Police Judiciaires à certains agents chargé de la gestion des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une structure autonome de gestion des aires protégées, ainsi que d'une structure de financement et de consultation (Fondation et Conseil Scientifique) - Disponibilité de locaux pour l'Administration du parc - Existence de nombreux partenaires potentiels

Localisation	Milieu naturel	Environnement socio-économique et culturel	Cadre juridique	Cadre institutionnel
	- Présence d'une population de Chimpanzé, espèce animale menacée d'extinction selon UICN.			
CONTRAINTES				
<p>Grignotage des limites par les riverains</p> <p>Isolement de la corne nord-est dite « Triangle de Sagbé»</p> <p>-Insularisation du parc (isolement du parc des autres écosystèmes naturels)</p>	<p>- Grande sensibilité du sol à l'érosion</p> <p>- Exposition de l'aire protégée à la pollution</p> <p>- Possibilité d'altération du fonctionnement de l'écosystème du fait de l'appauvrissement et de la raréfaction de la faune</p> <p>- Exposition des ressources fauniques existantes au phénomène de consanguinité en raison de l'isolement de la forêt</p> <p>- Inexistence d'un inventaire complet de la faune et de la flore</p>	<p>- Précarité de vie des populations riveraines (niveau de vie, faiblesse des équipements collectifs sociaux, sportifs et de loisirs des quartiers riverains)</p> <p>- Développement des pressions foncières et accroissement des agressions anthropiques (prélèvement de produits forestiers, pollution, braconnage)</p> <p>- Urbanisation mal maîtrisée de la périphérie</p> <p>- Facilité d'accès aux ressources naturelles pour les activités illégales</p> <p>- Persistance de clichés négatifs quant à l'image du parc</p> <p>- Vétusté et insuffisance des aménagements touristiques</p>	<p>- Absence de mécanismes de financement pour la mise en œuvre des conventions internationales</p> <p>- Présence d'une enclave habitée à l'intérieur du parc d'un statut juridique différent.</p> <p>- Multiplication des contestations foncières de certaines communautés locales</p>	<p>- Inexistence de projets de grande envergure depuis le classement du parc</p> <p>- Divergences d'intérêts entre les autorités administratives partenaires et le gestionnaire du parc relativement de la réalisation du projet de métro d'Abidjan (une partie servira à la construction d'un dépôt dans le cadre de ce projet)</p>

Source : Koula Joseph *et al* (2013)

6.1.2 Enjeux de gestion

La conservation du PNB revêt des enjeux fondamentaux, notamment sur les plans environnementaux, socio-économiques, scientifiques, culturels et historiques.

6.1.2.1 Enjeux environnementaux

Le PNB offre plusieurs services écosystémiques d'importance capitale pour la préservation de l'environnement et du cadre de vie du District Autonome d'Abidjan. Toutes les catégories de services sont concernées, que ce soit les services d'approvisionnement (ressources en eau), de régulation (climat, sol, cycle de l'eau), de soutien (photosynthèse) et les services socio-culturels (lieu d'activité culturelles). A titre d'exemple, le PNB abrite plus de 40 % des ressources en eau du bassin versant qui alimente en eau potable la ville d'Abidjan. Il est un site pilote pour la sensibilisation et la formation du public. En plus d'être une ressource en eau (réservoir hydraulique), le PNB a une fonction de régulation microclimatique pour la ville d'Abidjan.

Par ailleurs, une étude portant sur le stock de carbone et les émissions du PNB, réalisée durant la phase préparatoire du « Projet de Gestion Intégrée des Aires protégées de Côte d'Ivoire, avec pour site pilote le Parc national du Banco (PROGIAP-CI) », a révélé que le stock de carbone moyen du PNB est estimé à 293,61 tC/ha. Cette valeur est largement supérieure au stock moyen de carbone forestier de la Côte d'Ivoire estimé à 177 tC/ha par FAO (2011).

6.1.2.2 Enjeux économiques et sociaux

Le PNB contribue à l'amélioration de la qualité de vie et constitue par ailleurs un pôle d'attraction touristique, pédagogique et éducatif pour les populations. L'un des aspects économiques le plus marquant est la disponibilité des ressources en eau, contribuant ainsi au développement et à la pérennisation de tous les secteurs d'activités, en particulier de la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI).

6.1.2.3 Enjeux scientifiques

En plus des expérimentations forestières dont le parc a été l'objet entre 1926 et 1953, il constitue un sanctuaire de diversité biologique et continue d'abriter d'intenses travaux de recherche conduites par des universités et structures nationales et internationales. Il possède de fortes potentialités écologiques et constitue un réservoir de données pour la science et l'éducation.

6.1.2.4 Enjeux culturels

Les enjeux culturels que revêt le PNB résident en la place occupée par la nature dans les activités spirituelles, culturelles et culturelles qui y sont pratiquées par la population (valeur culturelle de la rivière Banco).

6.1.2.5 Enjeux historiques

Le PNB est un site ayant une valeur historique indéniable et un héritage à léguer aux générations futures.

6.1.3 Valeurs du PNB

Le PNB offre des valeurs exceptionnelles présentées ci-dessous :

6.1.3.1 Valeur scientifique et de diversité biologique

La valeur patrimoniale exceptionnelle du parc est traduite par la rareté de l'écosystème et la présence de plusieurs espèces à statut particulier. En effet, le PNB est l'un des derniers échantillons de forêt dense humide sur sol sablonneux dite psammohyrophile, appartenant à une association végétale particulière, typique du sud-est du pays : la forêt à *Turraeanthus africanus* (Avodiré) et *Heisteria parvifolia* (Amimimon).

Cet habitat permet le développement d'espèces spécifiques. Ainsi, l'on dénombre dans le PNB, d'après les études récentes de N'guessan (2013) et Kadjo *et al.* (2013), des espèces (faune ou flore) endémiques ouest africaines, des endémiques de la flore / faune ivoirienne, des espèces (flore ou faune) classées vulnérables sur la liste rouge de l'IUCN (2012) ou des espèces végétales considérées rares et/ou menacées d'extinction sur la liste de Aké-Assi (1998).

Au sein du PNB, subsiste une biodiversité importante. Il s'agit selon les études de N'Guessan (2013), Lauginie (2007), Allou (1989) et De Koning (1983), par exemple de 622 espèces de plantes supérieures dont diverses sont à statut particulier.

Au niveau de la faune, selon les travaux de Kadio *et al.* (2013), il existe 184 espèces d'oiseaux avec un effectif global de 2715 individus, répartis entre 44 familles, parmi lesquelles, cinq (5) espèces bénéficient d'une protection d'intérêt mondial (Birdlife International, 2012). Il s'agit de (i) deux espèces vulnérables (VU) : le Perroquet gris *Psittacus erithacus* et le Bulbul à tache jaune *Criniger olivaceus*, (ii) de deux espèces quasi-menacées (NT) : le Bulbul à queue verte *Bleda eximius* et le Choucador à queue bronzée *Lamprotornis cupreocauda* et (iii) d'une espèce insuffisamment documentée (DD) : l'Indicateur d'Eisentraut Malignomon Eisentrauti. Les autres espèces appartiennent à la catégorie Préoccupation mineure (LC). Sur les 184 espèces d'oiseaux inventoriées, 19 d'entre elles semblent être de nouvelles espèces pour le PNB.

6.1.3.2 Valeur sociale et culturelle

La dimension culturelle a déjà été développée dans la section relative aux enjeux culturels mais l'aspect récréatif et cognitif ne doit pas, non plus, être occulté (activités de loisirs, promenades, repos). Le support éducatif que constitue le PNB est une chance pour les établissements scolaires de la ville d'Abidjan.

6.1.3.3 Valeur économique

Aire protégée représentative de divers écosystèmes, le PNB a une vocation touristique marquée qui pourra, si elle est bien orientée, largement profiter aux populations de la périphérie. Le PNB pourra générer également à long ou à moyen terme des emplois (ouvriers contractuels ou temporaires, guides, assistants pour le suivi écologique ou les activités de recherche, personnel de la station scientifique, etc.).

6.1.3.4 Valeurs d'existence et de legs

Au regard des bienfaits qu'offre le PNB à la ville d'Abidjan et à sa population, la valeur de legs aux générations futures, est tout aussi évidente.

6.2 Analyse des problèmes

L'analyse des problèmes réalisée à la suite de la consultation entre des parties prenantes a permis d'identifier les problèmes auxquels les gestionnaires du PNB sont confrontés. Les

causes des principaux problèmes identifiés sont déclinées dans la matrice (arbre à problèmes) figurant en *Annexe 5*.

La hiérarchisation de ceux-ci, selon les relations de cause à effet, a permis de faire ressortir six (6) problèmes majeurs pour la gestion du parc :

6.2.1 Niveau de sécurisation non optimal du PNB

La sécurisation du PNB est mise à mal par plusieurs difficultés, tant d'ordre technique que financière. En effet, le manque de stratégie et le faible niveau de capacité de surveillance pour cette aire protégée ont été identifiés comme obstacles lors du diagnostic. Dans le contexte actuel du PNB, la définition d'une stratégie adéquate et le renforcement des capacités des équipes de surveillance en matériel de bivouac et autres équipements techniques nécessaires (GPS, boussole, tablette, etc) et la réhabilitation et/ou la construction de bâtiments à usage technique pour la surveillance sont autant de conditions pour la sécurisation du site.

Aussi, l'insuffisance de mesures incitatives (prime, frais alimentaires, etc.) et l'absence d'un réseau d'informations ne permettent d'assurer efficacement la surveillance de ce massif eu égard aux nombreuses pressions qu'il subit du fait de sa localisation en zone urbaine.

6.2.2 Mesures de gestion du PNB non basées sur le suivi écologique et les résultats de la recherche

La recherche scientifique a toujours joué un rôle important pour une gestion plus rationnelle des aires protégées. Ceci n'est pas toujours le cas pour la plupart des aires protégées d'Afrique subsaharienne, notamment le PNB. En effet, même si le PNB a bénéficié de plusieurs travaux de recherche sur diverses thématiques, force est de reconnaître que ceux-ci n'ont la plupart du temps pas répondu à un besoin ou une problématique identifiés par le gestionnaire. Par conséquent, ces acquis n'ont pu être capitalisés pour orienter efficacement la gestion de cette aire protégée.

Il faut aussi souligner l'insuffisance d'études spécifiques pour les cibles de conservation et de données actualisées du Système d'Information Géographique (SIG) sur les diverses thématiques. Le suivi de la pollution et la dynamique des espèces envahissantes sont des défis à relever pour mettre au suivi écologique d'assurer pleinement son rôle.

6.2.3 Niveau limité des aménagements, réduisant les fonctions éducative, récréative et touristique

Dans l'optique de la valorisation touristique, le PNB a bénéficié de quelques appuis ponctuels pour la réalisation d'un minimum d'aménagement, l'installation de bornes fontaines sur les zones les plus visitées, l'aménagement des guérites aux entrées et d'un espace pour l'accueil et la restauration du public. Toutefois, le faible niveau des infrastructures réalisées entravent le développement d'un tourisme de nature au regard des énormes potentialités du PNB. Aussi, l'absence d'infrastructure d'accueil et d'hébergement à l'intérieur du PNB limite les possibilités d'offrir une gamme de produits de qualité à une clientèle aussi variées ayant des origines et centres d'intérêts divers.

L'un des problèmes majeurs de l'aménagement du PNB est l'envasement du lit de la Rivière Banco causé par le drainage de déchets solides d'origine ménager provenant de la périphérie. Cette situation perturbe l'écoulement naturel avec pour corollaire la dégradation des fonctions

de cet écosystème caractéristique et la modification de sa flore et du couvert végétal originel. Ce problème demeure un enjeu environnemental majeur pour le maintien des services écosystémiques offerts par le PNB.

6.2.4 Faible niveau des ressources générées par l'activité touristique

Les aires protégées, notamment le PNB, dépendent pour la plupart des subventions de l'Etat pour assurer leurs gestions. Ces subventions, destinées à l'ensemble des parcs nationaux et réserves naturelles du pays, sont malheureusement insuffisantes au regard des besoins énormes de financement d'investissement et de fonctionnement et, des objectifs de conservation assignés à chacun d'eux.

Aussi, le faible niveau des ressources générées par la valorisation touristique du PNB constitue une contrainte pour l'autofinancement de la gestion de cette aire protégée. La mobilisation de ressources propres additionnelles tirées de revenus des activités touristiques (frais d'entrée, taxes et redevances, ...) apparaît comme capitale pour le financement, ne serait-ce que des charges récurrentes de gestion.

6.2.5 Faible contribution des autres acteurs à la conservation du PNB

La faible contribution des autres acteurs, notamment ceux issus des communautés riveraines et du secteur privé de la zone périphérique du PNB a lourdement pesé sur les activités de la conservation de sa diversité biologique. Aussi, la recherche de la participation des structures administratives locales dont les territoires le parc s'avère nécessaire pour la préparation d'actions concertées, complémentaires et d'une plus grande synergie d'actions. C'est pourquoi, parvenir à une gestion durable avec l'implication des autres acteurs, notamment ceux de la zone périphérique du PNB, devra contribuer à assurer une meilleure conservation du bien.

6.2.6 Capacités opérationnelles non optimales pour la gestion du PNB

Les capacités opérationnelles, tant au niveau des ressources humaines, techniques que financiers, ont été notées pour optimiser la gestion du PNB.

Au niveau du financement des aires protégées par exemple, les fonds fiduciaires pour la conservation jouent un rôle de plus en plus important en tant que supplément de financement pour couvrir les besoins dans le court, moyen et long terme. S'il est vrai que le PNB a pu bénéficier d'appuis et projets divers, la nécessité de mettre en place un mécanisme de financement pérenne est devenue aujourd'hui une condition pour pérenniser les acquis. Le cadre législatif et institutionnel est en place est favorable avec la création de la FPRCI qui administre déjà des fonds de dotation et d'amortissement pour certaine des aires protégées du pays.

Aussi, la diversification des ressources propres est ciblée pour assurer des apports complémentaires aux sources de financement existants pour la gestion du PNB.

Les besoins en moyens logistiques (véhicules, motos, camions de transport des équipes de surveillance) permettront avec d'améliorer considérablement la mobilité et le déploiement rapide des agents sur le terrain. De plus, le renforcement des capacités techniques du personnel à travers la mise en œuvre d'un plan de formations conçus pour répondre aux insuffisances constatées ou accroître les connaissances et savoir-faire du gestionnaire.

Aujourd'hui, le manque d'outils de gestion (plans d'aménagement et de gestion, le plan d'affaire, plan de gestion des risques, plan de communication, règlement intérieur, etc.) requis pour une gestion durable des aires protégées a été noté comme une des contraintes pour la conservation du PNB.

Ces six principaux problèmes induisent le problème central suivant : « *Les écosystèmes du PNB sont fragilisés et l'importance de leurs rôles reste insuffisamment connue* ».

6.3 Orientations stratégiques

6.3.1 Vision

La vision définie pour le PNB à l'issue du processus de planification de la gestion entre les divers acteurs est formulée comme suit: « *Le PNB, vitrine de la conservation et de la valorisation des aires protégées en Côte d'Ivoire* ».

6.3.2 Période de planification

Le PAG du PNB est établi pour une durée de dix (10) ans, allant de 2019 à 2028 avec une révision prévue à mi-parcours de son exécution.

6.3.3 Objectifs global et spécifique

6.3.3.1 Objectif global

Il s'agit de l'objectif de l'OIPR auquel concourent les objectifs spécifiques de tous les parcs nationaux et réserves naturelles de la Côte d'Ivoire. Il s'articule comme suit : « *La pérennité du réseau d'aires protégées est assurée et le processus de sa valorisation renforcé* ».

6.3.3.2 Objectif spécifique

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif global et en tenant compte de l'état actuel du site, l'objectif spécifique pour la conservation du Parc national du Banco a été formulé comme suit : « *Le PNB est géré de façon durable avec l'appui de tous les acteurs et ses multiples rôles sont assurés pour le bien-être de la population d'Abidjan* ».

6.3.4 Logique d'intervention

Sur la base de l'analyse des problèmes, les six principaux résultats suivants ont pu être identifiés (*Tableau 12*) :

Résultat 1 : *La sécurisation du PNB est renforcée ;*

Résultat 2 : *La gestion du PNB repose sur les outils scientifiques d'aide à la décision ;*

Résultat 3 : *Les fonctions éducative, récréative et touristique sont développées grâce à des aménagements adéquats ;*

Résultat 4 : *Les activités touristiques génèrent des ressources suffisantes ;*

Résultat 5 : *Les autres acteurs contribuent significativement à la conservation du PNB ;*

Résultat 6 : *Les capacités opérationnelles pour la gestion du PNB sont renforcées.*

Cette logique d'intervention est présentée dans la matrice d'actions ci-après :

Tableau 12 : Matrice des actions

RESULTATS	ACTIVITES / SOUS ACTIVITES
Objectif spécifique : LE PNB EST GERE DE FACON DURABLE AVEC L'APPUI DE TOUS LES ACTEURS ET SES MULTIPLES ROLES SONT ASSURES POUR LE BIEN-ETRE DE LA POPULATION D'ABIDJAN	
1. La sécurisation du PNB est renforcée	1.1. Evaluer/Actualiser le plan de surveillance
	1.2. Renforcer les opérations de surveillance
	Développer un réseau d'intelligence
	Compléter le matériel technique de surveillance
	Procéder au recrutement du personnel complémentaire pour la surveillance (BM)
	Exécuter les opérations de surveillance
	Instaurer des mesures incitatives au profit du personnel de surveillance
	Acquérir des équipements spécialisés pour la lutte contre les incendies
	1.3. Renforcer le contrôle des activités rituelles
	Réglementer les pratiques rituelles
Assurer le suivi des activités rituelles	
2. La gestion du PNB repose sur les outils scientifiques d'aide à la décision	2.1. Développer la recherche au PNB
	Documenter les résultats de la recherche
	Proposer des axes prioritaires de recherche répondant aux besoins de gestion
	Apporter un appui aux travaux de recherche
	2.2. Assurer le suivi spécifique des cibles de conservation
	Identifier les cibles de conservation
	Elaborer et valider les protocoles de suivi
	Mener les actions de suivi
	2.3. Mettre en œuvre un programme de suivi écologique
	Evaluer et actualiser le guide méthodologique de suivi écologique
	Doter les services de suivi écologique de matériel adéquat
	Former les écologues sur la collecte de données de qualité
	Réaliser les opérations de suivi écologique
	2.4. Assurer le suivi des pollutions
	Valider et mettre en œuvre un protocole de suivi des pollutions
Réaliser les études d'évaluation environnementale	
2.5. Conduire les opérations SIG	
2.6. Produire un rapport annuel sur l'état de conservation du parc	
3. Les fonctions éducatives, récréatives et touristiques sont développées grâce à des aménagements adéquats	3.1. Mettre en place des infrastructures de protection adaptées
	3.2. Aménager les sites de pratiques rituelles
	3.3. Restaurer l'intégrité de la rivière Banco
	Restaurer les sites dégradés par des aménagements antiérosifs
	Réaliser des ouvrages de drainage au nord du parc
	3.4. Réhabiliter et compléter les infrastructures du PNB
	Entretien le réseau de pistes
	Assurer l'entretien des bâtiments techniques, touristiques, éducatifs et autres infrastructures
	Développer des aménagements à but touristique
	Renforcer la signalétique à l'intérieur du Parc

RESULTATS	ACTIVITES / SOUS ACTIVITES	
		<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser l'identification des espèces de l'arboretum • Compléter le panneautage et la signalétique
4. Les activités touristiques génèrent des ressources substantielles	4.1. Renforcer la collaboration avec les professionnels du secteur touristique	
	4.2. Promouvoir le tourisme au PNB	
		Elaborer plan de développement et de promotion touristique
		Valider le plan de développement et de promotion touristique
		Mettre en œuvre le plan de développement touristique
		Renforcer les capacités techniques des acteurs touristiques
		Etablir des prix d'entrée incitatifs
		Diversifier les produits touristiques
		Renforcer la promotion du tourisme
		Développer les supports de promotion et d'information
	Développer des partenariats avec les médias et hors médias	
	4.3. Mettre en place un dispositif de suivi des activités touristiques	
5. Les populations et autres acteurs contribuent significativement à la conservation du PNB	5.1. Renforcer la collaboration avec toutes les parties prenantes	
	5.2. Faire du lobbying pour que les autres démembrements de l'Administration intègrent le PNB dans leurs politiques sectorielles.	
	5.3. Renforcer les actions d'IEC/CCC et d'éducation environnementale	
		Mettre en œuvre un programme d'IEC/CCC
		Encourager la création d'associations des Amis du Banco
		Développer des clubs nature dans les écoles et universités
	5.4. apporter un appui aux initiatives de développement des populations	
6. Les capacités opérationnelles pour la gestion du PNB sont renforcées	6.1. Renforcer les capacités techniques du personnel	
	6.2. Compléter les moyens logistiques	
	6.3. Assurer le financement pérenne du PNB	
		Doter le PNB d'un fonds de dotation
		Mobiliser des ressources additionnelles
		Diversifier les ressources propres du PNB
		6.4. Appliquer les outils de gestion

Chapitre 7 : Zonage et unités de gestion

7.1 Zonage

En fonction de leur état de conservation et des utilités auxquels elles sont destinées, le PNB a été subdivisé en quatre (4) zones où devront se dérouler les activités prévues dans le cadre du présent PAG (*Tableau 13, Figure 14*). Les quatre zones ainsi identifiées sont :

- **une zone de protection intégrale ;**
- **une zone d'écotourisme ;**

- **une zone d'utilisation contrôlée et,**
- **une zone de gestion de la périphérie.**

Au terme de l'Année 3, la plupart des sites de la zone d'utilisation contrôlée, hormis les servitudes de la CIE, seront réaffectés à la zone de protection. L'Ecole forestière sera, quant à elle, réhabilitée aux fins d'éducation environnementale et de centre d'accueil.

Tableau 13 : Répartition des sites selon les unités de gestion

Unités de gestion	Localisation	Affectation
Zone d'utilisation contrôlée	Emprises des lignes électriques de haute tension illégalement occupée et triangle Sagbé	Surveillance et actions pour la récupération progressive de ces espaces
	Bande d'habitation nord-ouest (Garderie 4)	
Zone de protection intégrale	Forêt primaire et toutes les zones fermées	Stricte protection, suivi-écologique et recherche
Zone de tourisme	Ecole forestière, arboretum, écomusée, piscine naturelle, aires de pique-nique y compris l'entrée espace écotouristique et l'entrée sud, baptistères et l'ensemble des 38 Km de pistes cyclables	Développement d'activités touristiques Suivi-écologique
Zone de gestion de la périphérie	Le nord et l'ouest du parc, la baie de la rivière Banco	Surveillance, développement d'actions pour une dépollution de la zone
	Le long de la voie ferrée	Surveillance

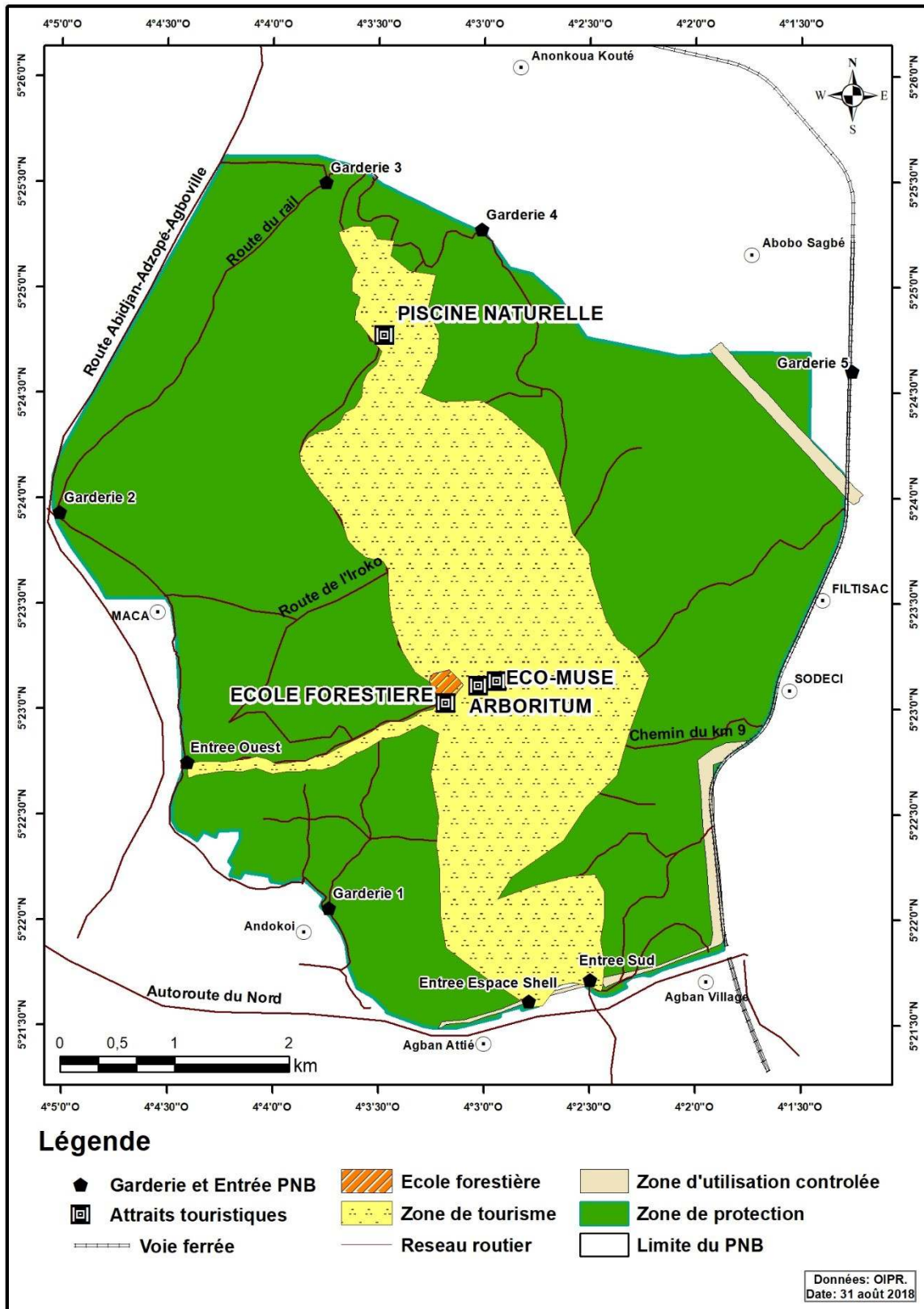


Figure 14 : Carte de zonage du PNB (OIPR)

7.2 Définition des unités de gestion

7.2.1 Unité de protection intégrale

Au regard de l'ampleur des actions anthropiques sur l'aire protégée, les domaines ne présentant pas de particularités touristiques ou de pressions humaines singulières seront ipso-facto déclarées zones à protéger. Ce sont en général les forêts remaniées créées au cours de la période 1926-1953, la parcelle d'expérimentation de la technique « Taungya » et la partie de forêt primaire non fréquentée au plan touristique.

L'objectif assigné à cette unité est la conservation de formations végétales et d'écosystèmes typiques de la zone sud de Côte d'Ivoire d'intérêt biologique et la protection de zones de nappes aquifères primordiales pour la ville d'Abidjan.

7.2.2 Unité touristique

Les potentialités du PNB et sa localisation en plein cœur de la ville d'Abidjan suscitent un grand intérêt pour la valorisation des fonctions récréative, éducative et culturelle ainsi que l'exploitation touristique. Des résultats intéressants ont été obtenus depuis l'ouverture du PNB au public. La fréquentation est passée de 3.000 visiteurs en 1996 à 10.000 visiteurs en 2005 avec un pic en 2008 où près de 22.000 visiteurs ont été enregistrés avant de descendre à 15.534 visiteurs en 2017 eu égard à la suspension des activités culturelles. La fonction la plus valorisée au cours de cette période a porté sur les activités culturelles qui représentaient près de 80 % de la clientèle.

Comparées aux nombreux parcs africains tels que le Parc national de Yankari au Nigéria (plus de 20.000 visiteurs à la fin des années 2000, et le Parc national de Kakum au Ghana (60.000 visiteurs en 1998 (WWF, 1999), ces données demeurent très faibles

Comme option, la valorisation touristique vise à en faire un des sites remarquables de sorte à lui assurer une fréquentation permanente et élevée. Pour y parvenir, il est prévu la réhabilitation des infrastructures routières, le renforcement de la signalétique (panneaux d'information, de direction et de communication), la mise en place d'infrastructures de loisirs additionnelles et la création d'un conservatoire d'espèces animales.

Le tourisme d'affaire, qui constitue un produit intéressant pour le PNB, s'est montré en progression constante en Côte d'Ivoire au cours de ces dernières années. Il pourrait être une option additionnelle au tourisme de masse.

7.1.3 Unité de gestion de la périphérie

La périphérie du PNB est un véritable enjeu de gestion pour la pérennité des actions de conservation de ce patrimoine. Elle renferme des implantations anthropiques qui exacerbent les prélèvements illégaux dans le parc et sources des pollutions diverses. D'où la nécessité de développer un programme intégré de gestion de cet environnement en vue d'une meilleure gestion des déchets solides et liquides et apporter un appui aux couches les plus défavorisées.

En collaboration avec les structures techniques étatiques, les industriels installés dans cette zone, des collectivités territoriales locales, l'aménagement d'infrastructures en amont et en aval pour la lutte contre toutes les formes de pollution et l'érosion contribuerait significativement à la préservation de l'intégrité écologique du PNB.

Chapitre 8 : Programmes de gestion

La stratégie de conservation du PNB au cours des dix prochaines années s’appuie sur les six résultats à atteindre, précédemment décrits. Ces résultats sont déclinés, de façon opérationnelle, en six (6) programmes de gestion ci-après :

- *Protection et sécurisation du PNB ;*
- *Suivi écologie et recherche ;*
- *Aménagement ;*
- *Ecotourisme ;*
- *Management et financement durable ;*
- *Appui aux populations et mobilisations des autres acteurs.*

.1 Programme « *Protection et sécurisation du PNB* »

En matière de protection et de sécurisation, l’accent sera mis sur le renforcement des opérations de surveillance, la lutte contre les pollutions, la protection du bassin versant de la rivière Banco et la restauration des zones dégradées. Des actions d’envergure sont prévues, notamment la construction d’une clôture périmétrale et deux bassins d’orage pour freiner l’écoulement des eaux de ruissellement afin de réduire leurs impacts négatifs sur les formations végétales.

Les axes d’interventions ainsi que les activités principales de ce programme sont présentés dans le tableau 14.

Tableau 14 : axes d’intervention et activités du programme Protection et sécurisation du PNB

Axes d’intervention	Activités
<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluer/Actualiser le plan de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser un atelier de validation du plan ○ Mettre en œuvre le plan de surveillance ○
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les opérations de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer un réseau d’intelligence ○ Compléter le matériel technique de surveillance ○ Procéder au recrutement du personnel complémentaire pour la surveillance ○ Exécuter les opérations de surveillance ○ Instaurer des mesures incitatives au profit du personnel de surveillance ○ Acquérir des équipements spécialisés pour la lutte contre les incendies
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer le contrôle des activités rituelles 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les sites d’activités rituelles

Axes d'intervention	Activités
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer et mettre en œuvre un règlement intérieur ○ Contrôler l'application du règlement intérieur par les agents

8.1.1 Evaluation et actualisation du plan de surveillance

La situation du PNB l'expose à des pressions de tout genre pouvant menacer son intégrité. Le parc est doté d'un plan de surveillance dont il sera nécessaire d'évaluer et d'actualiser afin de l'adapter aux réalités actuelles.

8.1.2 Renforcement des opérations de surveillance

La surveillance reste l'un des facteurs clés du bon fonctionnement des aires protégées, même dans le cas d'un système de gestion participative. Pour garantir une meilleure surveillance du PNB, les actions suivantes doivent être adoptées :

8.1.2.1 Développer un réseau d'intelligence

Le réseau d'informateurs est une composante non négligeable de la surveillance. De par sa mise en œuvre efficace et sa vitalité, le gestionnaire peut atténuer les effets des agressions et différentes menaces sur le PNB. Ce réseau doit être entretenu, opérationnel et évalué afin de corriger ses lacunes et dysfonctionnements.

8.1.2.2 Compléter le matériel technique de surveillance

Le matériel nécessaire pour renforcer la surveillance du PNB est constitué de matériel roulant, d'équipements divers et d'un armement adéquat. La Brigade mobile Sud, en charge principalement des opérations de sécurisation au PNB, devra disposer de deux (2) véhicules dont l'un de type 4x4 et d'un véhicule de transport de troupes pour accroître sa mobilité et le temps de présence sur toute l'étendue de l'aire protégée. Le Secteur Banco disposera d'un véhicule de type 4x4 et de trois (3) motos pour assurer les activités de dissuasion.

En vue de rendre opérationnelles les équipes sur le terrain, celles-ci devront disposer de matériel de bivouac (tentes, gamelles, gourdes d'eau, matériel de cuisine, sacs à dos, sac de couchage, etc.), divers autres équipements technique (GPS, boussoles, jumelles, trousse de secours, talkies walkies, menottes, etc.) et d'un armement adéquat.

8.1.2.3 Mettre à disposition le personnel complémentaire pour la surveillance

Les actions de police forestière sont principalement dévolues aux équipes de la Brigade mobile, et secondairement aux agents du Secteur Banco. Les effectifs actuellement de huit (8) agents pour le Secteur et 23 pour la Brigade devront être renforcés avec un effectif supplémentaire. A terme, le personnel devra être porté à 30 agents pour la Brigade mobile et 20 pour le Secteur.

8.1.2.4 Exécuter les opérations de surveillance

Pour réussir les opérations de surveillance, il sera nécessaire d'associer aux patrouilles ordinaires et contrôles inopinés, des opérations d'envergure. Pour les patrouilles d'envergure ou les patrouilles mixtes en particulier, les équipes de surveillance du PNB pourront être appuyés par des agents d'autres Brigades mobiles des Directions de Zone de l'OIPR ou sollicités, au besoin, au sein des autres forces de défense et de sécurité afin de maximiser l'impact des actions de surveillance.

Les efforts de patrouille sont planifiés en début de chaque année en fonction de l'évolution des pressions et menaces. De façon pratique, deux types de patrouilles sont à distinguer : les patrouilles de lutte anti-braconnage dont la période d'exécution est connue à l'avance et les contrôles inopinés. Le temps de présence en forêt devra être défini conformément aux exigences de la stratégie de surveillance des parcs nationaux et réserves naturelles de Côte d'Ivoire pour l'ensemble du réseau.

L'utilisation de l'outil SMART et la définition d'un système basé sur les quadras auront l'avantage de couvrir toutes les zones du PNB et d'apprécier celles sujettes à de fortes pressions. D'autres outils modernes utilisant les techniques de la télédétection tels que les drones, les satellites, etc. capables d'offrir des images hautes résolutions et des systèmes d'alertes précoces seront d'un apport appréciable pour le succès des opérations.

Pour l'organisation des patrouilles, des dispositions nécessaires devront être prises pour garantir un minimum de discrétion au début et à la fin des opérations. L'exécution des actions de surveillance sur l'ensemble du réseau s'appuie sur les acquis antérieurs rapportés par les équipes de mission ou provenant d'informations reçues d'autres sources.

Après chaque mission, la gestion du contentieux devra être une activité tout aussi importante que les patrouilles. La rédaction des procès-verbaux d'arrestation ou d'infraction, les poursuites pénales contre les mis en cause et le suivi de l'évolution des dossiers et récidivistes permettront renforcer la protection du PNB.

8.1.2.5 Instaurer des mesures incitatives au profit du personnel de surveillance

Les opérations de surveillance au PNB sont des activités qui exigent des agents autant d'aptitudes physiques que l'imposent les difficultés de déplacement du fait de la géomorphologie de l'aire protégée. Ainsi, au regard de la pénibilité des opérations et les risques potentiels encourus, des sources de motivations telles que la mise à disposition de pécules conséquents, de dotations en médicaments et autres produits de premières nécessités sont prévues pour le personnel affecté à la surveillance.

8.1.2.6 Acquérir des équipements spécialisés pour la lutte contre les incendies

De par sa position au cœur d'une agglomération densément peuplée et fortement urbanisée, le PNB n'est pas à l'abri des feux de forêt. Le risque est d'autant plus important que des habitations jouxtent quasiment les limites dans certaines zones. Face à cette situation, l'acquisition de matériel et d'équipements adéquats tels que les camions citernes, les lance-eaux s'avère capital pour enrayer les foyers avant l'intervention de tout autre service spécialisé comme les sapeurs-pompier.

8.1.3 Renforcement du contrôle des activités rituelles

Les pratiques rituelles, quand bien même qu'elles posent un problème de salubrité, se sont déroulées depuis la création du PNB. Cette situation pourrait porter un préjudice au développement du tourisme et mérite qu'elle soit règlementée et contrôlée. Dans cette optique, l'élaboration d'un règlement intérieur fixant les bonnes pratiques et conduites à observer par les visiteurs et le renforcement des outils de contrôle permettra de réduire les impacts négatifs sur l'environnement.

Les actions/activités prévues au titre du Programme « *Protection et sécurisation du PNB* » sont récapitulées dans le tableau 15.

Tableau 15 : cadre de suivi du programme Protection et sécurisation du PNB

Indicateur	Base de référence	But opérationnel	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Existence d'un plan de surveillance	Non	Oui	Plan de surveillance	Annuel	CBM
Effort de patrouille (HJ/an) : - Ordinaire - Envergure	Ordinaire : 2400 HJ Envergure : 600 HJ	Ordinaire : 2400 HJ Envergure : 1200 HJ	Rapport d'activités	annuelle	CBM
Nombre de patrouille d'envergure par an	2	4	Rapport d'activités	annuelle	CBM
Taux de couverture du parc par les unités de surveillance par an	82%	95 %	Rapport d'activités Rapport SMART	annuelle	CBM
Existence d'un règlement intérieur régissant les pratiques rituelles	Non	Oui, en année 1	Règlement intérieur	Annuelle	CS/CE
Superficie parcourue par le feu		0%			

8.2 Programme « *Suivi-écologique et recherche* »

Ce programme porte sur la mise en œuvre d'activités à travers un protocole de suivi devant contribuer à améliorer le processus de prise de décision pour une gestion efficace du parc et apprécier l'impact de ces décisions sur la conservation de la biodiversité et le développement local. La conduite de ce programme s'articule autour de trois axes d'intervention (Tableau 16).

Tableau 16 : axes d'intervention et activités du programme Suivi écologique et recherche .Axes d'intervention	Activités
Développer la recherche au PNB	<ul style="list-style-type: none"> ○ Documenter les résultats de la recherche ○ Proposer des axes prioritaires de recherche répondant aux besoins de gestion ○ Apporter un appui aux travaux de recherche
<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer le suivi spécifique des cibles de conservation 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les cibles de conservation ○ Définir la méthodologie de suivi <p>Mener les actions de suivi</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en œuvre un programme de suivi écologique 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer une stratégie spécifique de suivi écologique ○ Doter les services de matériel de suivi écologique ○ Former les écologues sur la collecte de données de qualité ○ Réaliser les opérations de suivi écologique
<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer le suivi des pollutions 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les types de pollution ○ Mettre en place un protocole de suivi ○ Réaliser les études d'évaluation environnementale
<ul style="list-style-type: none"> ● Conduire les opérations SIG 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre à jour la base de données SMART ○ Produire des cartes thématiques ○ Traiter les images satellitaires ○ Renforcer les capacités des Agents à l'utilisation des outils modernes (GPS, smartphones, drones, satellites, etc.)

8.2.1 Développement de la recherche

Le milieu naturel du PNB a auparavant fait l'objet de plusieurs études, particulièrement en matière de recherche forestière. Or, depuis son classement comme une aire protégée, ces

activités de recherches n'ont pas toujours tenu compte des besoins réels du gestionnaire. Pourtant, la recherche a toujours joué un rôle important pour la conservation de la diversité biologique au sein des aires protégées. En effet, les objectifs et les thèmes de recherche, tant fondamentale qu'appliquée, ont toujours contribué à améliorer significativement les connaissances sur l'état et l'évolution des écosystèmes et des espèces animales et végétales qu'elles abritent.

Pour le PNB, il est donc primordial que l'identification et le choix des thèmes aident à orienter et soutenir de façon plus rationnelle la gestion en tenant aussi compte de son objectif premier de conservation. C'est pourquoi, les problématiques et les thèmes à traiter seront au préalable identifiés conjointement lors d'ateliers avec un collège de chercheurs exerçant dans le domaine de la conservation de la nature. Ceux-ci devront par la suite être priorisés et exécutés en tenant compte des moyens disponibles et le cas échéant, de l'urgence des interventions.

Périodiquement, les résultats de ces travaux devront être restitués à l'OIPR et faire l'objet d'échanges en prenant soin d'analyser les recommandations et perspectives offertes par ces études.

Ainsi, les activités de recherche et de biomonitoring permettront de disposer de données actualisées nécessaires à l'élaboration des rapports périodiques sur l'état de conservation du parc. Ce rapport pourrait être diffusé auprès du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers.

8.2.2 Suivi des cibles de conservation

Les cibles de conservation sont des éléments du milieu permettant d'assurer la conservation des valeurs de l'aire protégée sur le long terme et par conséquent, d'atteindre les objectifs de gestion. Dans le cas du PNB, les résultats des études conduites par des experts permettront clairement d'identifier ses cibles de conservation. Sur cette base, celles-ci feront l'objet d'un suivi régulier afin de disposer de données fiables pour éclairer les prises de décision de gestion.

8.2.3 Mise en œuvre d'un programme de suivi écologique

Le suivi écologique est un système de surveillance continue du milieu. C'est une activité qui consiste à collecter et analyser des données sur le milieu, sur sa biodiversité dans le temps et l'espace, en vue de mieux le connaître et contribuer efficacement à sa gestion. Il est un important outil susceptible de guider la prise de décision sur la gestion des aires protégées en particulier et de la biodiversité en général.

Pour les Parcs nationaux et Réserves naturelles de Côte d'Ivoire, une étude relative à l'amélioration du suivi écologique a été réalisée par Chardonnet (2014), après analyse des méthodes antérieures de suivi écologique et au regard des évolutions enregistrées au cours de ces dernières années dans le domaine du suivi de la faune. Sur la base des conclusions de cette étude, l'OIPR a entrepris l'élaboration de sa stratégie et son manuel de suivi écologique dans les aires protégées de Côte d'Ivoire.

La mise en œuvre du suivi écologique au sein du PNB devra donc s'appuyer sur les orientations de ces outils de gestion tout en prenant en compte les méthodes proposées par ladite étude. Celles-ci sont compilées dans un guide méthodologique disponible à la Direction du parc qui préconise pour :

- **le suivi de la diversité floristique et de la dynamique de la couverture végétale** : il est essentiellement basé sur l'exploitation des images satellitaires à un pas de temps de deux ans à partir des analyses diachroniques de classifications d'images ou de calculs d'indices ;
- **le suivi de la biodiversité animale** : il a été recommandé que l'adoption d'une méthode soit précédée de la définition de cibles de conservation et d'un objectif de suivi. Ainsi, au regard de la diversité des espèces que renferme le PNB, deux méthodes complémentaires ont été choisies : d'abord, une collecte de données de la faune par transects en ligne sur l'ensemble de l'aire protégée, ensuite la collecte par la méthode des recès lors des marches de reconnaissance pour rallier les transects ou la base des agents collecteurs.

Ces différentes méthodes devront être régulièrement évaluées durant leur mise en œuvre en vue de faire les ajustements nécessaires.

En tout état de cause, la taille du PNB, la spécificité du milieu naturel, de ses habitats, la morphologie du site ainsi que son environnement sont des éléments devant guider le choix des protocoles de suivi.

La Direction de Zone Sud aura la responsabilité de mener les activités du suivi écologique. La première activité consistera en la collecte des données sur la faune et la couverture végétale du PNB, permettant notamment, à court terme, de produire une analyse du couvert végétal sur la base d'images satellitaires récentes. Cette base de données devra être régulièrement mise à jour afin d'être en mesure de produire des cartes thématiques sur l'état de conservation du PNB, pour les rapports annuels ou, à la demande, pour répondre à des besoins spécifiques.

8.2.4 Suivi des pollutions

Le PNB subit des pollutions importantes, en particulier celles liées aux ruissellements d'eaux pluviales et aux apports de déchets en provenance des quartiers de la périphérie. Les eaux usées de ces quartiers ne sont ni canalisées, ni traitées. Une partie d'entre-elles se déversent de façon incontrôlée dans le parc occasionnant ainsi d'importants risques de pollutions pour le milieu naturel, particulièrement pour la nappe phréatique.

Il apparaît nécessaire de conduire une étude sur la gestion des déchets des quartiers en périphérie du PNB ; ce qui permettra de disposer et de mettre en place une stratégie de gestion avec les partenaires concernés.

En collaboration avec les universités, centres de recherche partenaires et autres institutions publiques compétentes (ONEP, SODECI, CIAPOL), il s'agira de mettre en place un protocole pour le suivi des conditions naturelles du milieu. Ce protocole définira les méthodologies à utiliser, les variables ciblées et la périodicité des relevés de données.

Ce suivi portera sur les matrices environnementales que sont l'eau, l'air et le sol à partir de relevés directs ou au moyen d'indicateurs biologiques de la qualité de ces milieux récepteurs. A cette fin, une étude pour la définition d'un niveau de référence pour les paramètres à mesurer et les indicateurs de suivi sera au préalable réalisée.

Par ailleurs, une étude d'évaluation environnementale sera réalisée en Année 2 en d'évaluer l'impact des activités des entités publiques et privées installées autour du PNB en vue de prendre des mesures d'atténuation.

8.2.5 Conduite des opérations SIG

Le renforcement de la base de données SIG pour le PNB sera une priorité. Une étude s'avère nécessaire pour disposer d'un bon état des lieux, notamment en ce qui concerne l'analyse du couvert végétal sur la base d'images satellitaires récentes.

La base de données devra être régulièrement mise à jour, notamment grâce à l'apport des informations fournies par le service responsable du suivi écologique et du SIG. Le système devra être en mesure de fournir des données pour la production de rapports annuels, des données thématiques sur l'état de conservation du PNB.

Tableau 17 : cadre de suivi des actions d'appui à la recherche et de mise en œuvre du suivi écologique

Indicateur	Base de référence	But opérationnel	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Proportion de thèmes de recherche prioritaires traités à l'échéance du PAG	0	70%	Rapports d'études Publications scientifiques	Annuelle	CSE SIG CE
Existence d'une base de données sur les résultats de la recherche mise en place	Non	Oui	Base de données numérique Salle d'archivage	Annuelle	CSE SIG CE
Nombre d'études spécifiques réalisées sur les cibles de conservation identifiées à l'échéance du PAG	ND	5	Rapports d'études	Annuelle	CSE SIG
Nombre de phase de collecte des données de suivi écologique réalisée par an	1	1	Rapports de suivi Rapports d'activités	Annuelle	CSE SIG
Taux d'exécution du plan de gestion intégrée des pollutions par an à partir de l'année 2	0	50 %	Rapport d'activités	annuelle	CSE SIG
Existence d'un protocole pour le suivi des pollutions	Non	Oui	Protocole	Annuelle	CSE SIG
Nombre de comités de salubrités fonctionnels	0	8	Rapports d'activités	Annuelle	CS/CMR

Indicateur	Base de référence	But opérationnel	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Nombre de rencontres avec le secteur privé et les acteurs étatiques clés par an	4	5	Procès-verbal	Annuelle	CS/CMR
Disponibilité d'un rapport sur l'état de conservation du PNB par an	Non	Oui, 1	Rapport	Annuelle	CSE SIG
Nombre de cartes thématiques sur les des habitats du Parc chaque année	2	4 (Couvert forestier, écosystème aquatique, Triangle de Sagbé, peuplement de <i>Hopea odorata</i>)	Cartes thématiques	Annuelle	CSE SIG

8.3 Programme « Aménagement et équipements »

L'amélioration et l'entretien des infrastructures : limites, pistes, constructions, aménagements touristiques et de l'équipement constituent un des axes majeurs des actions à entreprendre.

Tableau 18 : axes d'intervention et activités du programme Aménagement et équipements

Axes d'intervention	Activités
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des infrastructures de protection adaptées 	<p>Construire une clôture (4 Km)</p> <p>Construire des guérites aux différentes entrées</p> <p>Construire un barrage écrêteur au Nord du Parc</p>
<ul style="list-style-type: none"> Aménager les sites de pratiques rituelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le code de bonne conduite - Aménager les sites rituels
Restaurer l'intégrité de la rivière Banco	<ul style="list-style-type: none"> ○ Restaurer les sites dégradés par des aménagements antiérosifs ○ Réaliser des ouvrages de drainage au nord du parc
<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter et compléter les infrastructures du PNB 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entretien le réseau de pistes ○ Assurer l'entretien des bâtiments techniques, touristiques, éducatifs et autres infrastructures ○ Développer des aménagements à but touristique

8.3.1 Aménagement des infrastructures de protection adaptée au PNB

8.3.1.1 Mettre en place des infrastructures de protection adaptées

8.3.1.1.1 Construire une clôture

En raison de l'intensité du développement urbain à la périphérie du PNB, la construction d'une clôture autour est devenue une nécessité sur les portions de limites exposées aux vellétés d'empiètements. La clôture était surtout envisagée contre la forte pression d'urbanisation au

niveau de certains quartiers d'Abobo et de Yopougon et les prélèvements destructeurs de ressources naturelles.

Dans le cadre de la coopération bilatérale avec la République du Japon et l'Etat de Côte d'Ivoire, le PNB a bénéficié depuis 2014 d'un appui pour la construction de 8 km de clôture. Ainsi, un tronçon de 210 mètres et une guérite ont déjà été construits au Sud à l'entrée dite « *Ecotouristique* ». Au stade actuel, après l'attribution du marché aux entreprises soumissionnaires, les travaux sont en cours pour un second pan de 4 km dans la zone du côté Ouest du parc.

Elle permettra, une fois réalisée, un meilleur contrôle des entrées pour les visiteurs, une réduction notable des pratiques illégales et des introductions frauduleuses.

8.3.2 Aménagement des sites de pratiques rituelles

Les activités rituelles représentent environ 80 % des entrées touristiques. Cependant, les pratiques de ces activités sont sources de dommages à l'environnement du fait de l'abandon de déchets sur les sites visités.

Cette situation, qui impacte négativement les écosystèmes naturels, présente une image non incitative aux autres formes de visites. Dans l'optique de pallier cela, les sites rituels seront aménagés et un code de bonne conduite élaboré et mis à la disposition des pratiquants. Le respect scrupuleux de bonnes pratiques dans l'utilisation du site est à promouvoir.

8.3.3 Restauration de l'intégrité de la rivière Banco

Depuis ces dernières années, l'on observe que le lit de de la rivière Banco est l'objet d'une métamorphose importante qui modifie totalement son style alluvial et sa forme. Cette métamorphose transforme un milieu initialement à forte dynamique occupé par des espèces pionnières, en un milieu figé siège de sable, d'une végétation terrestre ou d'espèces envahissantes. Aujourd'hui, la rivière Banco ne parvient ni à maintenir ni à régénérer la totalité de l'espace intra-digue. L'ensablement du lit de la rivière est préjudiciable pour la biodiversité et l'environnement. Au regard de ce diagnostic, un programme de restauration du lit de ce cours d'eau devra être initié. Cette opération pourrait nécessiter des interventions mécaniques vu l'ampleur du phénomène.

Les eaux de ruissellement en provenance d'Abobo créent d'énormes dégâts sur le milieu et engendrent une perturbation des écosystèmes. L'une des priorités dans la lutte contre la pollution et ses effets collatéraux est la construction de deux barrages à l'exutoire du sous bassin " Abobo-Sagbé-Anonkoua-Kouté " au nord du parc. Ces barrages devront être complétés d'un système de drainage en aval.

8.3.4 Croissance de l'attractivité du PNB

8.3.4.1 Entretien régulier des pistes et voies d'accès au PNB

○ Voies d'accès

Il existe, pour l'heure, quatre entrées au PNB : l'entrée principale ou des officiels, l'entrée des visiteurs sud (côté station Shell), les entrées ouest par la route des avodirés et la garderie¹. Cette dernière sera supprimée du fait de son enclavement.

Les trois entrées restantes seront aménagées et réorganisées par la création de parkings, la construction de guérites, de points de vente des tickets, de sanitaires, de kiosques-buvettes pour l'accueil du public. Les options suivantes peuvent être envisagées :

- **Entrée principale** : exposition d'affiches mettant en valeur les thèmes relatifs à l'eau, la rivière Banco et la lagune Ebrié ;
- **Entrée des visiteurs sud** : mise en place de boutiques de souvenirs et d'artisanat, de boutiques de shopping et d'un parking auto. L'animation pourra également être complétée de diverses expositions que pourrait développer une initiative privée ;
- **Entrée ouest** : exposition d'affiches sur la faune et autres composantes de la forêt dense, présentation de jeux éducatifs (observation d'oiseaux, diffusion et identification de cris d'animaux, dessins, puzzles), fiches didactiques sur les espèces animales.

- **Pistes touristiques**

Le circuit des pistes et sentiers touristiques est à remettre en état. Près de 10 km de pistes revêtues sont difficilement praticables et la majorité des pistes en terre nécessitent un reprofilage.

La signalétique sera considérablement améliorée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du parc et entretenu régulièrement, de même que celui du réseau de pistes.

Par ailleurs, la route des colatiers, endommagée par les eaux de ruissellement, fera l'objet d'une attention particulière. Parmi les travaux les plus importants à réaliser, il est à noter la construction d'un pont au croisement des routes du Gouverneur Reste et du Val d'Abobo et d'un double dalot au pied de la Route des Aviateurs, ainsi que la réfection de la route du Val d'Abobo.

8.3.4.2 Entretien des bâtiments techniques, touristiques, éducatifs et autres infrastructures

- **Bâtiments**

Dans un souci d'améliorer le confort des touristes, il sera envisagé de (i) réhabiliter et entretenir les bâtiments techniques, touristiques, éducatifs et autres infrastructures d'accueil, (ii) de délocaliser l'Ecole forestière, et (iii) transformer ce dernier site en centre d'accueil et de conférence. En effet, depuis plusieurs années, un site plus approprié aux activités de l'Ecole forestière est recherché. Son transfert à l'extérieur du Banco a été décidé par le Gouvernement par la note n°616/MINAGRA/CAB du 11 mars 1996 du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales.

- **Arboretum**

La valorisation de l'arboretum se fondera sur l'aménagement des sentiers pédestres, la mise en place d'infrastructures d'assainissement (caisses poubelles, latrines) et d'accueil du public (bancs, tables d'orientation). Les déplacements du public seront balisés. Des plaquettes d'identification, selon les normes des jardins botaniques, seront posées sur les arbres à l'aide d'un bracelet extensible de fixation. Le plan de l'arboretum sera actualisé.

Au plan phytosanitaire, des traitements seront administrés aux arbres parasités.

○ **Ferme piscicole**

L'aménagement de la ferme piscicole débutera par une étude écologique en vue de la réhabilitation des étangs. Cette étude portera sur la qualité de l'eau, l'état des berges, de la flore et de la faune. Par la suite, il sera procédé à l'aménagement des bassins et des étangs à proprement parlé suivi de l'empoissonnement en espèces locales qui serviront à la promotion de la pêche sportive.

Pour rendre plus attrayante la ferme piscicole, des aquariums et affiches présentant la faune aquatique feront l'objet d'exposition.

○ **Centre de documentation**

Cette maison qui a déjà fait l'objet de réhabilitation sommaire sera restaurée et restructurée en un centre de documentation. Elle doit disposer des équipements nécessaires pour une meilleure connaissance des aires protégées de Côte d'Ivoire.

○ **Piscine naturelle**

La piscine sera réaménagée, ainsi que l'espace de récréation ou de détente attenant. Au plan technique, les travaux d'aménagement porteront sur le renforcement de l'étanchéité de la base du corps de la digue, la pose d'une nouvelle vanne et la protection des berges.

L'aire de détente bénéficiera d'un point de rafraîchissement additionnel. L'accent sera mis sur la valorisation de certains éléments de l'architecture traditionnelle.

8.3.5 Aménagement diversifié à but touristique

D'autres aménagements à but touristique seront développés en vue d'améliorer le niveau de fréquentation. Un accent particulier sera mis sur le renforcement de la signalétique à l'intérieur du parc et la cartographie des espèces de l'arboretum.

8.3.5.1 Construction des locaux administratifs du Secteur

Les locaux de la Direction du parc ont été démolis à la faveur du projet de construction de la nouvelle gare d'Adjamé. Il conviendra construire ces locaux à nouveau à proximité du parc.

8.3.5.2 Création des parkings

Au sein de l'enclave de l'Ecole Forestière, un parking sera aménagé pour une cinquantaine de voitures au maximum. Ce parking central sera transitoire du fait de la suppression progressive envisagée pour les visites en véhicule.

La sécurité des visiteurs sera assurée par le personnel du parc et les parkings par des gardiens contractuels.

8.3.5.3 Construction d'un Canopy walk

La possibilité d'installer un système pour rallier les entrées et l'arboretum, sera étudiée au cours de la première phase. Il s'agit, entre autres, de l'installation de canopy walk et/ou de mini train.

Pour le dernier aspect, les normes de sécurité et l'établissement d'un contrat d'assurance de responsabilité civile seront étudiées de manière approfondie.

8.3.5.4 Construction d'un mirador

Au niveau des « 3 étages », il est envisagé d'installer un mirador pour l'observation du paysage avec des panneaux explicatifs installés au pied du mirador. Des études seront préalablement menées afin que ce produit touristique ait peu d'impact sur le milieu.

8.3.5.5 Création d'un Centre d'Education Environnementale et écomusée (CEE)

La création d'un Centre d'Education Environnementale et d'un écomusée dans les locaux de l'Ecole Forestière, sera un point fort de l'aménagement du parc. Elle est conditionnée à la délocalisation de l'Ecole. Pour l'animation du CEE, un film vidéo sera réalisé sur les menaces pesant sur les aires protégées en général et le PNB en particulier.

Tous les bâtiments de l'école, à savoir les bâtiments administratifs et les locaux du personnel connaîtront de nouvelles affectations :

- l'actuelle salle de cours de l'étage du *bâtiment principal de l'Ecole*, d'une quarantaine de places, sera rénovée et équipée pour recevoir les groupes (présentations sur le parc et projections) ;
- l'amphithéâtre sera également remis en état pour abriter une exposition sur la forêt. L'actuel *bureau du directeur de l'Ecole* sera aménagé pour en faire un centre de documentation et accueillir la cellule de communication ;
- Après rénovation, l'un des bureaux annexes du bâtiment principal abritera le bureau du responsable du Centre ;
- Les autres locaux, à savoir l'actuel réfectoire utilisé par les étudiants de l'Ecole Forestière ainsi que la cuisine attenante seront restaurés. Ces installations pourront servir aux groupes visitant le Centre d'Education environnementale (groupes scolaires, associations, chercheurs, séminaristes, etc.).

L'aménagement d'une *cellule de communication/documentation* constitue l'une des composantes du Centre d'Education environnementale. Elle sera le lieu de la conception de supports d'informations (documents, dépliants, films), de l'élaboration des expositions sur le parc et la production du matériel de promotion (brochures, photos, posters, affiches, cartes, guides, autocollants, calendriers, tee-shirts, casquettes, parapluies, pins, cartes postales, cubes de bois des principales essences forestières de Côte d'Ivoire, etc.).

En ce qui concerne le musée, il sera aménagé en un sanctuaire qui abritera divers objets tels qu'herbier spécifique, livres, photothèques.

8.3.5.6 Construction d'infrastructures d'accueil et d'hébergement

Face aux demandes concernant un éventuel hébergement d'individus ou de groupes désireux de passer une ou plusieurs nuits dans le parc, des travaux de remise en état des dortoirs et des sanitaires seront réalisés.

La construction d'infrastructures de type moderne et dans une architecture spéciale respectueuses de l'environnement et en phase avec la nature constituera une source importante de revenus pour le parc.

8.3.5.7 Mise en place des points de restauration/rafraîchissement

Un site de rafraîchissement sera construit sur la rive droite de la rivière Banco, à proximité de l'Ecole Forestière. Un restaurant panoramique sera également construit au nord du parc, dans la zone des « *Trois étages* ». L'emplacement exact sera déterminé après une étude d'impact environnemental intervenant au début de la première année de mise en œuvre du PAG. Un service de location de vélos sera également mis en place pour rallier les entrées au restaurant.

Le concept architectural fera l'objet d'une attention particulière et tiendra compte de normes écologiques.

8.3.5.8 Mise en place de nouvelles infrastructures

○ Pont de liane, passerelle et auberge

Dans le cadre de la valorisation de cette rivière Banco, il est possible d'envisager la mise en place d'un pont de liane traditionnel en raison de l'existence d'un talweg formé par le cours d'eau. Tout au long de ce cours d'eau sur la route de l'Inspecteur Martineau Nord, des aires de repos seront aménagées pour les pique-niques sans qu'il soit porté atteinte aux ressources naturelles. A cela, pourrait s'ajouter des "**passerelles**" piétonnes franchissant le cours de la rivière Banco.

Tableau 19 : cadre de suivi des actions d'aménagement et d'équipements

Indicateur	Base de référence	But opérationnel	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Linéaire de clôture construit à l'échéance du PAG	210 m	25 Km	PV de réception	Annuelle	DZ/CS
Nombre de sites rituels aménagés à mi-parcours	0	4	PV de réception	Annuelle	DZ/CS
Nombre d'ouvrage antiérosifs réalisés	0	3	PV de réception	Annuelle	DZ/CS
Nombre de rivières curées	0	1	PV de réception	Annuelle	DZ/CS
Nombre d'ouvrages de drainage des eaux réalisés	0	1	PV de réception	Annuelle	DZ/CS
Linéaire de pistes intérieures réhabilitées	40 km	80 km	PV de réception	Triennale	DZ/CS
Linéaire de pistes intérieures entretenues manuellement par an	40 km	80 km	PV de réception	annuelle	CS
Nombre de bâtiments à usage technique entretenus	5	10	PV de réception	annuelle	DZ
Superficie de l'arboretum entretenue par an	12,6 ha	12,6 ha	PV de réception	annuelle	CS
Nombre d'aménagements touristiques mises en place	10	15	PV de réception	Annuelle	DZ/CS

8.4 Programme « Ecotourisme »

Les attraits touristiques du PNB seront identifiés et un plan de développement et de promotion touristique du parc sera élaboré et mis en œuvre. Sa mise en œuvre inclura la remise en état de certaines infrastructures et l'intégration du PNB dans des circuits touristiques sur le plan national

Ce programme comportera deux axes d'intervention

Tableau 7 : axes d'intervention et activités du programme Ecotourisme

Axes d'intervention	Activités
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la collaboration avec les professionnels du secteur du tourisme 	
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le tourisme au PNB 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer le plan de développement et de promotion touristique ○ Valider le plan de développement et de promotion touristique ○ Mettre en œuvre le plan de développement touristique <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les capacités techniques des acteurs touristiques ○ Etablir des prix d'entrée incitatifs ○ Diversifier les produits touristiques ○ Renforcer la promotion du tourisme <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer les supports de promotion et d'information ○ Développer des partenariats avec les médias et hors médias ○

8.4.1 Renforcement de la collaboration avec les professionnels du secteur du tourisme

Pour mieux vendre la destination PNB, les professionnels du tourisme doivent être associés à la valorisation du parc. Il s'agira d'établir des conventions de concession d'exploitation des infrastructures ou aménagements touristiques à partir d'appels à manifestation d'intérêts. Ces partenaires pourront aider à la promotion du PNB au niveau national et international et réaliser des aménagements complémentaires.

8.4.2 Promotion du tourisme au PNB

Pour accroître l'attractivité du PNB, un plan de développement et de promotion touristique sera élaboré. Des guides seront recrutés principalement au sein des populations riveraines, puis formés aux techniques de guidage. Toutes les actions de promotion du PNB seront soutenues par des supports de communication et d'informations. Ces supports seront mis à la disposition des visiteurs et des partenaires du secteur du tourisme pour de la promotion du parc. En outre, une base tarifaire incitative des entrées sera préparée à l'endroit des visiteurs.

Un dispositif de suivi et de contrôle des activités touristiques sera mis en place.

Tableau 8 : cadre de suivi des actions de valorisation écotouristique

Indicateur	Base de référence	But opérationnel	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Nombre de professionnels du secteur du tourisme impliqués à l'échéance du PAG	2	12	Rapport d'activités	Annuelle	SERCOM
Nombre de partenariats public-privés exécutés à l'échéance du PAG	0	2	Accord de partenariat	Annuelle	DZ
Nombre de plan de développement et de promotion élaborés en année 1	0	1	Plan de développement écotouristique	N/A	DZ/CE
Taux d'exécution du plan de développement touristique à partir de l'année 2	0	75%	Rapport d'activités	Annuelle	DZ/CE
Nombre de visiteurs du PNB par an a partir de l'année 4	20 000	100 000	Registre des entrées touristiques Rapports d'activités	annuelle	CS
Nombre de dispositifs de suivi des activités touristiques en année 2	0	1	Dispositif de suivi	Annuelle	CE
nombre d'excursions organisés par les professionnels du secteur du tourisme chaque année	220 (11 agences x 20)	550 (50 x 11)	Rapport d'activités	Annuelle	SERCOM

8.5 Programme « Appui aux populations et mobilisation des autres acteurs »

Trois activités principales sont prévues au titre de ce programme. Elles visent à renforcer l'adhésion de toutes les parties prenantes à la conservation du PNB, à mieux l'intégrer dans les politiques sectorielles des autres démembrements de l'administration. Enfin, à améliorer le

niveau des connaissances des acteurs et faire adopter aux populations des comportements écocitoyens.

Tableau 9 : axes d'intervention et activités du programme appui aux populations et mobilisation des autres acteurs

Axes d'intervention	Activités
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la collaboration avec toutes les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer la collaboration avec la presse ○ Renforcer la collaboration avec le monde scolaire ○ Améliorer les relations avec la société civile ○ Etablir des partenariats avec les collectivités, les universités et les centres de recherche
<ul style="list-style-type: none"> • Faire du lobbying pour que les autres démembrements de l'Administration intègrent le PNB dans leurs politiques sectorielles. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Susciter la prise en compte des préoccupations des populations dans les politiques sectorielles du District Autonome d'Abidjan, des municipalités et des Ministères techniques.
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions d'IEC/CCC et d'éducation environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer et mettre en œuvre un programme d'IEC/CCC ○ Développer des stratégies alternatives d'amélioration de revenus des populations ○ Encourager la création d'associations des Amis du Banco ○ Développer des clubs nature dans les écoles et universités
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui aux initiatives de développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer les PDL ○ Identifier et prioriser les microprojets et projets communautaires ○ Soutenir la mise œuvre

8.5.1 Renforcer la collaboration avec toutes les parties prenantes

Le renforcement de la collaboration avec toutes les parties prenantes, vise à rechercher une synergie dans les actions de conservation et de valorisation du PNB.

8.5.1.1 Renforcer les relations avec la presse

L'implication des médias dans l'amélioration de l'image du parc et sa promotion est très attendue. Pour ce faire, les journalistes (télévisions, presses audio, écrites et digitales) seront sensibilisés et formés aux thématiques de conservation. Dans ce cadre, des visites de terrain seront organisées à leur attention.

Parmi les éléments diffusés par la presse, un accent doit être mis sur la sécurité des visiteurs, la découverte des différents écosystèmes.

8.5.1.2 Renforcement des relations avec le monde scolaire

Les relations avec le monde scolaire seront formalisées à travers des conventions avec les services en charge de l'éducation nationale. Les visites pour les élèves du primaire seront organisées de façon périodique en les associant à des jeux éducatifs. Ils auront largement accès aux équipements du Centre d'éducation environnementale.

Doivent être organisés, au profit des enseignants des écoles des communes riveraines, des modules de formation qui seront également ouverts au personnel du parc et aux responsables des associations environnementales. Le contenu de ces modules sera défini, les personnes-ressources et institutions partenaires seront identifiées et le suivi-évaluation assuré. Des efforts seront fournis pour la production de supports didactiques (brochures, dépliants, cartes, affiches, photos).

Il est prévu des séances de classes vertes avec les responsables des écoles de la ville d'Abidjan, de même que des concours inter-écoles sur le PNB en vue de susciter la découverte du parc par le monde scolaire.

8.5.1.3 Amélioration des relations avec les organisations de la société civile

Les associations exerçant dans le domaine de l'environnement constituent des partenaires essentiels pour la promotion, l'amélioration des relations avec la population et même pour la réalisation de certaines activités.

En rappel, quelques ONG et associations locales ont initié des actions de pédagogie sur l'environnement. Au-delà de leurs actions éducatives, elles pourront œuvrer pour le développement de la conscience environnementale du public et la mobilisation des partenaires, dont les communautés riveraines, en faveur de la protection du parc.

Les capacités des associations « *vertes* », notamment celles des quartiers périphériques, seront renforcées par un appui technique et logistique. Cela leur permettra d'être structurée et de développer des activités d'éducation environnementale tout en jouant un rôle de relais à l'intérieur et à l'extérieur du parc.

La collaboration avec les ONG internationales "vertes" impliquées dans les activités de Communication pour le Changement de Comportement sera encouragée. A titre d'exemple, l'ONG Conservation International qui a participé à la conception et à la réalisation de l'exposition « *Hidden Connections* » du Parc national de Kakum au Ghana, consacrée aux relations biologiques au sein de l'écosystème de la forêt dense humide, et aux relations culturelles entre le peuple Akan et la nature, pourrait être un modèle.

8.5.1.4 Etablissement de partenariats avec les collectivités territoriales et les universités

Les relations seront renforcées avec les universités et centres de recherche scientifique et les collectivités. Dans ce cadre, des conférences seront données par des personnalités scientifiques et des journées portes ouvertes suscitées. Les communes seront sollicitées pour subventionner les visites du Banco en faveur de leurs administrés.

8.5.2 Intégration du PNB dans les politiques sectorielles des autres démembrements de l'Administration

La gestion durable du PNB commande l'implication de toutes les populations ultrapériphériques et l'intégration réussie des préoccupations afférentes dans les politiques sectorielles des autres démembrements de l'Administration. Aujourd'hui force est de constater que ces actions ont été renforcées avec l'avènement du projet de métro d'Abidjan. Ces actions portent sur l'élaboration et de suivi des plans d'assainissement et d'urbanisation de ces quartiers périphériques par les services municipaux. Ces plans, une fois mis en œuvre permettront l'évacuation des eaux pluviales, la gestion des eaux usées et des déchets dans les quartiers jouxtant le parc. Aussi, des réflexions de commun accord avec certaines composantes du Ministère de la Salubrité, seront menées quant à la mise en place d'un circuit de collecte/traitement et, si possible, de recyclage des déchets.

A cet effet, un programme sur le recyclage des déchets et les énergies renouvelables sera planifié. Le lien avec la gestion des déchets dans les quartiers périphériques du parc sera développé. Ce programme s'adressera aussi bien aux groupes scolaires et associations des quartiers voisins qu'au grand public

La construction d'équipements collectifs comme les terrains de sport, les jardins publics y est à étudier.

Une plus grande vigilance sera sollicitée des services centraux du Ministère de l'urbanisme et de la Construction, d'une part pour lutter contre l'habitat spontané et, d'autre part, pour faire appliquer le Code de l'urbanisme qui interdit, entre autres, toute construction ou occupation humaine permanente sous les emprises de lignes électriques.

.

8.5.3 Participation des populations et de la société civile à la conservation

Le souci d'inculquer un comportement éco-citoyen durable aux populations riveraines a toujours guidé le gestionnaire, au fil des ans, dans le choix des techniques d'approche. D'où, l'essai actuel des nouvelles méthodes de communication basées sur l'Information, l'Education et Communication/Communication pour le Changement de Comportement. Par ailleurs, un programme d'IEC/CCC sera élaboré et mis en œuvre. Le parc devra encourager la création d'associations des amis du PNB et développer des clubs nature dans les écoles de la périphérie. En outre, des visites « découverte » seront organisées au profit des populations riveraines et des publics-cibles (chefferie traditionnelle, municipalité, etc.).

La communication par cette nouvelle approche du parc impliquera directement les populations riveraines. La participation de celles-ci visera plusieurs volets :

- le bénéfice de retombées économiques directes (*emplois, prestations de travaux ou de service, création ou entretien d'infrastructures*) ou indirectes (*activités induites par le développement de l'écotourisme et de la recherche dans le parc*);
- une implication des communautés riveraines à travers leur représentation dans le Comité de Gestion Locale ainsi que celle des collectivités territoriales.

La priorité sera accordée aux habitants des quartiers périphériques dans l’attribution de concessions liées à l’exploitation du parc : location de vélos, transport, gestion des déchets, travaux d’entretien, services de guides, artisanat, restauration et, d’une manière générale, toute valorisation des potentiels écotouristiques du Banco.

Des travaux à haute utilisation de main d’œuvre (constructions et entretien) seront confiés aux populations riveraines.

Tableau 10 : cadre de suivi des actions d’appui aux populations et de mobilisation des autres acteurs

Indicateur	Base de référence	But opérationnel	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Nombre d’accords de partenariats conclus à l’échéance du PAG	a) radios : 0 b) collectivités territoriales : 0 c) secteur privé : 3 d) télé e) presse numérique	Radios : 8 collectivités territoriales : 5 Secteur privé : 7 Télé : 3 Presse en ligne ; 4	Accords de partenariats	Annuelle	DZ
Nombre de services techniques de l’Administration et du secteur privé par an	a) services publics : 3 b) secteur privé : 4	a) services publics : 8 b) secteur privé : 6	Rapports d’activités CR	Annuelle	DZ
nombre de programmes et projets des autres acteurs prenant en compte le PNB et sa périphérie à l’échéance du PAG	2	10	Rapports d’activités	Annuelle	DZ
Taux d’exécution du programme d’IEC/CCC par an	XXXX	80%	Rapports d’activités	Annuelle	DZ
Nombre de séance d’éducation environnementale par an	10	10	Rapports d’activités	Annuelle	CMR
Proportion de groupes cibles touchés par les séances d’IEC/CCC par an	A déterminer	75%		annuelle	
Proportion de localités touchées par les séances d’IEC/CCC par an	70%	100%		annuelle	CMR CS

Proportion de clubs nature dans les écoles de la périphérie soutenus par an	ND	60%			
Nombre de micro-projets soutenus à l'échéance du PAG	AGR : 2 ISB : 0	AGR : 8 ISB : 4	Rapport d'activités	annuel	CMR CS

8.6 Programme « *Management et financement durable* »

A côté d'un management efficace il convient également de se préoccuper de la pérennisation du financement des activités de conservation. La Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire reste, à ce titre, un outil de financement privilégié mais la diversification des possibilités de recettes constituera une préoccupation pour la DZS, tout comme le renforcement et la continuité de la subvention de l'Etat.

Tableau 11 : axes d'intervention et activités du programme Management et financement durable

Axes d'intervention	Activités
Renforcer les capacités techniques du personnel	○ Mettre en œuvre un plan de formation
Compléter les moyens logistiques	○ Acquérir les équipements logistiques et matériels adéquats
Assurer le financement pérenne du PNB	○ Doter le PNB d'un fonds de dotation ○ Diversifier les ressources propres du PNB
Appliquer les outils de gestion	

8.6.1 Renforcer les capacités techniques du personnel

Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents du PNB reste un pilier important dans la gestion du site. C'est pourquoi, un plan de formation sera élaboré pour la recherche de plus d'opérationnalité et de professionnalisme dans l'exécution des tâches dévolues aux agents.

8.6.2 Compléter les moyens logistiques

La logistique est un volet très important dans la mise en œuvre des programmes développés dans le plan d'aménagement. Ainsi, les agents doivent bénéficier d'équipements complémentaires en termes de mobilité (véhicule, moto et tricycles), de communication (radio), de navigation (GPS), de collectes de données (smartphones). Ces équipements devront être régulièrement renouvelés en fonction de la nature et de la durée de vie économique de chacun d'eux.

8.6.3 Assurer le financement pérenne du PNB

La recherche d'un financement pérenne s'avère capital pour la gestion durable du PNB à travers la mise en place de fonds fiduciaires (fonds de dotation, d'amortissement et de roulement). L'objectif de ce fonds est de (i) fournir une source stable de financement complémentaire pour les activités de l'aire protégée et (ii) financer, en particulier, les frais récurrents, sur la base du PAG et d'un plan d'affaires. Les bases légales de ce fonds sont déjà prévues par les dispositions de la loi régissant la gestion des parcs nationaux et réserves naturelles qui ont permis la mise en place, depuis 2002, de la FPRCI. La FPRCI administre d'autres fonds pour les Parcs nationaux de Taï, Comoé, Azagny et Mont Sangbé et des Réserves de Lamto et des Iles Ehotilé.

Les ressources pourront être mobilisées après un lobbying auprès des Fondations privées, des instruments de financement au plan international ou issues de la coopération bilatérale ou multilatérales. Un guichet « PNB » sera ouvert à la Fondation des Parcs et Réserves à cet effet.

8.6.4 Appliquer les outils de gestion

Le déroulement des outils de gestion tels que les plans d'affaires, de travail, d'écotourisme, contribueront à la mise en œuvre efficace du PAG.

Tableau 12 : cadre de suivi des actions d'appui au management et au financement durable

Indicateur	Base de référence	But opérationnel	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Proportion de sessions de formations par catégorie d'Agents à l'échéance du PAG	AD	100%	Rapport d'activités	annuelle	DZ/CE
Taux d'exécution du plan de formation à l'échéance du PAG	0	75%	Rapport d'activités Rapport de formation	annuelle	DZ

Indicateur	Base de référence	But opérationnel	Source de vérification	Fréquence de suivi	Responsable
Proportion de Gap de financement mobilisé	20%	100%			
évolution des ressources propres mobilisée à l'échéance du PAG	10 000 000	100 000 000	Rapports d'activités Bordereau de versement	annuelle	DZ
Taux d'exécution du PAG à l'échéance du PAG	0	75 %	Rapports atelier bilan	Mi-parcours	DZ/CE/CS
Gap de financement mobilisé à partir du plan d'affaires	NA	50 %	Accords de financement	Mi-parcours	DZ
Nombre de matériels roulant acquis à l'échéance du PAG	Auto : 1 Moto : 2 Tricycle : 2	Auto : 10 Moto : 10 Tricycle : 6 Vélo tout terrain ; 30	Bons de livraison	annuelle	DZ

TITRE IV : PROGRAMMATION ET SUIVI

Chapitre 9 : Programmation et coût des activités

9.1 Cadre logique d'intervention

Le cadre logique, résumant la stratégie d'intervention, reprend l'ensemble des informations issues des étapes précédentes de la planification dans une matrice à cinq colonnes. Son

élaboration repose essentiellement sur la logique des relations de cause à effet ayant permis d'identifier :

- l'objectif global du programme ;
- l'objectif spécifique ;
- les résultats attendus ;
- les activités permettant d'obtenir ces résultats ;
- les indicateurs objectivement vérifiables et leurs sources de vérification ;
- les hypothèses importantes.

Le cadre logique pour la relance des activités de gestion du PNB, élaboré à la suite d'ateliers participatifs des 24 et 25 janvier 2017, est disponible à l'**annexe 5**.

Le schéma de planification pluriannuelle est présenté dans le tableau 15.

Parc national du Banco

Tableau 14 : Schéma de planification pluriannuelle

ACTIVITES	ANNEES									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Résultat 1 : La sécurisation du PNB est renforcée										
1.1. Actualiser la stratégie de surveillance	X									
1.2. Renforcer les opérations de surveillance	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.3. Renforcer le contrôle des activités rituelles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Résultat 2 : La gestion du PNB repose les outils scientifiques d'aide à la décision										
2.1. Développer la recherche au PNB	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.2. Assurer le suivi scientifique des cibles de conservation			X	X	X	X	X	X	X	X
2.3. Mettre en œuvre le programme de suivi écologique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.4. Assurer le suivi des pollutions	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.5. Conduire les opérations SIG	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.6. Produire un rapport sur l'état de conservation du parc	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Résultat 3 : Les fonctions récréatives, éducatives et touristiques sont développées à grâce des aménagements adéquats										
3.1. Mettre en place des infrastructures de protection	X	X	X	X	X					X
3.2. Aménager les sites de pratiques rituelles	X									
3.3. Restaurer l'intégralité de la rivière Banco	X	X			X					X
3.4. Réhabiliter et compléter les infrastructures du PNB	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Résultat 4 : Les activités touristiques génèrent des ressources substantielles										

ACTIVITES	ANNEES									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
4.1. Renforcer la collaboration avec les spécialistes du secteur du touristique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4.2. Promouvoir le tourisme au PNB	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4.3. Mettre en place un dispositif de suivi des activités touristiques		X								
Résultat 5 : Les populations et autres acteurs contribuent significativement à la conservation du PNB										
5.1. Renforcer la collaboration avec les autres acteurs institutionnels et le secteur privé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5.2. Intégré le PNB dans les politiques sectorielles des autres démembrements de l'administration			X							
5.3. Renforcer les actions d'IEC/CCC et d'éducation environnementale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Résultat 6 : Les capacités opérationnelles pour la gestion du PNB sont renforcées										
6.1. Renforcer les capacités techniques du personnel	X		X		X		X		X	
6.2. Compléter les moyens logistiques	X				X					X
6.3. Assurer le financement pérenne du PNB	X	X								
6.4. Appliquer les outils de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

9.2 Coût des activités

Le tableau 16 ci-dessous ressort les coûts des activités et des programmes tels que planifiés.

Tableau 15 : Coût des activités

DESIGNATION	ANNEES (en millions F CFA)									
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
Programme 1 : Protection et sécurisation du PNB	46	41	46	41	41	46	41	41	46	41
1.1. Actualiser le plan de surveillance	5		5			5			5	
1.2. Renforcer les opérations de surveillance	36,9	36,9	36,9	36,9	36,9	36,9	36,9	36,9	36,9	36,9
1.3. Renforcer le contrôle des activités rituelles	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
Programme 2 : Suivi écologique et recherche	36	12	12	14	27	12	14	12	12	29
2.1. Développer la recherche au PNB	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
2.2. Assurer le suivi spécifique des cibles de conservation	13	1	1	1	6	1	1	1	1	6
2.3. Mettre en œuvre un programme de suivi écologique	17	7	7	7	17	7	7	7	7	17
2.4. Assurer le suivi des pollutions	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
2.5. Conduire les opérations de SIG	2			2			2			2
Programme 3 : Aménagement	1360	750	400	300	70	20	20	20	20	70
3.1. Mettre en place des infrastructures de protection adaptées	300	200	100	100						
3.2. Aménager les sites de pratiques rituelles	10									
3.3. Restaurer l'intégrité de la rivière Banco	50	50			50					50

DESIGNATION	ANNEES (en millions F CFA)									
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
3.4. Réhabiliter et compléter les infrastructures du PNB	1000	500	300	200	20	20	20	20	20	20
Programme 4 : Ecotourisme	20	21	21	21	21	21	21	21	21	21
4.1. Renforcer la collaboration avec les spécialistes du secteur touristique	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
4.2. Promouvoir le tourisme au PNB	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
4.3. Mettre en place un dispositif de suivi des activités touristiques		1	1	1	1	1	1	1	1	1
Programme 5 : <i>Appui aux populations et mobilisation des autres acteurs</i>	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58
5.1. Renforcer la collaboration avec les autres acteurs institutionnels et le secteur privé	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
5.2. Intégrer le PNB dans les autres démembrements de l'Administration	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
5.3. Renforcer les activités d'IEC/CCC	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Programme 6 : <i>Management et financement durable</i>	85	85	85	85	105	85	85	85	85	105
6.1. Renforcer les capacités techniques du personnel	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
6.2. Compléter les moyens logistiques	20	20	20	20	40	20	20	20	20	40
6.3. Assurer le financement pérenne du PNB										
6.4. Appliquer les outils de gestion	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
TOTAL GENERAL	1605	967	622	519	322	242	239	237	242	324
TOTAL GENERAL CUMULE :	5 319									

9.2.1 Récapitulatif par unité et/ou par programme de gestion

Le tableau 17 ci-dessous récapitule les coûts par programme en millions de francs CFA.

Tableau 16 : Répartition du budget du PAG du PNB par programme de gestion et par année

DESIGNATION	ANNEES									
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
Programme « <i>Protection et sécurisation du PNB</i> »	46	41	46	41	41	46	41	41	46	41
Programme « <i>Suivi écologique et recherche</i> »	36	12	12	14	27	12	14	12	12	29
Programme « <i>Aménagement</i> »	1360	750	400	300	70	20	20	20	20	70
Programme « <i>Ecotourisme</i> »	20	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Programme « <i>Appui aux populations et mobilisation des autres acteurs</i> »	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58
Programme « <i>Management et financement durable</i> »	85	85	85	85	105	85	85	85	85	105
TOTAL	1605	967	622	519	322	242	239	237	242	324
TOTAL GENERAL CUMULE :										5 319

Le coût total de la mise en œuvre du PAG du PNB s'élève à cinq milliards trois cent dix-neuf millions de FCFA (**5 319 000 000 CFA**) et est fractionné comme suit :

- Programme « *Protection et sécurisation du PNB* » : 8 % ;
- Programme « *Suivi écologique et recherche* » : 3 % ;
- Programme « *Aménagement* » : 57 % ;
- Programme « *Ecotourisme* » : 4 % ;
- Programme « *Appui aux populations et mobilisation des autres acteurs* » : 11 % ;
- Programme « *Management et financement durable* » : 17 %.

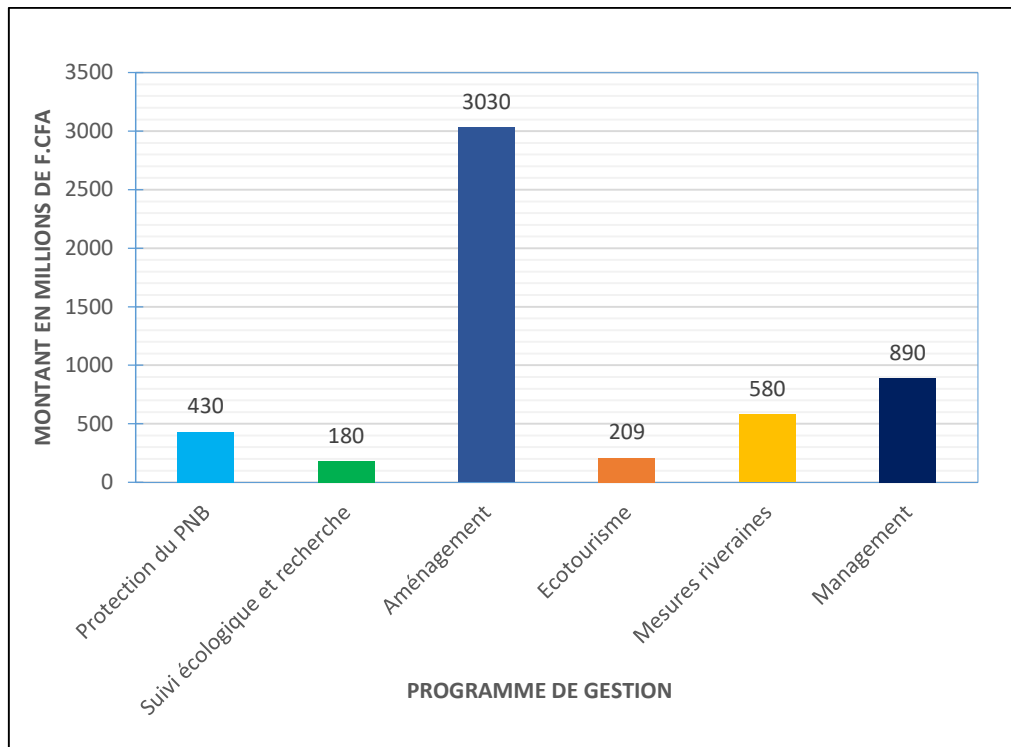


Figure 15 : Répartition du budget par programme de gestion

Plus de la moitié du budget est consacré aux activités d'aménagement dans la mise en œuvre du PAG du PNB pour un coût estimé à 3,03 milliards de francs CFA (57 %). Ce budget traduit bien l'ampleur des investissements prévus, entre autres la réalisation et/ou la réhabilitation d'un certain nombre d'infrastructures, comme priorité pour la gestion durable du PNB (**Figure 15**).

En dehors du programme « *Aménagement* », la tendance va plutôt aux programmes « *Management et financement durable* » et « *Appui aux populations et mobilisation des autres acteurs* » avec un budget respectif de 890 (14 %) et 580 (11 %) millions de francs CFA.

Une part non moins importante (8 %) est accordée au programme « *Protection et sécurisation du PNB* », pour un coût de 430 millions, qui surclasse les programmes « *Suivi et écologique et recherche* » et « *Ecotourisme* » dont le budget est relativement du même ordre.

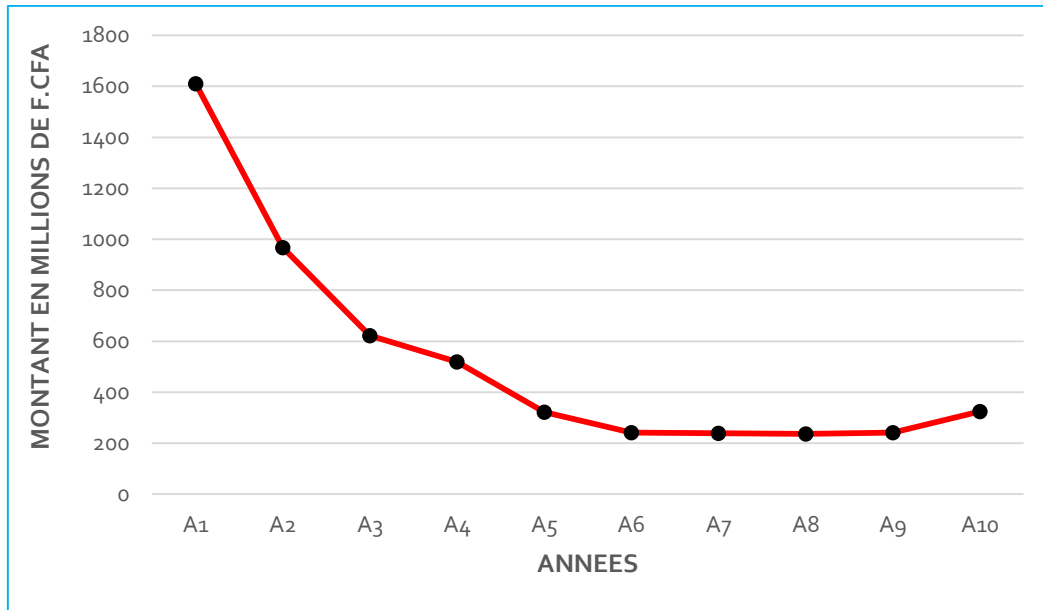


Figure 16 : Répartition annuel du budget du PAG du PNB

L'analyse du graphique montrant l'évolution du budget prévisionnel du PAG met en exergue une tendance décroissante du budget sur quasiment toute la durée de sa mise en œuvre. L'essentiel de ce budget est concentré sur les quatre premières années (70 %) avec des coûts allant de 1,6 à 0,5 milliards CFA, avec un pic en Année 1. Il se stabilise à compter de l'Année 5 sur un palier oscillant entre 217 et 324 millions sur le reste de la durée, soit entre 4 et 6 % du coût global.

CHAPITRE 10 : Suivi évaluation

10.1 Dispositif institutionnel

Le suivi-évaluation du présent PAG comportera deux volets. Le premier volet, interne, sera réalisé par l'OIPR et le second, externe, sera assuré par les directions centrales du ministère de tutelle, en charge d'une part de la protection de la nature et, d'autre part, de la planification et de l'évaluation. La mise en œuvre du suivi-évaluation implique donc des actions coordonnées faisant intervenir les acteurs institutionnels présentés ci-dessous, tout en précisant leurs rôles.

Le Ministère de tutelle technique : Le Ministère en charge des parcs nationaux et réserves naturelles approuve le PAG après avis du Conseil Scientifique, ainsi que les mises à jour (Article 30 de la Loi n°2002-102 du 11 février 2002).

L'OIPR est la structure qui endosse le Plan d'Aménagement et de Gestion. Sa Direction générale assure la supervision de la mise en œuvre de ce plan et facilite les échanges entre les partenaires techniques et financiers afin d'assurer une synergie des actions et maintenir une cohérence dans les approches.

La Direction de Zone Sud assure la mise en œuvre du PAG à travers (i) la gestion administrative et technique, (ii) la planification annuelle et la coordination de la mise en œuvre des activités et (iii) l'ordonnancement des dépenses conformément aux dispositions du manuel de gestion de l'OIPR.

Le suivi-évaluation interne est réalisé d'une part la Cellule de Contrôle et de la Planification et la Direction Technique, logées au sein de la Direction Générale.

Les services d'appui : cette troisième catégorie d'acteurs regroupe, en dehors des services de terrain de l'OIPR, tous les acteurs impliqués dans la collecte des données liées aux indicateurs. Ce sont les partenaires techniques exerçant dans le domaine du suivi écologique, les associations spécialisées pour les appuis aux communautés et les structures publiques ou semi-publiques auxquelles pourront être confiées certaines tâches spécifiques.

Les donateurs : les partenaires financiers, y compris la FPRCI, assureront, à l'instar du ministère de tutelle, le suivi-évaluation externe à travers les missions de supervision diligentées dans le cadre des projets mis en œuvre.

10.2 Objectifs de suivi-évaluation

Les objectifs assignés au suivi-évaluation dans l'exécution du plan se définissent notamment comme suit :

- évaluer et documenter, de façon périodique, les progrès vers l'atteinte des résultats tels que définis dans le plan de travail annuel et la réalisation des effets attendus ;
- identifier les facteurs pouvant avoir des conséquences dans la mise en œuvre et, éventuellement, proposer des mesures correctives proactives ;
- assurer la collecte des données nécessaires à la reformulation et au contrôle des indicateurs.

10.3 Mise en œuvre du système de suivi-évaluation

10.3.1 Indicateurs clés

Les indicateurs clés, définis dans le but de mesurer les progrès réalisés, se présentent comme suit à chaque niveau d'intervention :

- **Objectif spécifique : Le PNB est géré de façon durable avec l'appui de tous les acteurs et ses multiples rôles sont assurés pour le bien-être de la population d'Abidjan**
 - Indicateur 1 : Evolution des paramètres caractéristiques de chacune des cibles de conservation ;
 - Indicateur 2 : Proportion des services écosystémiques fournis par le PNB maintenus
 - Indicateur 3 : Score des outils d'évaluation de l'efficacité de gestion appliqués au PNB (METT, IMET, ...)
 - Indicateur 4 : Proportion de personnes considérant que la gestion du PNB procure des avantages
- **Résultat 1 : La sécurisation du PNB est renforcée**
 - Taux de maintien/reconstitution de la couverture forestière
 - Evolution des indices d'agressions
- **Résultat 2 : La gestion du PNB repose sur les outils scientifiques d'aide à la décision**
 - Proportions de travaux de recherche diligentés par le gestionnaire ;
 - Proportions des recommandations des résultats de recherche et du suivi-écologique prises en compte dans la gestion du PNB.
- **Résultat 3 : Les fonctions éducative, récréative et touristique sont développées grâce à des aménagements adéquats**
 - Taux d'infrastructures prévues fonctionnelles ;
 - Proportion des sites d'intérêts récréatifs, touristiques et éducatifs exploités
 - Evolution du taux de satisfaction des visiteurs
- **Résultat 4 : Les activités touristiques génèrent des ressources substantielles**
 - Evolution des recettes issues des visites touristiques ;
 - Evolution du nombre de visiteurs ;
 - Proportion des ressources générées dans le budget de fonctionnement
- **Résultat 5 : Les populations et autres acteurs contribuent significativement à la conservation du PNB**
 - Proportion des acteurs institutionnels et du secteur privé intégrant les questions de protection du PNB dans leur plan d'actions.
 - Evolution des infractions commises par les populations riveraines dans le parc
 - Proportion de mise en œuvre du plan de gestion intégrée en collaboration avec les autres acteurs

- **Résultat 6 : Les capacités opérationnelles pour la gestion du PNB sont renforcées**
 - Taux de couverture des besoins en matériel technique et moyens logistiques.
 - Proportion d'agents formés par catégorie d'emploi
 - Taux de couverture des besoins en financement du PNB par le guichet
 - Taux d'exécution du PAG

Cadre de suivi des résultats (indicateurs clés)

	Indicateurs clés du PAG	Etat de référence	Cible quantifiée et mesurable		Fréquence du suivi	Sources de vérification	Responsabilité
			Par période ou à mi-parcours	Fin du PAG			
Indicateurs d'objectif spécifique							
1	Evolution des paramètres caractéristiques de chacune des cibles de conservation ;	AD	Stable ou en hausse	Stable ou en hausse	Annuelle	Rapport de suivi écologique	CSE/SIG
2	Proportion des services écosystémiques fournis par le PNB maintenus	AD	-	Stable ou en hausse	A l'échéance du PAG	Rapport d'étude	CSE/SIG
3	Score des outils d'évaluation de l'efficacité de gestion appliqués au PNB (METT, IMET, ...)	METT : 58 %	68 %	83 %	Annuelle	Rapport d'atelier	DZ/CE
4	Proportion de personnes considérant que la gestion du PNB procure des avantages						
Résultat 1 : La sécurisation du PNB est renforcée							
	Taux de maintien/reconstitution de la couverture forestière	AD	X %	Y %	Mi-parcours	Carte d'occupation du sol	CSE/SIG
	Evolution des indices d'agressions	AD	En baisse	En baisse	Annuelle	Rapport d'activités Rapport SMART	CSE/SIG
Résultat 2 : La gestion du PNB repose sur les outils scientifiques d'aide à la décision							
	Proportion de travaux de recherche diligentés par le gestionnaire ;	0	30 %	75 %	Annuelle	Rapports d'études Rapports d'activités	DZ/CE
	Proportion des recommandations des résultats de recherche et du suivi-écologique prises en compte dans la gestion du PNB	NA	75 %	75 %	Annuelle	Rapports d'activités	DZ
Résultat 3 : Les fonctions éducative, récréative et touristique sont développées grâce à des aménagements adéquats							
	Taux d'infrastructures prévues fonctionnelles	AD					
	Proportion des sites d'intérêts récréatifs, touristiques et éducatifs exploités	AD	75 %	100 %	Annuelle	Rapports d'activités	DZ
	Evolution du taux de satisfaction des visiteurs	AD					CE
Résultat 4 : Les activités touristiques génèrent des ressources substantielles							

	Indicateurs clés du PAG	Etat de référence	Cible quantifiée et mesurable		Fréquence du suivi	Sources de vérification	Responsabilité
			Par période ou à mi-parcours	Fin du PAG			
	Evolution des recettes issues des visites touristiques	5 407 000	%				
	Evolution du nombre de visiteurs	20 000	50 %	70 %	Annuelle	Rapports d'activités	CS/CE
	Proportion des recettes générées dans le budget de fonctionnement	ND	30 %	45 %	Annuelle	Rapports d'activités	DZ/CE
Résultat 5 : Les populations et autres acteurs contribuent significativement à la conservation du PNB							
	Proportion des acteurs institutionnels et du secteur privé intégrant les questions de protection du PNB dans leur plan d'actions	ND	30 %	50 %	Annuelle	Rapports d'activités	DZ/CE
	Evolution des infractions commises par les populations riveraines dans le parc	AD	Tendance à la baisse de 50 %	Tendance à la baisse de 90 %	Annuelle	Rapports d'activités	CBM /CSE-SIG
	Proportion de mise en œuvre du plan de gestion intégrée en collaboration avec les autres acteurs						
Résultat 6 : Les capacités opérationnelles pour la gestion du PNB sont renforcées							
	Taux de couverture des besoins en matériel technique et moyens logistiques	ND	80 %	90 %	Annuelle	Rapports d'activités	DZ/CE
	Proportion d'agents formés par catégorie d'Agents à l'échéance du PAG	ND	IEF : ITEF APVA MPVA ADMINISTRATIFS :	100 %	Annuelle	Rapports de formation	DZ/CE
	Taux de couverture des besoins en financement du PNB par le guichet	0	30 %	60 %	Annuelle	Rapport d'activités	DZ
	Taux d'exécution du PAG	NA	57 %	75 %	Annuelle	Rapport d'activités	DZ
	Nombre de nouvelles sources de financement	0	1	2	Annuelle	Rapport d'activités	DZ
5	Evolution de l'indice kilométrique d'agression (tendance négative) à compter de l'année 2	Données à collecter en 2019	Tendance à la baisse	Tendance à la baisse	annuelle	Rapport de S&E	CBM
6	Taux d'infrastructures prévues fonctionnelles à partir de l'année 3	0	100%	-	annuelle	PV de réception Rapport d'activités	DZ
7	Taux de recommandations des rapports annuels sur l'état de la biodiversité et l'évolution de l'environnement	N/A	70%	70%	annuelle	Rapport d'activités	DZ

	Indicateurs clés du PAG	Etat de référence	Cible quantifiée et mesurable		Fréquence du suivi	Sources de vérification	Responsabilité
			Par période ou à mi-parcours	Fin du PAG			
	socio- économique pris en compte dans la gestion						
8	Taux de mise en œuvre des plans d’actions des conventions locales et partenariats à partir de l’année 2	N/A	70%	70%	annuelle	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	CE
9	Nombre de micro- projets (AGR, ISB) en lien avec la conservation des ressources naturelles financés au profit des acteurs locaux à partir de l’année 5	0	AGR: 5 ISB: 2	AGR: 15 ISB: 5	annuelle	Rapport d'activités	DZ
10	% d’associations villageoises participant aux activités de gestion à partir de l’année 3	0	20%	40%	annuelle	Rapport d'activités	CS
11	Evolution du nombre de visiteurs à partir de l’année 7	2016: 20 visiteurs	-	50%	annuelle	Fiche d'entrée Rapport d'activités	CS
12	Proportion de fonds additionnels mobilisés à l’échéance du PAG par rapport GAP de financement	2018: PROGIAP-CI: FADCI:	30%	50%	annuelle	Conventions de financement	DZ
13	Taux d’exécution du PAG à l’échéance	N/A	30%	70%	annuelle	Rapport d'atelier d'évaluation	CCP

10.3.2 Outils de suivi évaluation

○ Outils de cadrage

Elaboré à partir du schéma de planification et dans l'optique d'avoir une vue globale de la mise en œuvre des actions pour le suivi des résultats, la matrice de suivi des indicateurs clés, indiqués au niveau de chaque résultat, sera l'outil principal de cadrage utilisé pour le suivi-évaluation.

Dès l'adoption du plan, des fiches de définition de chaque indicateur seront élaborées, de façon participative, afin d'assurer une compréhension commune des indicateurs. A cette fin, a été élaboré un le manuel de suivi-évaluation au niveau de l'OIPR retraçant le cadre institutionnel, les procédures et la collecte, le traitement et le rapportage. Les valeurs de référence des différents indicateurs seront également définies (cf. matrice de suivi des résultats, **Tableau 18**).

○ Outils de collecte

Les chargés de suivi-évaluation de l'OIPR sont responsables de la conception des fiches de collecte de données qui seront remplies régulièrement par les acteurs en charge de la mise en œuvre des activités.

Les principales méthodes retenues pour la collecte des données sont :

- les missions de terrain ;
- les entretiens ciblés ;
- les enquêtes spécifiques ;
- les évaluations périodiques (ateliers de suivi trimestriel, missions de supervision, etc.);
- l'exploitation des rapports d'activités, des registres, des procès-verbaux, des comptes rendus, etc., produits par les administrations publiques et privées ;
- l'interprétation d'images satellitaires.

Des missions de supervision, ateliers de suivi trimestriel ou missions de suivi-évaluation seront régulièrement organisés à l'effet de suivre et de mesurer l'état d'avancement des plans d'actions annuels.

○ Outils de traitement et d'analyse des données

Pour le traitement et l'analyse des données, les chargés de suivi-évaluation auront recours aux logiciels spécialisés (tableur, logiciels spécialisés sur les sondages, logiciels SIG). L'assistance de spécialistes dans certains domaines sera envisagée en cas de besoin.

Les chargés de suivi-évaluation de l'OIPR sont ainsi responsables de la constitution et de la gestion de la base des données de suivi-évaluation du PAG. Au niveau de la zone, le Chargé d'étude assurera le suivi de la collecte des données et leur compilation. Le Chargé du suivi-évaluation à Abidjan assurera la coordination du dispositif de traitement et d'analyse des données.

○ **Outils de communication**

De façon générale, les chargés de suivi-évaluation assurent donc la compilation des données et rédigent les rapports de leurs missions en détaillant les activités, en particulier ce qui a été acquis ou non et les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de résultats. Par ailleurs, ils veillent à la diffusion des informations entre les partenaires.

Les types de rapports et autres documents d'information à élaborer, par niveau d'acteurs ainsi que leur périodicité, sont les suivants :

- les rapports trimestriels mettant un accent sur la mise en œuvre des activités et éventuellement les indicateurs leur étant liés ;
- le rapport annuel de mise en œuvre des activités qui décrivent les résultats concrets, quantitatifs et qualitatifs, obtenus par rapport aux prévisions de l'année ainsi que les résultats atteints et les effets induits par la mise en œuvre du PAG ;
- les rapports d'évaluation périodiques.

Tableau 17 : Matrice des résultats

RESULTATS	RESULTATS INTERMEDIAIRES		
1. La sécurisation du PNB est renforcée	1.1. La stratégie de surveillance est mise à jour et mise en œuvre		
	1.2. Un réseau d'informateurs fiables est opérationnel		
	1.3. Les capacités opérationnelles en matière de surveillance sont renforcées		
		Des équipements spécialisés pour la lutte contre les incendies sont disponibles	
		Le matériel technique de surveillance est renforcé	
		Les effectifs des agents pour la surveillance (BM) sont renforcés	
		Les opérations de surveillance sont intensifiées	
1.4. Le personnel de surveillance bénéficie de mesures incitatives			
2. La gestion du PNB repose sur les outils scientifiques d'aide à la décision	2.1. Les résultats de la recherche sont archivés et pris en compte dans la gestion du PNB	La collaboration avec les structures de recherche est renforcée	
	2.2. Des informations détaillées sur les cibles de conservation sont disponibles		
	2.3. Les travaux de recherche prennent en compte les besoins du gestionnaire		
	2.4. Les données selon les thématiques SIG sont mises à jour		
	2.5. Les types de pollutions et leurs effets sont suivis	Les programmes de suivi écologique sont exécutés selon le planning établi	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie spécifique de suivi écologique est disponible • Les services disposent du matériel adéquat • Les écologues disposent des aptitudes pour la collecte de données de qualité
	2.6. Un meilleur suivi des espèces envahissantes est assuré		
	2.7. Les connaissances sur les espèces et les écosystèmes du parc sont documentées		

3. Les fonctions éducative, récréative et touristique sont développées grâce à des aménagements adéquats	3.1. Des aménagements adaptés de protection des limites du PNB sont réalisés	
	3.2. Des aménagements adéquats permettent un meilleur encadrement de la pratique des activités rituelles	
	3.3. L'intégrité de la rivière Banco est restaurée	
		Les sites dégradés sont restaurés par des aménagements antiérosifs
		Des ouvrages de drainage sont réalisés au nord du parc
	3.4. L'attractivité du PNB est accrue	
		Les pistes sont régulièrement entretenues
		L'entretien des bâtiments techniques, touristiques, éducatifs et autres infrastructures est régulièrement assuré
		Des aménagements à but touristique sont diversifiés
		La signalétique à l'intérieur du parc est renforcée <ul style="list-style-type: none"> • L'étiquetage de l'arboretum est renforcé • Le panneauage est renforcé au PNB
4. Les activités touristiques génèrent des ressources suffisantes	4.1. La collaboration avec les spécialistes du secteur touristique est renforcée	
	4.2. Le PNB est suffisamment attractif	
		Les guides touristiques sont de qualité
		Un plan de développement touristique est mis en œuvre
		Les infrastructures touristiques sont adaptées et les équipements sont disponibles et adéquats
		Les tarifs d'entrée sont incitatifs
		Les supports de promotion et d'information sont disponibles
		Différents produits touristiques sont offerts
4.3. Le dispositif de contrôle des entrées touristiques est efficace		

5. Les autres acteurs contribuent significativement à la conservation du PNB	5.1. La collaboration avec les autres acteurs institutionnels et le secteur privé est renforcée	
	5.2. Les autres démembrements de l'Administration intègrent le PNB dans leurs politiques sectorielles	
	5.3. Les populations et la société civile participent à la conservation du PNB	
	Les populations bénéficient de retombées socio-économiques grâce au PNB	
	L'OIPR et les autres parties prenantes développent des échanges pour une vision commune sur la conservation du PNB	Le système de communication du PNB est efficace
Les populations et les autres acteurs ont une bonne connaissance des fonctions écosystémiques du PNB		
6. Les capacités opérationnelles pour la gestion du PNB sont renforcées	6.1. Les agents appliquent les techniques de gestion moderne des AP	
	6.2. Les moyens logistiques répondent aux besoins du gestionnaire	
	6.3. Le financement du PNB est durablement assuré	
	Un mécanisme de financement pérenne est mis en place et fonctionnel	
	Des ressources propres diversifiées contribuent significativement au budget de fonctionnement du PNB <ul style="list-style-type: none"> • Le PNB offre une diversité de produits touristiques 	
	Le budget d'investissement couvre les besoins	
6.4. Tous les outils de gestion sont mis en œuvre		

**TITRE V: FINANCEMENT DE LA MISE EN
ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION**

CHAPITRE 11 : Ressources internes

11.1 Subventions de l'Etat

L'Etat assurera sa contribution à la mise en œuvre du PAG sous la forme de subventions annuelles qui serviront :

- aux paiements des salaires et primes des agents fonctionnaires ;
- aux frais de fonctionnement courant des services du PNB ;
- à la réalisation de certains investissements à travers les projets d'investissements publics.

Des plaidoyers auprès des décideurs, en particulier des ministères en charge du plan, du budget et des finances devront être réalisés pour assurer le maintien, l'augmentation et la mobilisation de ces subventions en temps opportun.

11.2 Ressources propres

11.2.1 Recettes touristiques

L'écotourisme au PNB constitue un atout majeur pour la mobilisation de ressources internes. Pour assurer une valorisation touristique et générer des ressources importantes, l'OIPR devra relever deux défis majeurs : favoriser la création des aires d'attraction et de loisirs, réhabiliter les infrastructures existantes, en construire et acquérir des équipements touristiques en adéquation avec les prévisions de fréquentation.

11.2.2 Recettes diverses

- **Recettes liées aux activités de recherche et connexes**

L'intérêt écologique et biologique du PNB (en plus de la faune et la flore résidentes, on note une présence particulière des oiseaux de forêt : bio indicateurs) exige la réalisation de nombreux travaux de recherche. Ces activités portent sur la recherche scientifique (autorisations d'accès délivrées aux chercheurs), la production de films sur des thématiques en lien avec le PNB, etc.

- **Recettes accidentelles**

Les recettes propres du PNB proviennent également des ressources dites accidentelles. Elles sont constituées des dommages et intérêts prononcés par les tribunaux à l'encontre des contrevenants aux dispositions réglementaires et des transactions résultant du règlement à l'amiable de certaines infractions commises, conformément aux dispositions légales en vigueur.

- **Paiement pour services environnementaux**

Des réflexions seront menées pour évaluer la faisabilité d'un système de paiement pour services écosystémiques, à l'endroit des ménages et des entreprises exerçant autour du PNB (ex : FILTISAC, la cimenterie vers la MACA, etc.).

CHAPITRE XII : Ressources externes

12.1 Contribution des partenaires

Le Gouvernement du Japon, à travers le Programme de préservation des forêts, Composante "Parcs nationaux et réserves naturelles", a permis d'acquérir en 2012 des équipements techniques et des moyens logistiques importants pour l'ensemble du réseau, y compris pour le PNB. Le montant de ce don japonais s'est élevé à 3,5 milliards de FCFA pour l'ensemble du réseau.

L'Agence Française de Développement (AFD), au titre du Projet « *Conservation des ressources naturelles* » (CORENA), dans le cadre du premier Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) entre les gouvernements français et ivoirien, a contribué à la rédaction du PAG du PNB.

Le FEM, au titre du PROGIAP-CI avec pour site pilote le PNB, a contribué également à la mise en œuvre des activités de surveillance et d'aménagement.

La SIFCA a contribué aussi à la réhabilitation de l'écomusée, construction d'un centre de documentation, etc.

12.2 Apports de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire

L'apport de la FPRCI va servir à faire quelques aménagements sommaires avec du matériau local, pour le tourisme, l'entretien du site et à l'acquisition du matériel, ainsi que la couverture de certains coûts récurrents.

12.3 Contributions du secteur privé

Une contribution active du secteur privé est attendue dans le domaine du tourisme, de l'aménagement et de l'appui aux populations de la périphérie.

Pour le moment, celle-ci au profit du Banco se résume actuellement à des actions de certains partenaires Tels que le FEM à travers le PROGIAP-CI, le FPRCI, SIFCA, etc.) et quelques ONG qui œuvrent dans le domaine de l'environnement (ONG VISION VERTE, Gardians, etc.) et qui assistent le secteur Banco dans certaines activités que sont, la sensibilisation, le guidage touristique, la collecte des ordures après les visites, etc. Des conventions ont été signées pour renforcer ce partenariat à l'effet d'appuyer des actions déjà entreprises.

12.4 Autres contributions

12.4.1 Contribution des collectivités territoriales

La politique de décentralisation mise en place suivant les dispositions de l'Ordonnance n°2011-262 du 28 septembre 2011 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale de l'Etat, précise que les collectivités territoriales, notamment les régions et les communes, ont pour mission d'assurer, entre autres, (i) la promotion et la réalisation du développement local, (ii) l'amélioration du cadre de vie et (iii) la gestion des terroirs et de l'environnement.

En conformité avec la loi d'orientation de la gestion des parcs nationaux et réserves naturelles, des conventions seront mises en œuvre avec les collectivités territoriales de la périphérie d PNB pour une synergie d'actions au bénéfice de la conservation.

12.4.2 Dons et legs

Des dons et legs pourraient être captés auprès de contributeurs passionnés de la nature, de personnalités physiques ou morales tels que des mécènes, des fondations étrangères, des associations de charité, etc. pour assurer la conservation du PNB.

CONCLUSION

Le Parc national du Banco est un sanctuaire naturel de 3.438 hectares que la Côte d'Ivoire a réussi à préserver aux portes d'Abidjan, la capitale économique du pays. Toutefois, les pressions sur cet écosystème demeurent élevées. Pour assurer une gestion plus efficace, le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) est élaboré pour servir d'outil d'aide aux décisions de protection et de valorisation de ce parc dont l'importance au plan national est reconnue de tous. Il est élaboré pour une durée de 10 ans, sur la période 2019-2028.

L'objectif spécifique visé par la mise en œuvre de ce plan est formulé comme : « *En collaboration avec tous les acteurs concernés, le Parc national du Banco est géré de façon durable de sorte à développer son rôle environnemental, récréatif et éducatif* ».

Le PAG aura un impact positif dans les domaines de l'éducation, de la préservation de l'environnement et de la qualité de vie. Il bénéficiera à toutes les populations de la ville d'Abidjan et sa périphérie en contribuant au bien-être social et l'essor de l'économique. Sa mise en œuvre développera également des possibilités d'emplois pour les ressortissants des quartiers de la périphérie du parc.

Il sera exécuté suivant les six (6) programmes de gestion :

- Programme « *Protection sécurisation du PNB* » ;
- Programme « *Aménagement* » ;
- Programme « *Recherche et suivi écologique* » ;
- Programme « *Mobilisation des populations et autres acteurs de la périphérie* » ;
- Programme « *Ecotourisme* » ;
- Programme « *Management et financement durable* ».

Les acteurs directement concernés par la mise en œuvre de cet outil de gestion sont :

- le Ministère en charge des parcs nationaux et réserves naturelles, en qualité de Maître d'ouvrage ;
- la Direction Générale de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), en qualité de Maître d'œuvre ;
- la Direction de Zone Sud de l'OIPR, en qualité de Maître d'œuvre délégué.

Six (6) résultats principaux attendus de sa mise en œuvre. Ce sont :

- Résultat 1 : *La sécurisation du PNB est renforcée* ;
- Résultat 2 : *La gestion du PNB repose sur les outils scientifiques d'aide à la décision* ;
- Résultat 3 : *Les fonctions éducative, récréative et touristique sont développées grâce à des aménagements adéquats* ;
- Résultat 4 : *Les activités touristiques génèrent des ressources suffisantes* ;
- Résultat 5 : *Les autres acteurs contribuent significativement à la conservation du PNB* ;
- Résultat 6 : *Les capacités opérationnelles pour la gestion du PNB sont renforcées*.

Les financements nécessaires à la mise en œuvre de ce plan s'élèvent à cinq milliards trois cent dix-neuf millions (**5 319 000 000**) de Francs CFA sur sa période de mise en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

- BELIGNE, V. (1994).** Etude de l'état du milieu naturel du Parc, Recommandations pour sa sauvegarde et son aménagement. WWF- Abidjan. 47p, décembre 1994.
- Koula et al, Données socio-économiques
- KOFFI, A.M. (1999).** Parc national du Banco et gestion de l'environnement de la ville d'Abidjan. Mémoire de maîtrise, Institut de Géographie Tropicale, Université de Cocody-Abidjan. 103p.
- PCGAP (2000).** Protection, Aménagement et valorisation du parc national du Banco. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Forêt- Abidjan. pp 1-12
- UE (1999).** Etude de faisabilité pour l'aménagement du complexe naturel du Banco. Rapport principal et Annexes. DPN- Abidjan. 167p.
- MINAGRA (1995).** Etude d'impact environnemental du projet de rénovation et d'extension de l'école forestière et d'aménagement d'une ferme piscicole dans le Parc national du Banco. EGIDE-AEGIS CONSULTANTS. 97p août 1995
- Adjoba, M (1999).** Parc national du Banco et la gestion de l'environnement de la ville d'Abidjan ; Mémoire de maîtrise, juin 1999.
- MINAGRA (1999).** Etude relative à l'exploitation touristique des Parcs nationaux et réserves analogues. Annexes. DPN, tome1 et 2
- MINAGRA (1994).** Etudes d'avant projets pour l'aménagement du Parc national du Banco, Rapport et Annexe, WWF-CI, 95p
- FISCHESSER Bernard (1970).** La vie de la forêt, édition horizon de France, 1970
- DE KONING Jan (1983).** La forêt du Banco, 1983, x p, tome 1.
- Martineau, 1934.** Guide de la station forestière du Banco, xp, Paris 1934
- WWF, 2001.** De la forêt à la Mer : les liens de biodiversité de la Guinée au Togo, 78p
- ROTARY CLUB.** Guide de l'arboretum de la forêt du Banco
- J.O, (2000).** Décret n° 2000-669 portant approbation du Schéma directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan. P889
- Nakouma Sako et al.** Dynamique forestière et pression urbaine dans le Parc national du Banco
- N'guessan.** Diversité floristique et végétation dans le Parc national du Banco
- Robineau Samuel.** Élevage avicole Mandorre à Lacaugne
- J.O, (1996).** Décret n° 96-884 réglementant la purge des droits coutumiers sur sol pour intérêt général. P1061.
- J.O.** Arrêté n°66/MINEFOR/DCDF portant déclassement de 90 ha de la forêt de l'Anguédédou. P426

J.O. Loi n°2002-102 d 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles. p3338

J.O. Arrêté n° 00600 MIENEEF/OIPR du 08 juin 2006 rapportant l'Arrêté n° 66/MINEFOR /DCDF portant déclassement de 90 ha de la forêt de l'Anguédedou. P426

Loi n° 98-750 du 23 décembre 198, relative au domaine foncier rural, p67-70

J.O. (1980). Loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980, relative à l'organisation municipale

J.O. (1933). Arrêté promulguant en Afrique occidentale française le décret du 26 juillet 1932, portant réorganisation du régime de la propriété foncière en Afrique occidentale française, p835.

J.O. (1953). Décret du 31 octobre 1953 portant transformation de la forêt classée dite du Banco, en Côte d'Ivoire en parc national.

J.O. (2003). Décret n° 2002-359 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office ivoirien des Parcs et Réserves. P588.

ALLOU Koffi (1989). Recensement, identification et systématique de quelques espèces ligneuses exotiques de l'arboretum du Banco (Côte d'Ivoire), Mémoire de fin d'étude, p6-7.

J.O (2018) . Décret

ANNEXES

ANNEXE 1 : Décret portant redéfinition des limites du Parc national du Banco

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Décret n° 2018-510 du 30 mai 2018 portant modification des limites du Parc National du Banco

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, du Ministre des Eaux et Forêts, du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et du Ministre de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 65-255 du 04 août 1965 relative à la Protection de la Faune et à l'exercice de la Chasse et en particulier ses articles 4 et 5 ;

Vu la loi n°96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;

Vu la loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, telle que modifiée par la loi n° 2013-864 du 23 décembre 2013 ;

Vu la loi n° 2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code Forestier ;

Vu le décret n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2017-474 du 19 juillet 2017 ;

Vu le décret n° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2017-475 du 19 juillet 2017 ;

Vu le décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2017-596 du 27 septembre 2017 ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1 : Les limites du Parc National du Banco d'une superficie de 3.438,34 hectares, situé dans le district d'Abidjan entre 5°21' et 5°25' latitude Nord, et 4°01' et 4°05' longitude Ouest sont définies par un contour polygonal représenté par une carte annexée au présent décret.

1

N° 1800636

Article 2 : Le contour polygonal du Parc National du Banco est constitué de douze tronçons comportant 2 sommets principaux et plusieurs points intermédiaires dont les coordonnées annexées au présent décret sont définis ci-après :

La limite nord est constituée d'un tronçon suivant :

- la ligne brisée comportant 4 sommets intermédiaires et allant du sommet BN1 de coordonnées Y=599971,22 et X=381413,34, au sommet BN5 de coordonnées Y=599914,88 et X=382210,21, dans le système WGS 84 UTM zone 30.

La limite Est, est constituée de deux tronçons suivants :

- la ligne brisée comportant 01 sommet intermédiaire et allant du sommet BN5 au sommet BN7 de coordonnées Y= 597191,41 et X= 386805,46 dans le système WGS 84 UTM zone 30.
- la ligne brisée comportant 2 sommets intermédiaires et allant du sommet BN7 au sommet BN8 de coordonnées Y= 593035,27 et X= 385765,65 dans le système WGS 84 UTM zone 30.

La limite sud est définie par cinq tronçons suivants:

- la ligne brisée comportant 9 sommets intermédiaires et allant du sommet BN8 au sommet B89 de coordonnées Y= 592693,18 et X= 382555,34 dans le système WGS 84 UTM zone 30.
- la ligne brisée comportant 4 sommets intermédiaires et allant du sommet B89 au sommet B94 de coordonnées Y=593413,10 et X=382235,15 dans le système WGS 84 UTM zone 30.
- la ligne brisée comportant 11 sommets intermédiaires et allant du sommet B94 au sommet B106 de coordonnées Y=593680,62 et X=381444,18 dans le système WGS 84 UTM zone 30.
- la ligne brisée comportant 4 sommets intermédiaires et allant du sommet B106 au sommet B111 de coordonnées Y=594079,69 et X=381534,07 dans le système WGS84 UTM zone 30.
- la ligne brisée comportant 6 sommets intermédiaires et allant du sommet B111 au sommet B118 de coordonnées Y= 594158,86 et X=380941,55 dans le système WGS 84 UTM zone 30.

La limite ouest est définie par quatre tronçons suivants:

- la ligne brisée comportant 6 sommets intermédiaires et allant du sommet B118 au sommet B125 de coordonnées Y=596109,83 et X=380884,35 dans le système WGS 84 UTM zone 30.
- la ligne brisée comportant 1 sommet intermédiaire et allant du sommet B125 au sommet B127 de coordonnées Y=596108,91 et X=380362,79 dans le système WGS 84 UTM zone 30.

- la ligne brisée comportant 4 sommets intermédiaires et allant du sommet B127 au sommet B132 de coordonnées Y=597060,94 et X=379889,20 dans le système WGS 84 UTM zone 30.
- la ligne brisée comportant 11 sommets intermédiaires, et allant du sommet B132 au sommet BN1 dont les coordonnées ont déjà été indiquées ci-dessus.

Article 3 : Le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministre des Eaux et Forêts, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministre de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 30 mai 2015

Alassane OUATTARA



Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eliane Atté Bimanagbo', written over a horizontal line.

Eliane Atté BIMANAGBO
Préfet

3

N° 1800636

Annexe 2 : Recensement des espèces végétales du Parc national du Banco (DE KONING, 1983)

Famille	Nombre d'espèces	Famille	Nombre d'espèces
Acanthaceae	15	Loganiaceae	7
Amaranthaceae	6	Malpighiaceae	3
Amaryllidaceae	3	Marantaceae	9
Anacardiaceae	4	Melastomataceae	8
Ancistrocladaceae	1	Meliaceae	10
Annonaceae	23	Melianthaceae	1
Apocynaceae	30	Menispermaceae	9
Araceae	10	Mimosaceae	7
Araliaceae	1	Moraceae	14
Arecaceae (Palmae)	4	Myristicaceae	2
Aristolochiaceae	2	Myrtaceae	5
Asclepiadaceae	7	Myrysticaceae	1
Asteraceae	8	Nymphaeaceae	2
Balanophoraceae	1	Ochidaceae	14
Begoniaceae	4	Ochnaceae	4
Bombacaceae	3	Octoknemataceae	1
Boraginaceae	1	Olacaceae	7
Burseraceae	2	Orchiadaceae	16
Cactaceae	1	Orchidaceae	5
Caesalpiniaceae	18	Pandaceae	2
Capparidaceae	6	Papilionaceae	23
Celastraceae	16	Passifloraceae	6
Combretaceae	10	Piperaceae	2
Commelinaceae	10	Poaceae	7
Connaraceae	9	Poaceae (Graminae)	8
Convolvulaceae	10	Polygalaceae	4
Cucurbitaceae	9	Rhamnaceae	3
Cyperaceae	16	Rhizophoraceae	1
Dichapetalaceae	5	Rosaceae	4
Dilleniaceae	1	Rubiaceae	64
Dioscoreaceae	3	Rutaceae	1
Ebenaceae	2	Sapindaceae	12
Euphobiaceae	32	Sapotaceae	4
Flacourtiaceae	6	Simaroubaceae	2
Guttiferae	5	Sterculiaceae	9
Hernandiaceae	1	Thymelaeaceae	1
Humiriaceae	1	Tiliaceae	4
Icacinaceae	11	Ulmaceae	1
Irvingiaceae	2	Urticaceae	4
Lamiaceae	3	Verbenaceae	6
Lauraceae	1	Violaceae	10
Lecythidaceae	2	Zingiberaceae	6
Liliaceae	6		
Linaceae	4		

• **Espèces rares inventoriées au Parc national du Banco**

Famille	Espèce	Distribution	Type biologique
Acanthaceae	<i>Mendoncia combretoides</i>	Du Libéria au Ghana	Liane ligneuse
Anacardiaceae	<i>Trichoscypha oba</i>	CI et Sud du Nigéria	Arbuste
	<i>Trichoscypha yapoensis</i>	Libéria et CI	Petit arbre
Annonaceae	<i>Artabotrys oliganthus</i>	Du Libéria au Ghana	Liane, arbuste
Aristolochiaceae	<i>Aristolochia embergeri</i>	Sierra Leone et CI	Petite liane
Boraginaceae	<i>Ehretia trachyphylla</i>	CI et Ghana	Petit arbre
Caesalpiniaceae	<i>Cynometra ananta</i>	Du Libéria au Ghana	Arbre
Convolvulaceae	<i>Calycobolus parviflorus</i>	Du Libéria au Ghana	Liane
	<i>Neuropeltis prevosteoides</i>	Du Libéria au Ghana	Liane
Dichapetalaceae	<i>Dichapetalum dictyospermum</i>	CI	Liane, arbuste
	<i>Dichapetalum filicaule</i>	CI et Ghana	Petite liane
Euphorbiaceae	<i>Crotonogyne chevalieri</i>	CI et Ghana	Petit arbuste
	<i>Drypetes ivorensis</i>	Du Libéria au Ghana	Petit arbuste
	<i>Macaranga beillei</i>	CI et Ghana	Arbuste
Icacinaeae	<i>Chlamydocarya macrocarpa</i>	CI et Ghana	Liane
	<i>Raphiostylis cordifolia</i>	Du Libéria au Ghana	Liane ou arbuste
Loranthaceae	<i>Tapinanthus belvisii</i>	Sierra Leone et CI	Epiphytes
	<i>Tapinanthus praetexta</i>	CI	hémiparasites
Meliaceae	<i>Trichilia ornithotera</i>	Sierra Leone au Ghana	Petit arbre
Menispermaceae	<i>Albertisia cordifolia</i>	CI	Arbuste lianescent
	<i>Albertisia scandens</i>	Du Libéria au Ghana	Liane
Moraceae	<i>Dorstenia embergeri</i>	CI	Herbe
Papilionaceae	<i>Millettia lane-poolei</i>	Sierra Leone et CI	Petit arbre
Rubiaceae	<i>Mussaenda tristigmata</i>	Du Libéria au Ghana	Liane, arbuste
Sapindaceae	<i>Placodiscus bancoensis</i>	CI et Ghana	Petit arbre
	<i>Placodiscus boya</i>	CI, Ghana et Cameroun	Petit arbre

Annexe 3 : Missions, attributions et organisation de l'OIPR

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) est un établissement public de type particulier, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé par Décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002.

- **Missions**

Conformément à son décret de création, l'OIPR a pour missions, sur l'ensemble des parcs nationaux et réserves naturelles :

- la gestion de la faune, de la flore et de leur biotope qui en constitue le fondement ;
- la gestion du patrimoine foncier qui constitue l'assise de la faune, la flore et les plans d'eau ;
- l'exercice de la police administrative et judiciaire conformément à la Loi n° 2002-102 du 11 février 2002 ;
- la mise en œuvre d'une politique de gestion durable par la promotion des activités légalement permises en fonction de la nature juridique du parc ou de la réserve considérée et de sa zone périphérique ;
- le cas échéant, la coordination ou la réalisation des études nécessaires à la création, à l'extension ou à l'aménagement d'un parc, d'une réserve ou de sa zone périphérique ;
- l'information, l'éducation et la communication.

Ces missions se déclinent en six (6) principales fonctions de gestion que sont :

- Aménagement ;
- Surveillance et protection ;
- Suivi écologique et recherche ;
- Gestion participative et appui aux populations riveraines ;
- Information, éducation et communication ;
- Ecotourisme.

- **Organisation centrale**

L'OIPR est composé de trois organes que sont :

- le Conseil de Gestion, organe de décision ;
- le Conseil Scientifique, organe consultatif ;
- et la Direction Générale, organe d'exécution.

La Direction Générale de l'OIPR comporte une Direction Technique, une Direction de l'Administration et des Ressources Humaines, une Direction des Finances et de la Comptabilité et deux cellules autonomes (Communication et Planification). Elle assure la gestion du réseau des PNR de Côte d'Ivoire (*Figure 1*).

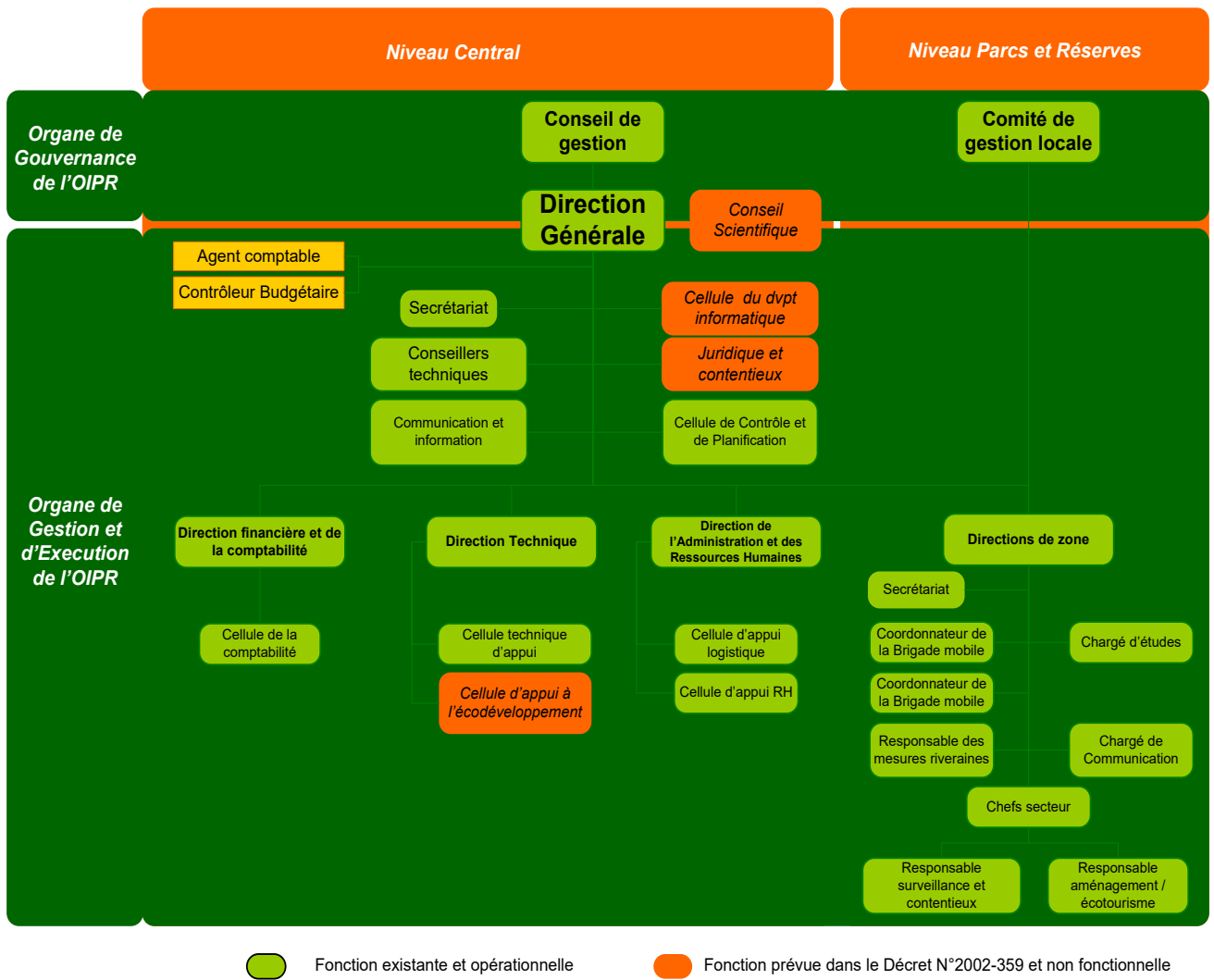


Figure 1 : Organisation centrale de l'OIPR

• **Organisation déconcentrée**

Le décret de création de l'OIPR a mis en place une organisation déconcentrée avec la création de Directions de Zone qui administrent une aire protégée ou un ensemble d'aires protégées. Pour faciliter ses interventions sur le terrain, l'OIPR s'est doté de Secteurs qui sont des unités opérationnelles qui représentent la Direction de Zone au niveau local.

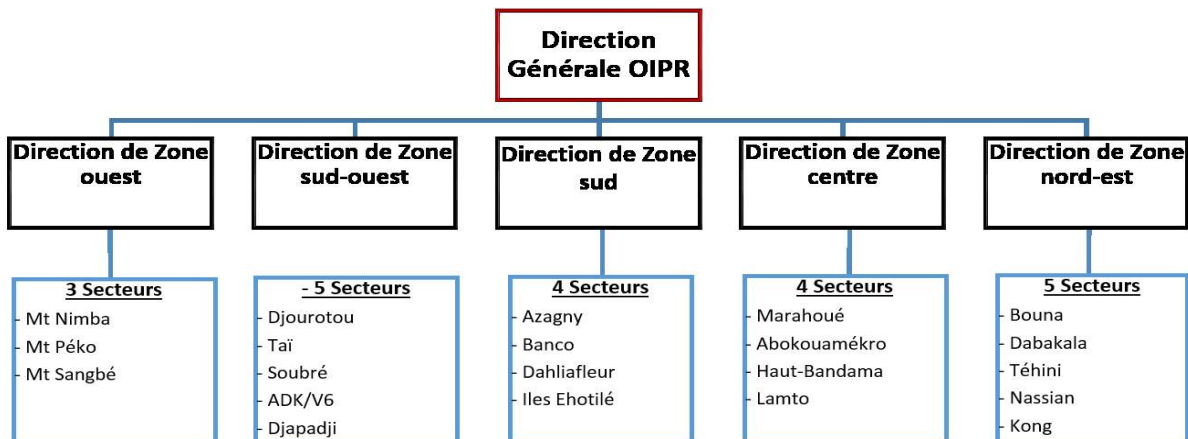


Figure 2 : Organisation déconcentrée de la Direction Générale de l'OIPR

Annexe 4 : Arrêté de création du Comité de Gestion Locale

MINISTERE D'ETAT,
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

DEPARTEMENT D'ABIDJAN

PREFECTURE D'ABIDJAN

ARRETE N° 34 YPA/CAB du 18 NOV 2014
portant création, composition, attributions et fonctionnement
du Comité de Gestion Locale du Parc national du Banco

Le Préfet de Région, Préfet du Département d'Abidjan,

(Officier de l'Ordre National)

- Vu la loi n°59-4 du 28 mars 1959 portant création du Département d'Abidjan ;
- Vu la loi n°61-84 du 10 avril 1961 relative au fonctionnement des Départements, Préfectures et Sous-préfectures ;
- Vu la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au fonctionnement des Parcs nationaux et Réserves naturelles ;
- Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu le décret n°74-265 du 19 juin 1974 portant délégation des pouvoirs des Ministres aux Préfets ;
- Vu le décret n°2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ;
- Vu le décret n°2012-939 du 26 septembre 2012 portant nomination dans les fonctions de Préfets de Région et de Préfets de Départements ;
- Vu l'arrêté interministériel n°00714 du 06 septembre 2006 portant composition, attributions et fonctionnement des Comités de Gestion Locale des Parcs nationaux et Réserves naturelles de Côte d'Ivoire ;

Considérant les nécessités de services ;

Arrête

Article premier : Il est créé dans le Département d'Abidjan, le Comité de Gestion Locale du Parc national du Banco ;

Article 2 : Le Comité de Gestion Locale du Parc national du Banco comprend quatorze membres et se compose comme suit :

- Le Préfet du Département d'Abidjan, Président ;
- Le Gouverneur du District Autonome d'Abidjan ou son Représentant, membre ;
- Le Maire de la Commune d'Attécoubé ou son Représentant, membre ;
- Le Maire de la Commune d'Abobo ou son Représentant, membre ;
- Le Maire de la Commune de Yopougon ou son Représentant, membre ;
- Le Maire de la Commune d'Adjamé ou son Représentant, membre ;
- Le Directeur Général de l'OIPR ou son Représentant, membre ;
- Le Directeur de Zone Sud de l'OIPR, Secrétaire, membre ;
- Le Président de l'ONG Vision Verte, membre ;
- Le Directeur Afrique de l'Ouest de l'ONG Wild Chimpanzee Foundation, membre ;
- Le Chef du village d'Abidjan-Agban ou son Représentant, membre ;
- Le Chef du village d'Andokoi ou son Représentant, membre ;
- Le Chef du village d'Anonkoua Kouté ou son Représentant, membre ;
- Le Chef du village d'Agban-Attié ou son Représentant, membre ;

Article 3 : le Comité de Gestion Locale du Parc national du Banco a pour missions de :

- Donner l'orientation générale des activités du Parc national du Banco en collaboration avec le Directeur de Zone en charge du Parc ;
- Coordonner les actions des différents acteurs.

Article 4 : le Comité de Gestion Locale du Parc national du Banco émet des avis sur toutes les questions d'ordre technique, culturel ou budgétaire à lui soumises par le Directeur de Zone en charge du Parc, notamment :

- Le plan d'aménagement du Parc ;
- Le programme annuel d'activités devant être exécutées dans le Parc ;
- Le bilan d'exécution des activités ainsi que les rapports des études ;
- Le budget annuel ;

Ces avis sont joints aux rapports de la Direction de Zone puis transmis à la Direction Générale

Article 5 : le Comité de Gestion Locale du Parc national du Banco se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président et aussi souvent que l'exige l'intérêt du Parc.

Le Président du Comité de Gestion Locale du Parc peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime utile d'entendre les avis sur un dossier à lui soumis.

Le Comité de Gestion Locale du Parc délibère valablement à la majorité de ses membres.

Article 6 : les réunions du Comité de Gestion Locale du Parc national du Banco sont sanctionnées par un procès-verbal.

Article 7 : les frais de fonctionnement du Comité sont assurés par l'OIPR.

Article 8 : la fonction de membre du Comité de Gestion Locale du Parc national du Banco est gratuite ;

Article 9 : le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 10 NOV 2014




DIAKITE SIDIKI
Préfet Hors Grade

Ampliations

- MEMIS/CAB.....01
- MINESUDD.....01
- DGAT.....01
- District D'Abidjan.....01
- Intéressés.....14
- Chrono.....01

Annexe 5 : Inventaire du patrimoine du Secteur Banco

• Immobiliers

Intitulé	Etat et observations
Bureaux de direction	Le Secteur partage les mêmes locaux avec la Direction Départementale des Eaux et Forêts Les 8bureaux sont en état de dégradation ; les climatiseurs vétustes ; absence d'interphone
Mess	En bon état
Garderies	- Les garderies 1 et 3 sont dans un état profond de délabrement. La garderie 1 n'est, en ce qui la concerne, qu'une maison retenue suspendue par une masse de sable. - Les portes des garderies 5 et 2 sont toutes défectueuses - Les garderies ne sont alimentées ni en électricité ni en eau courante. - Les travaux d'installation des pompes hydrauliques des Garderies 3 et 4 sont achevés.
Maison Blanche	- En état de dégradation - Pas d'adduction en eau courante - Projet de réhabilitation prévu par Afrique Nature
Maquis Kossipo	- Toiture en état de dégradation - Pas d'adduction en eau courante - Chaises défectueuses / inexistence de poubelles
Ecole Forestière	- Chaises défectueuses - Logements en délabrement

• Mobiliers

Libelle	Nombre	Etat	Observations
Bureau du Directeur	1	Bon	
Bureau	7	Bon	
Chaises	22	Passable	
Fauteuil de direction	1	Inutilisable	Support endommagé
Fauteuil de bureau	4	Bon	
Divan de Réception	1	Passable	
Table de réunion	-	-	
Armoires	1	Passable	

• Portails d'entrée

Intitulé	Etat
<i>Entrée sud</i>	- Guérite non fonctionnelle - Portail défectueux - Pas de latrine - Absence de moyens physiques de contrôle (Herse, etc.)
<i>Entrée ouest</i>	- Guérite non fonctionnelle - Absence de portail - Pas de latrine
<i>Entrée des visiteurs</i>	Fermée par la végétation du fait de l'occupation par les garagistes

- **Locaux de l'Ecole forestière**

Désignation	Equipements et observations
Grand bâtiment rectangulaire à étage	Grande salle de cours et administration; bon état
Bâtiment au sol	Salle de cours; bon état
Internat	8 chambres; récemment réhabilitées
Cuisine et réfectoire	Bon état
Logement de l'intendant	En face des bâtiments administratifs
Villa à étage	Bon état
2 bâtiments d'habitation	4 pièces chacune
5 bâtiments d'habitation	3 pièces chacune
12 maisons d'ouvriers	Logements insalubres

- **Matériel de bureau**

Désignation	Nombre	Etat
Ensemble informatique	1	Appareil présentant beaucoup de défaillances techniques
Climatiseur	3	02 hors usage

- **Matériel de communication**

Désignation	Nombre	Etat	Observations
Combiné	2	1 en bon état	Téléphone mis en réception, besoin de mise en place interphone
Ensemble radio émetteur	1	Hors usage	Détruit par la foudre
Antenne émettrice et relais	2	Hors usage	Détruit par la foudre

- **Matériel roulant et matériel d'entretien**

Désignation	Nombre	Etat	Observations
Tronçonneuse	01	Bon	
Véhicule bâchée (Mitsubishi)	1	9866 CG 01	En panne

Annexe 6 : Arbres à problèmes (Atelier de planification novembre 2017)

PROBLEMES	CAUSES PRINCIPALES/SOUS CAUSES	
Problème central : LES ECOSYSTEMES DU PNB SONT FRAGILISES ET L'IMPORTANCE DE LEURS ROLES RESTE INSUFFISAMMENT CONNUE		
1. Le niveau de sécurisation du PNB n'est pas optimal	Stratégie de surveillance non actualisée	
	Absence d'un réseau d'informateurs fiable	
	Faible niveau des capacités de surveillance	
	Absence d'équipements spécialisés pour la lutte contre les incendies	
	Insuffisance de matériels techniques de surveillance	
	Insuffisance des effectifs des agents de surveillance (BM)	
2. Les mesures de gestion du PNB ne s'appuient pas sur un suivi écologique et sur les résultats de la recherche	Insuffisance de mesures incitatives (primes, frais alimentaires, etc.) pour les patrouilles	
	Non capitalisation des acquis de la recherche	
	Non mise à disposition des résultats de la recherche	
	Insuffisance d'études spécifiques des cibles de conservation	
	Les travaux de recherche ne sont pas effectués à la demande du gestionnaire	
	Insuffisance de données actualisées sur les thématiques SIG (cartes de végétation, occupation du sol)	
3. Le niveau limité des aménagements réduit les fonctions éducative, récréative et touristique	Grignotage des limites	
	Présence d'installations incompatibles avec la vocation du PNB	
	Envasement du lit de la rivière Banco	
	Dégradation de la flore par l'intensification des pratiques rituelles	
4. Le faible niveau des ressources générées par l'activité touristique	Dégradation du couvert végétal due à l'érosion pluviale	
	Absence d'ouvrage de drainage des eaux de ruissellement au Nord-Est du parc	
	Possibilité de circulation et de fréquentation réduites	
	Dégradation des pistes intérieures	
	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'entretien régulier des pistes 	
	Faible niveau d'entretien des bâtiments techniques, touristiques, éducatives et autres infrastructures	
	Insuffisance d'aménagements à but touristique	
	Insuffisance de signalétique à l'intérieur du parc	
	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance d'étiquettes sur les arbres de l'arboretum Insuffisance de panneaux indicateurs 	
	Insuffisance de collaboration avec les spécialistes du secteur touristique	
5. La faible contribution des autres acteurs à la conservation du PNB	Faible attractivité touristique	
	Guides touristiques non formés	
	Insuffisance d'infrastructures et d'équipements touristiques	
	Insuffisance de supports de promotion et d'information	
	Insuffisance du dispositif de contrôle des entrées touristiques	
	Insuffisance de collaboration avec les autres acteurs institutionnels et le secteur privé	
6. Les capacités opérationnelles pour la gestion du PNB ne sont pas optimales	Insuffisance de gestion intégrée	
	Désintérêt des populations et de la société civile pour la conservation du PNB	
	Insuffisance de retombées socio-économiques pour les populations	
	Absence d'échanges et de vision commune OIPR- Parties prenantes	
	Méconnaissance des fonctions éco-systémiques du PNB	
	Insuffisance de communication sur le PNB	
6. Les capacités opérationnelles pour la gestion du PNB ne sont pas optimales	Faible approbation des techniques de gestion moderne des AP	
	Insuffisance de moyens logistiques	
	Financement insuffisant pour la bonne gestion du PNB	
	Absence de mécanisme de financement durable	
	Insuffisance de ressources propres	
	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de produits touristiques 	
	Faiblesse du budget d'investissement	
	Insuffisance d'outils de gestion spécifique actualisés (PAG, plan d'affaires, plan de communication, etc.)	

ANNEXE 7 : Cadre logique

OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF GLOBAL : les parcs nationaux et réserves disposent d'un système de protection et de valorisation, efficace et durable, et leur réseau est élargi			
Objectif spécifique : le PNB est géré de façon durable avec l'appui de tous les acteurs et ses multiples rôles sont assurés pour le bien-être de la population d'Abidjan	Evolution des paramètres caractéristiques de chacune des cibles de conservation ; Proportion des services écosystémiques fournis par le PNB maintenue Score des outils d'évaluation de l'efficacité de gestion appliqués au PNB (METT, IMET, ...)	Rapport de suivi écologique Rapport sur l'état de conservation Rapport d'étude Rapport d'atelier sur l'efficacité de gestion	La volonté de préserver l'environnement demeure une préoccupation gouvernementale La stabilité socio-politique du pays est assurée
Résultat 1 : La sécurisation du PNB est renforcée	Taux de maintien/reconstitution de la couverture forestière Evolution des indices d'agressions	Photos aériennes et/ou satellitaires Carte d'occupation du sol Rapport d'activités Rapport SMART	Les plans d'urbanisation des quartiers périphériques du PNB sont adoptés par le gouvernement La relocalisation de l'Ecole forestière du Banco est effective en année 3 La volonté politique en faveur de la sécurisation du PNB est renforcée Les actions judiciaires en matière de répression des infractions sont efficaces
1.1. Elaborer le plan de surveillance du PNB	Nombre de plans de surveillance élaborés en année 1	Plan de surveillance	-
1-2. Renforcer les opérations de surveillance	Effort de patrouille (HJ/an) : - Ordinaire - Envergure	Rapport d'activités	-
	Nombre de patrouille d'envergure par an	Rapport d'activités	-

OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	Taux de couverture du parc par les unités de surveillance par an	Rapport d'activités - Rapport SMART	-
1.3. Renforcer le contrôle des activités rituelles	Nombre de textes régissant les pratiques culturelles en année 1	Règlement intérieur	-
	Proportion des activités rituelles conforme au règlement par an	Rapport d'activités	-
	Proportion des équipements et fournitures de lutte contre les incendies acquis par an	Bon de livraison	- - -
Résultat 2 : La gestion du PNB repose sur les outils scientifiques d'aide à la décision	Proportion de travaux de recherche diligentés par le gestionnaire ; Proportion des recommandations des résultats de recherche et du suivi-écologique pris en compte dans la gestion du PNB Nombre de structures de recherches engagées à l'échéance du PAG	Rapports d'études Rapports d'activités	
	1 protocole de suivi spécifique de cibles de conservation (chimpanzés, singes, amphibiens, ongulés, cétonidés, papillons, sao, zone taungya, rivière Banco) mis en œuvre en Année 3		-
2.1. Développer la recherche au PNB	Nombre des thèmes de recherche prioritaires traités à l'échéance du PAG	Rapports d'études Publications scientifiques	
	Nombre de base de données sur les résultats de la recherche mise en place	Base de données numérique Salle d'archivage	

OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
2.2. Assurer le suivi spécifique des cibles de conservation	Nombre d'études spécifiques réalisées sur les cibles de conservation identifiées à l'échéance du PAG Nombre de protocole de suivi spécifique de cibles de conservation (chimpanzés, singes, amphibiens, ongulés, cétonidés, papillons, sao, zone taungya, rivière Banco) mis en œuvre en Année 3	Rapports d'études Protocoles de suivi spécifique	-
2.3. Mettre en œuvre un programme de suivi écologique	Nombre de phase de collecte des données de suivi écologique réalisée par an	Rapports de suivi Rapports d'activités	-
	Nombre de rencontres avec le groupe de travail sur le suivi écologique	Rapports d'ateliers	-
	Nombre de formations sur les techniques de collecte de données	Rapports d'ateliers	-
2.4. Assurer le suivi des pollutions	Taux d'exécution du plan de gestion intégrée des types de pollutions par an à partir de l'année 2	Rapport d'activités	-
	Nombre de protocoles élaborés pour le suivi des pollutions	Protocoles	-
	Nombre de comités de salubrités fonctionnels	Rapports d'activités	-
	Nombre de rencontres avec le secteur privé et les institutions publiques clés par an	Procès-verbal	-
2.5. Produire un rapport annuel sur l'état de conservation du parc	Nombre de rapport sur l'état de conservation du PNB par an	Rapport	-
2.6. Conduire les opérations SIG	Nombre de cartes thématiques d'évolution des zones vulnérables en année 2	Cartes thématiques	-

OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	1 protocole de suivi écologique élaboré en année 1 et mis en œuvre à partir de l'Année 2 Les données qualitatives et quantitatives relative à la faune, à la flore et à la rivière Banco produites annuellement		-
	01 plan de suivi des pollutions est disponible à partir de l'Année 2 et mis en œuvre	-	-
Résultat 3 : Les fonctions éducative, récréative et touristique sont développées grâce à des aménagements adéquats	Taux d'infrastructures prévues fonctionnelles Proportion des sites d'intérêts récréatifs, touristiques et éducatifs exploités Evolution du taux de satisfaction des visiteurs	PV de réception Conventions Rapports d'activités	L'environnement socio-politique est favorable aux loisirs et au tourisme
3.1. Mettre en place des infrastructures de protection adaptées	Linéaire de clôture construit à l'échéance du PAG	PV de réception	-
3.2. Aménager les sites de pratiques rituelles	Nombre de sites rituels aménagés à mi-parcours	PV de réception	-
3.3. Restaurer l'intégrité de la rivière Banco	Nombre d'ouvrage antiérosifs réalisés	PV de réception	-
	Nombre de rivières curées	PV de réception	-
	Nombre d'ouvrages de drainage des eaux réalisés	PV de réception	-
3.4. Réhabiliter et compléter les infrastructures du PNB	Linéaire de pistes intérieures réhabilitées	PV de réception	-
	Linéaire de pistes intérieures entretenues manuellement par an	PV de réception	-
	Nombre de bâtiments à usage technique entretenus	PV de réception	-
	Superficie de l'arboretum entretenue par an	PV de réception	-
	Nombre d'aménagements touristiques mises en place	PV de réception	-

OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Résultat 4 : Les activités éducatives, récréatives et touristiques génèrent des ressources adéquates	Evolution des recettes issues des visites touristiques Evolution du nombre de visiteurs Proportion des recettes générées dans le budget de fonctionnement	Registre des recettes Conventions avec les opérateurs de la filière touristique Plan d'affaires Rapports d'activités	L'environnement socio-politique est favorable aux loisirs et au tourisme
4.1. Renforcer la collaboration avec les spécialistes du secteur touristique	Nombre de spécialistes du secteur touristique impliqués à l'échéance du PAG	Rapport d'activités	-
	Nombre de partenariats public-privés exécutés à l'échéance du PAG	Accord de partenariat	-
4.2. Promouvoir le tourisme au PNB	Nombre de plan de développement élaborés en année 1	Plan de développement écotouristique	-
	Taux d'exécution du plan de développement touristique à partir de l'année 2	Rapport d'activités	-
	Nombre de circuits touristiques intégrant le PNB	Rapport d'activités	-
4.3. Mettre en place un dispositif de suivi des activités touristiques	Nombre de visiteurs du PNB par an	Registre des entrées touristiques Rapports d'activités	-
	Nombre de dispositifs de suivi opérationnels en année 2	Dispositif de suivi	-
Résultat 5 : Les autres acteurs contribuent significativement à la conservation du PNB	Au moins 2 activités du plan d'action mises en œuvre en collaboration avec de nouveaux acteurs Proportion des acteurs institutionnels et du secteur privé intégrant les questions de protection du PNB dans leur plan d'actions	Rapports d'activités Rapports d'activités	L'administration, les autorités communales et locales, les ONGs sont impliquées dans la gestion du PNB Les acteurs socio-économiques acceptent l'approche de concertation La stabilité socio-politique du pays est assurée

OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	Evolution des infractions commises dans le parc		
	Au moins 3 partenaires/donateurs participent à la constitution du fonds fiduciaire spécifique au Banco et à la compensation pour sa conservation Au moins 2 partenariats signés avec les collectivités territoriales et les universités en Année 1 et 2		-
	Les plans d'action et de développement des autres démembrements de l'administration tiennent compte de l'existence du Banco en Année 3		-
	Au moins deux initiatives locales éco-citoyennes par an à compter de l'Année 3 Les constats d'infractions diminuent de 30 % en Année 3, 60 % en Année 6, 90 % en Année 9 Au moins 80 % des programmes d'éducation environnementales sont mis en œuvre chaque année X % d'associations contribuent à la mise en œuvre des programmes d'IEC en Année 3 Y % en Année 6 et Z % en Année 9	Rapports comptes rendus	-
	5.1. Renforcer la collaboration avec les autres acteurs institutionnels et le secteur privé	Nombre de convention de partenariat conclus à l'échéance du PAG a) collectivités territoriales : 2 b) secteur privé : 4	Convention de partenariats
Nombre de rencontres avec les autres services techniques de l'Administration et le secteur privé par an		Rapports d'activités CR	-

OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
5.2. Intégrer le PNB dans les politiques sectorielles des autres démembrés de l'Administration	Proportion de programmes et projets des autres acteurs prenant en compte le PNB et sa périphérie à l'échéance du PAG	Rapports d'activités	-
5.3. Renforcer les actions d'IEC/CCC et d'éducation environnementale	Taux d'exécution du programme d'IEC/CCC par an	Rapports d'activités	-
	Nombre de séance d'éducation environnementale par an	Rapports d'activités	-
	Proportion de groupes cibles touchés par les séances d'IEC/CCC par an		-
	Proportion de localités touchées par les séances d'IEC/CCC par an		-
	Nombre de convention signée avec les radios de proximités à mi-parcours	Convention	-
	Proportion de clubs nature dans les écoles de la périphérie du PNB soutenus par an		-
	Nombre de micro-projets soutenus à l'échéance du PAG	Rapport d'activités	-
Résultat 6 : Les capacités opérationnelles pour la gestion du PNB sont renforcées	Taux de couverture des besoins en matériel technique et moyens logistiques Proportion d'agents formés par catégorie d'emploi Taux de couverture des besoins en financement du PNB par le guichet Nombre de nouvelles sources de financement Taux d'exécution du PAG	Rapports d'activités Résultats des audits Guichet PNB ouvert à la FPRCI Rapports d'activités Rapports de formation	Les audits thématiques en lien avec la gestion du PNB sont réalisés
	Les évaluations des performances du personnel intervenant dans la gestion du PNB sont positives à compter de l'Année 5		

OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	Au moins 80 % des besoins exprimés sont satisfaits en Année 5 et 90 % en Année 10		
	Au moins 1 milliard de capital mobilisé pour le guichet ouvert à la FPRCI en Année 5 et 2 milliards en Année 10		
	Au moins 2 nouvelles sources de financement contribuent au fonctionnement du PNB		
	Les conclusions des audits n'émettent pas de réserves à partir de l'Année 3		
6.1. Renforcer les capacités techniques du personnel	Proportion de sessions de formations par catégorie d'Agents à l'échéance du PAG	Rapport d'activités	
	Taux d'exécution du plan de formation à l'échéance du PAG	Rapport d'activités Rapport de formation	
6.2. Compléter les moyens logistiques	Proportion de matériels et équipements prévus acquis par an	Rapport d'activités	
	Nombre de matériels roulant acquis à l'échéance du PAG	Bons de livraison	
6.3. Assurer le financement pérenne du PNB	Nombre de guichet ouvert pour le financement pérenne du PNB en année 1	Convention OIPR-FPRCI	
	Proportion des ressources propres dans le budget de fonctionnement	Rapports d'activités Bordereau de versement	
	Proportion des besoins couverts par le budget d'investissement par an	Rapport d'activités	
6.4. Appliquer les outils de gestion	Gap de financement mobilisé à partir du plan d'affaires	Accords de financement	
	Taux d'exécution du PAG à mi-parcours	Rapports atelier bilan	

